



LE CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

VOL. II.—JANVIER 1889.

QUÉBEC.—IMP. DE L.-J. DEMERS ET FRÈRE
Rue de la Fabrique, 30.

AP
21.5
C213.
2
1889

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME DEUXIÈME
ANNÉE 1889

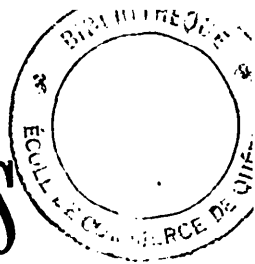
QUEBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique

1889



LE CANADA-FRANÇAIS



Revue périodique, publiée sous la direction d'un Comité de
Professeurs de l'Université Laval.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(Suite.)

[Enregistré conformément à l' " Acte des Droits d'Auteur. "]

CHAPITRE TROISIÈME

Gouvernement responsable. — Vues et opinions de lord Durham. — Dépêches de lord John Russell. — Diverses lettres de lord Sydenham sur le même sujet. — Réserves du clergé.

On a déjà vu que le principal grief dont se plaignaient les réformistes du Haut-Canada était le défaut de responsabilité des conseillers exécutifs, et que tous les efforts de ce parti, pendant une lutte ardente de plusieurs années, tendirent à l'établissement d'un gouvernement exécutif modelé sur celui de la Grande-Bretagne.

C'est bien à tort cependant qu'on a prétendu quelque part que le Bas-Canada, tandis que la province supérieure combattait avec énergie pour l'obtention d'un véritable gouvernement constitutionnel, s'était borné à demander la réforme du Conseil législatif. Les hommes politiques du Bas-Canada comprirent, tout aussi bien et tout aussi tôt, la grande importance de cette réforme.

Dès 1832, le *Canadien* de Québec publiait sur ce sujet divers articles qui renferment à peu près toutes les idées adoptées

quinze ans plus tard. " Il est une autre branche de notre système politique, disait-il dans son numéro du 7 novembre, à l'égard de laquelle nous avons aussi fait de fortes et fréquentes remontrances, mais où nos quarante années de constitution et de représentation n'ont pu encore introduire aucune réforme : c'est le Conseil exécutif, ce pouvoir occulte et intangible, doué du privilège extraordinaire de faire le mal, sans être tenu d'en répondre. Jamais nous ne pouvons espérer de paix et d'harmonie dans le gouvernement, tant que la constitution n'entourera pas le représentant du Roi d'hommes responsables de tous les actes administratifs et jouissant de la confiance des Chambres, comme c'est le cas dans tout gouvernement représentatif bien organisé. Le temps est arrivé où cette colonie a atteint une telle importance, une telle prospérité, qu'elle a besoin d'une organisation ministérielle régulière. Les besoins du pays se multiplient si rapidement, que le petit nombre de membres travaillants ne peut plus suffire aux travaux législatifs : les mesures que le pays demande sont ou remises de session en session, ou travaillées à la hâte, d'où il résulte des délais désavantageux ou des vices nombreux dans les lois qui sont passées La rédaction d'une loi demande, pour être bien faite, la réflexion de la solitude, le travail d'un homme habile et éclairé qui, après s'être muni de tous les renseignements nécessaires, peut dévouer assez de temps pour préparer et présenter un ensemble coordonné et en harmonie avec l'état existant des choses. Un pareil ouvrage ne peut se faire dans le mouvement et le tracas d'une session. Il serait donc à désirer qu'il y eût un corps à qui il appartiendrait, chacun dans un certain département, de présenter aux Chambres les mesures que demandent les besoins du pays Eh bien ! ayez un conseil ou ministère provincial, composé, comme c'est le cas partout, d'hommes influents dans les deux Chambres, et vous aurez tous les avantages politiques d'un tel arrangement"

Tout cet article, qui est assez long, et un autre article sur le même sujet qu'on trouve dans le numéro suivant, revendiquaient pour le Bas-Canada, dans un langage plein de bon sens et de modération, toutes les réformes politiques qui ont été accordées plus tard aux provinces réunies. Si les tribuns de la Chambre d'Assemblée se sont attaqués avec plus de persistance et d'énergie à la constitution du Conseil législatif, c'est qu'ils étaient persuadés qu'un conseil exécutif, quelle que fût sa composition, ne pourrait résister longtemps aux désirs et aux réclamations des deux branches représentant la volonté populaire.

Voyez maintenant comment s'explique lord Durham, lorsqu'il recommande l'introduction du gouvernement responsable dans l'administration intérieure des colonies :

“ Il suffirait, dit-il, de suivre constamment les principes de la constitution britannique, et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies les sages dispositions qui seules peuvent faire opérer avec harmonie et efficacité le système représentatif dans n'importe quel pays..... Je ne voudrais pas toucher à une seule des prérogatives de la Couronne ; au contraire, je crois que l'intérêt du peuple de ces colonies demande la protection de ces prérogatives, qui, jusqu'à présent, n'ont pas été exercées comme elles auraient dû l'être. Mais la Couronne, d'un autre côté, doit se soumettre aux conséquences nécessaires des institutions représentatives ; et si elle doit faire marcher le gouvernement d'accord avec le corps représentatif, il faut qu'elle consente à le faire par le moyen de ceux en qui ce corps représentatif a confiance.

“ En Angleterre, ce principe est depuis si longtemps regardé comme partie essentielle de notre constitution, qu'il est à peine devenu nécessaire de s'enquérir des moyens de le faire observer. Lorsqu'un ministère cesse de commander une majorité dans le Parlement sur les grandes questions politiques, son sort est immédiatement scellé ; et il nous paraîtrait aussi étrange de faire marcher, pendant un temps, un gouvernement par le moyen de ministres perpétuellement en minorité qu'il le serait de passer des lois avec une majorité de votes contre elles. Les anciens remèdes constitutionnels, le refus des subsides et l'accusation devant le Parlement, n'ont jamais été employés, depuis le règne de Guillaume III, pour éloigner un ministère. Ils n'ont jamais été nécessaires, parce que, de fait, les ministres ont eu plutôt pour habitude de prévenir un vote hostile absolu et de se retirer, lorsqu'ils ne se trouvaient appuyés que par une majorité très faible ou incertaine. Si les législatures coloniales ont souvent arrêté les subsides, si elles ont harassé les serviteurs publics par des accusations injustes ou vexatoires, c'est parce que dans les colonies on ne pouvait déplacer une administration impopulaire par les indications plus douces d'un manque de confiance qui ont toujours suffi pour cela dans la mère-patrie. ”

Quant au mode à suivre pour introduire dans le gouvernement de ces provinces un changement si important, lord Durham recommandait de donner tout simplement instruction au gouverneur, ou au lieutenant-gouverneur, de s'assurer la coopération de l'Assemblée et de ne confier l'administration des affaires qu'à des hommes possédant la confiance de la majorité ;

il voulait même qu'on fit entendre au gouverneur qu'il ne pourrait compter sur aucun appui de la part de l'Angleterre, dans toutes ses difficultés avec l'Assemblée, lorsque ces difficultés n'intéresseraient pas directement les relations entre la mère-patrie et la colonie. Ce changement pouvait s'effectuer par une dépêche contenant des instructions à cet effet ; ou, s'il fallait quelques dispositions législatives, ce ne pouvait être que pour exiger que les actes officiels du gouverneur fussent contresignés par quelque fonctionnaire public. Cela assujettissait chaque acte du gouvernement à quelque responsabilité, et, comme conséquence naturelle, il en résulterait la nécessité d'établir un système d'administration par le moyen de chefs de départements. Le gouverneur, s'il désirait retenir des aviseurs ne possédant pas la confiance de l'Assemblée existante, pourrait en appeler au peuple ; et, dans le cas où il ne réussirait pas, il lui faudrait se rendre aux vœux de l'Assemblée, sans quoi celle-ci recourrait au refus des subsides, etc... " Pourquoi, ajoutait-il, l'Angleterre s'immiscerait-elle dans la législation intérieure de ses possessions coloniales ? La constitution, la forme du gouvernement, le règlement des affaires étrangères et du commerce avec la métropole et les autres pays, et la disposition des terres publiques, sont les seuls points sur lesquels la mère-patrie peut avoir besoin de contrôle. Ce contrôle est suffisamment assuré par l'autorité de la Législature impériale, par la protection que la colonie reçoit contre les ennemis du dehors, par les avantages que les lois de la mère-patrie assurent à son commerce. La subordination, de la part de la colonie, ne peut qu'être affaiblie par une intervention vexatoire du gouvernement impérial dans les affaires intérieures de la colonie. Il se peut que les colons se trompent dans les lois qu'ils se donnent eux-mêmes ou dans le choix des personnes chargées d'administrer leurs affaires ; mais ils ont, au moins, plus d'intérêt que nous à bien juger sur ces points puisqu'ils seront généralement les seuls à en souffrir..." Ce changement important dans la politique du gouvernement colonial pouvait, suivant lui, s'effectuer, en tout ou en partie pour le moment, par l'autorité seule de la Couronne, et il était convaincu que les mécontentements qui s'étaient manifestés dans le Haut-Canada et qui avaient occasionné les derniers troubles, disparaîtraient complètement devant l'assurance que le gouvernement serait, à l'avenir, conduit conformément aux vues de la majorité de la Chambre des représentants du peuple.

Ces idées de lord Durham, sur le gouvernement responsable appliqué aux colonies, ne furent guère goûtées en Angleterre; on les trouvait trop libérales, et elles furent dénoncées comme imprudentes et impolitiques par la plupart des hommes d'état du Parlement anglais; c'est à peine si quelques amis personnels de lord Durham, comme M. Charles Buller, osèrent prendre la parole pour les défendre. Aussi, M. Poulett Thomson ne fut pas longtemps dans le pays, en sa qualité de gouverneur, avant de recevoir d'amples instructions sur la conduite qu'il avait à suivre dans le gouvernement des Canadas. Deux longues et importantes dépêches lui furent adressées simultanément par lord John Russell.

Il paraît, disait le premier de ces documents, en date du 15 octobre 1839, " il paraît, d'après les dépêches de Sir George Arthur, que vous éprouverez peut-être de la difficulté à calmer l'agitation qui règne au sujet de ce qu'on appelle la question du gouvernement responsable. Je dois vous enjoindre néanmoins de refuser toute explication qui pourrait être considérée comme un acquiescement aux demandes contenues dans les pétitions et les adresses qui ont été présentées à ce sujet. Je ne puis mieux commencer cette dépêche qu'en vous référant aux résolutions des deux chambres du Parlement du 28 avril et du 9 mai 1837.

" L'Assemblée du Bas-Canada a plus d'une fois adressé des réclamations à ce sujet, et les conseillers de Sa Majesté, non seulement n'ont pas jugé à propos de faire connaître leurs vues dans les communications du secrétaire d'Etat, mais ont formellement demandé l'opiniou du Parlement sur cette question. La Couronne et les deux Chambres des Lords et des Communes s'étant prononcées d'une manière formelle, vous devez comprendre que vous ne pouvez plus accueillir aucune proposition sur ce sujet. Il ne paraît pas en effet que ceux qui se disent les partisans de ce principe, y attachent aucune idée bien nette; et le vague même dont cette idée semble enveloppée est une source d'illusions et entraînerait avec elle des difficultés et des dangers, si une fois elle était encouragée.

" Après une longue lutte et des succès variés, la constitution d'Angleterre est à la fin devenue ce qu'elle est actuellement, une forme de gouvernement où la prérogative n'est pas contestée, mais aussi où elle n'est jamais exercée sans l'avis de conseillers. De là vient que l'exercice seul en est mis en question, et que quoique l'exercice de cette prérogative puisse être blâmé ou condamné, la prérogative elle-même reste toujours intacte. C'est là la solution pratique d'un grand problème; le résultat

d'une lutte qui depuis 1640 jusqu'à 1690 a ébranlé la monarchie et troublé la paix du pays.

“ Mais si nous tentons d'appliquer cette pratique à une colonie, nous nous trouverons immédiatement en défaut. Le pouvoir dont jouit un ministre responsable en Angleterre n'est pas son propre pouvoir, mais le pouvoir de la Couronne dont il est, pour le temps, l'organe. Il est évident que le conseiller exécutif d'une colonie est dans une position toute différente. Le gouvernement sous lequel il sert reçoit ses ordres de la Couronne d'Angleterre. Les membres du conseil colonial peuvent-ils devenir les conseillers de la Couronne d'Angleterre? Il est évident que non; car la Couronne a d'autres conseillers pour les mêmes fonctions, des conseillers investis d'une autorité supérieure.

“ Il peut arriver, par conséquent, que le gouverneur reçoive à la fois des instructions de la Reine et des avis de son Conseil exécutif qui se trouveraient en opposition manifeste. S'il doit obéir à ses instructions d'Angleterre, le parallèle de la responsabilité constitutionnelle n'existe plus; si, d'un autre côté, il doit suivre l'avis de son Conseil, il n'est plus un officier subordonné, mais un souverain indépendant.

“ Il y a des cas où la force de ces objections est si frappante que ceux même qui n'ont d'abord fait aucune distinction entre la constitution du Royaume-Uni et celle des colonies, en reconnaissent tout le poids; je veux parler des questions de guerre étrangère et de relations internationales, soit pour le commerce soit pour la diplomatie. On prétend, il est vrai, ne vouloir parler que du gouvernement intérieur seulement.

“ Mais même dans l'administration des affaires intérieures d'une colonie, il peut se présenter des circonstances où l'honneur de la Couronne, la foi du Parlement, ou la sûreté de l'Etat, sont intéressés d'une manière tellement grave, qu'il ne serait pas possible à Sa Majesté de déléguer son autorité à un ministre dans une colonie. A l'appui de cette assertion, je citerai quelques exemples puisés dans la province même où la demande d'un gouvernement responsable a d'abord été formulée: je veux parler du Bas-Canada.

“ A l'époque où une grande majorité de l'Assemblée du Bas-Canada suivait M. Papineau comme chef politique, il est clair que le but de ce monsieur était de décourager tous ceux qui remplissaient leur devoir envers la Couronne dans la province, et de détourner ou éloigner ceux qui arrivaient en Canada avec des habitudes et des sentiments britanniques. Je n'ai pas

besoin de dire qu'il aurait été impossible pour un ministre d'appuyer dans le parlement du Royaume-Uni les mesures qu'un ministère, à la tête duquel aurait été placé M. Papineau, aurait imposées au gouvernement du Bas-Canada. Les officiers britanniques unis pour avoir rempli leur devoir, les émigrés anglais dépouillés de leurs biens, les marchands anglais froissés dans leurs opérations légitimes de commerce, en auraient appelé au Parlement contre le ministère canadien et demandé sa protection. ¹

“Supposons maintenant que l'Assemblée, telle qu'elle était constituée alors, eût siégé lorsque Sir John Colborne a suspendu deux des juges. Parmi les conseillers qui jouissaient de la confiance de l'Assemblée, en aurait-on trouvé un seul qui eût voulu assumer la responsabilité d'un tel acte? Et cependant la sûreté même de la province dépendait de cette mesure; bien plus, les ordres dont Votre Excellence est elle-même porteur, relativement à MM. Bédard et Panet, n'auraient jamais été exécutés ou mis à effet par un ministère dont l'existence dépendait de la volonté d'une majorité aux ordres de M. Papineau. ²

“Et personne n'osera prétendre que les mêmes difficultés ne se renouvelleront plus. Le principe une fois sanctionné, personne ne peut prédire à quelle époque prochaine son application serait dangereuse ou même déshonorante, tandis que tous s'accordent à dire qu'il serait impossible de révoquer le pouvoir que l'on aurait ainsi une fois accordé.

“Tout en voyant un obstacle insurmontable à l'établissement du principe tel qu'il est réclamé, je ne vois nulle objection aux vues pratiques de gouvernement colonial, recommandées par lord Durham, selon que je les comprends. Le gouvernement de la Reine n'a aucun désir d'entraver les assemblées représentatives de l'Amérique britannique du Nord dans leurs mesures de réforme et d'améliorations. Il ne désire nullement faire de ces

1. Peut-on supposer raisonnablement que la conduite de M. Papineau et de ses partisans aurait été la même, si l'Angleterre eût accordé au Bas-Canada le gouvernement responsable? Qu'on se rappelle la conduite de M. Papineau à l'époque de la guerre de 1812; qu'on relise surtout le discours si plein de loyauté et de sentiments britanniques qu'il prononça en 1820, lors de son élection au Quartier-Ouest de Montréal, et on se convaincra que M. Papineau, à la tête d'un ministère responsable, n'eût pas agi autrement que n'ont fait nos hommes d'état canadiens depuis vingt-cinq ans. (*Note de l'auteur.*)

2. Il semble tout naturel de croire que ces difficultés ne se seraient jamais présentées si le Bas-Canada eût joui des avantages du *self-government*, puisqu'elles provenaient précisément du refus obstiné de l'Angleterre d'obtempérer à la demande faite par la colonie d'un gouvernement véritablement constitutionnel. (*Note de l'auteur.*)

provinces une source de patronage pour la mère-patrie. Il est prêt à accorder aux talents et au caractère des personnes influentes dans les colonies les avantages qui sont conférés dans le Royaume-Uni aux personnes de talent et de caractère employées dans le service public. Sa Majesté ne désire pas non plus maintenir, chez ses sujets de l'Amérique du Nord, un système de politique que l'opinion réproouve et condamne. En recevant donc l'ordre de la Reine de protester contre toute déclaration qui serait incompatible avec l'honneur de la Couronne et l'unité de l'empire, je suis en même temps chargé de vous exprimer l'intention gracieuse de Sa Majesté de considérer l'affection et l'attachement de son peuple dans l'Amérique du Nord comme le moyen le plus sûr de conserver ses possessions.

“ Il est nécessaire pour cela que l'inconduite ou les méfaits des fonctionnaires ne soient pas à l'abri de la censure du représentant de Sa Majesté dans les provinces, et que les intérêts privés ne fassent jamais concurrence au bien général.

“ Votre Excellence est pleinement au fait des principes qui ont guidé les conseillers de Sa Majesté à cet égard, et vous devez savoir qu'il n'y a pas de moyen plus sûr d'obtenir l'approbation de la Reine, que de maintenir l'harmonie entre les branches de l'autorité exécutive et législative.

“ En vous mettant ainsi en garde contre toute déclaration qui pourrait entraîner des conséquences dangereuses pour l'avenir, et en vous prescrivant une ligne générale de conduite, l'on pourra dire peut-être que je n'ai pas tiré la ligne de démarcation au delà de laquelle le pouvoir du gouverneur d'un côté et les privilèges de l'Assemblée de l'autre, ne doivent pas s'étendre. Mais il en doit être ainsi dans tout gouvernement mixte. Toute constitution politique dans laquelle le pouvoir suprême est partagé entre différents corps ne peut subsister que par l'indulgence réciproque de ceux entre qui ce pouvoir est divisé. A cet égard, l'Angleterre peut être citée à juste titre comme le modèle que l'on doit imiter. Si le souverain exerçait la prérogative de la Couronne dans toute son étendue, et si la Chambre des Communes usait de son droit de contrôler la bourse publique pour mettre toutes ses résolutions immédiatement à effet, il en résulterait, en moins de douze mois, un bouleversement et une confusion entière dans les affaires du pays. Ainsi dans une colonie, si le gouverneur entrave toutes les mesures légitimes de l'Assemblée, et si l'Assemblée, de son côté, recourt continuellement à son pouvoir de refuser les subsides, une telle conduite ne peut que troubler toutes les relations politiques, entraver le commerce et

retarder la prospérité des habitants. Chaque branche doit user de ses pouvoirs avec sagesse et modération. Le gouverneur ne doit s'opposer aux vœux de l'Assemblée que dans le cas où l'honneur de la Couronne et les intérêts de l'empire sont impliqués d'une manière grave, et l'Assemblée doit être prête à modifier quelques-unes de ses mesures pour maintenir l'harmonie, et par respect et par attachement pour l'autorité de la Grande-Bretagne."

Cette dépêche est très intéressante, en ce qu'elle explique la conduite du gouvernement impérial à l'égard du Canada, durant les quelques années qui ont suivi l'union des deux provinces, et aussi, en ce qu'elle présente une des faces de cette importante question du gouvernement responsable, autour de laquelle devait se continuer une lutte plus vive que jamais entre les partis politiques de la colonie.

Une autre dépêche, en date du lendemain, 16 octobre 1839, avait rapport à la manière dont devait être tenues les charges publiques à la disposition de la Couronne. On a déjà vu que jusque là les conseillers exécutifs se considéraient comme à peu près inamovibles ; il fallait nécessairement mettre fin à ce système.

" Je désire attirer votre attention, disait la dépêche, sur la manière dont les emplois sous la Couronne paraissent être tenus dans les colonies anglaises. Je trouve que le gouverneur lui-même, et tous ceux qui servent sous lui, sont nommés durant son bon plaisir, mais avec cette différence importante que la commission du gouverneur est dans le fait révoquée chaque fois que les intérêts du service public paraissent exiger un changement dans l'administration des affaires locales, tandis que les commissions de tous les autres officiers publics sont très rarement révoquées, excepté dans les cas de mauvaise conduite...

" Il est temps que l'on adopte un autre système...

" Vous saurez et ferez savoir généralement que dorénavant les charges occupées dans les colonies durant le bon plaisir de Sa Majesté ne devront pas être regardées comme pouvant être occupées durant bonne conduite ; mais que non seulement ces officiers seront appelés à se retirer du service public chaque fois que des motifs d'intérêt général le requerront, mais qu'un changement dans la personne du gouverneur sera considéré comme une raison suffisante pour tout changement que son successeur pourra juger à propos de faire dans la liste des fonctionnaires publics.

“ Ces remarques ne s'appliquent pas aux emplois judiciaires ni à toutes les autres charges qui n'ont aucune influence sur la politique du gouvernement. Elles s'appliquent aux chefs de départements plutôt qu'à leurs commis. Mais ceux qu'elles affectent principalement sont les membres du Conseil exécutif¹.... ”

“ Nous nous trompons fort, disait le *Canadien* en parlant de cette dépêche, ou c'est là le gouvernement responsable contre lequel la gent loyale fait tant de bruit; ce l'est, au moins, en perspective, en promesse, en théorie.....Ce n'est rien exagérer que d'attribuer tous les maux qui ont affligé ces colonies, qui les ont conduites jusqu'à l'insurrection et à la guerre civile, à la pratique absurde de rendre virtuellement inamovibles les hauts emplois qui tiennent de plus près à l'administration du gouvernement, tandis qu'on déplaçait si souvent le chef de l'Exécutif. On rappelait la dupe et on laissait les fripons; on rejetait la cognée et l'on conservait le bûcheron. Il est vraiment déplorable que les ministres ne se soient aperçus qu'après un demi-siècle de mauvais gouvernement, du vice radical qui présidait à l'administration de leurs colonies, et qu'il ait fallu deux insurrections pour leur faire ouvrir les yeux. Hélas! une pareille dépêche envoyée en 1837 ou auparavant aurait prévenu bien des calamités.”

On était pourtant encore loin de s'entendre.

Dans le Haut-Canada, cette question était toujours la question brûlante; dans le cours de la session de 1839-40 il y eut un long débat, et l'Assemblée demanda par une adresse les vues du gouvernement impérial à ce sujet. Le gouverneur-général, fidèle aux instructions qu'il avait reçues, refusa de mettre devant la Chambre les dépêches de lord John Russell et se contenta de répondre qu'il avait reçu de Sa Majesté l'ordre d'administrer les affaires du pays conformément aux vœux bien entendus du peuple, et d'accorder à leurs sentiments, tels qu'exprimés par leurs représentants, la déférence qu'ils méritaient.

Cette réponse semblait admettre le principe de la responsabilité, et eut l'effet de calmer pour un instant l'anxiété publique.

Mais voici comment s'exprimait le même gouverneur dans une lettre privée, écrite en date du 12 décembre 1839 :

“ Je ne suis pas le moins du monde effrayé de ce cri de gouvernement responsable; j'ai déjà fait beaucoup pour l'étouf-

1. Cette dernière dépêche étant favorable au gouvernement responsable, lord Sydenham eut soin de la faire connaître avant les élections générales; la précédente ne fut connue que plus tard.

fer dans ce qu'il a d'inadmissible, savoir : la demande que le Conseil soit responsable à l'Assemblée, et que le gouverneur prenne son avis et le suive. De fait, cette demande a été faite plus *pour* le peuple que *par* le peuple, et je n'ai trouvé personne qui n'ait pas reconnu sans hésiter l'absurdité de vouloir mettre le Conseil au-dessus du gouverneur. Il n'est que juste aussi de dire que les différents gouverneurs qui se sont succédé ont tout fait pour irriter les sentiments du peuple à cet égard. D'abord le Conseil exécutif a généralement été composé des personnes les plus impopulaires auprès de la majorité de l'Assemblée. Ensuite, le gouverneur a pris un soin extrême pour que chacun de ses actes fût abrité sous la responsabilité du Conseil exécutif. Ainsi, l'on apprenait au peuple à croire que le gouverneur n'était rien et que le Conseil exécutif était tout, le gouverneur lui-même enseignant cette doctrine..... Avec un pareil système, il n'est pas étonnant que notre argument, fondé sur la responsabilité du gouverneur au gouvernement impérial, soit sans poids. J'ai annoncé ouvertement que, ne pouvant mettre de côté ma responsabilité au gouvernement de la mère-patrie, je ne soumettrais mon Conseil à aucune responsabilité ; que le Conseil pourrait être consulté au besoin par le gouverneur, mais rien de plus..... De fait, aucune autre doctrine n'a le sens commun. Le gouverneur doit être ou souverain ou ministre. Dans le premier cas, il peut avoir des ministres, mais il ne peut être responsable au gouvernement impérial, et tout gouvernement colonial devient impossible. Il doit par conséquent être ministre, et dans ce cas, il ne saurait être sous le contrôle d'hommes de la colonie."

Quoiqu'il en dise, ces vues de M. Poulett Thomson, relativement au gouvernement responsable, n'étaient pas encore connues du public à l'époque dont nous parlons ; mais une occasion se présenta bientôt de les énoncer ouvertement.

Dans l'été de 1840, M. Poulett Thomson fut appelé à faire une excursion dans la Nouvelle-Ecosse, en vue de mettre fin aux collisions qui survenaient sans cesse dans cette province entre le Conseil exécutif et la Chambre d'Angleterre. Une adresse lui fut présentée par les citoyens d'Halifax, et dans sa réponse le gouverneur déclara que " tout en considérant de son intérêt et de son devoir de prêter respectueusement l'oreille aux opinions qui pouvaient lui être offertes, et de rechercher les avis de ceux qui pouvaient être regardés comme représentant les désirs bien entendus du peuple, il ne pouvait rejeter la responsabilité de ses actes sur personne autre sans danger pour la

connexion de la colonie avec l'empire, et sans détriment pour les meilleurs intérêts de ceux dont le bien-être était confié à ses soins." Les journaux officiels s'empressèrent de répéter que c'était là la doctrine de ce qu'on pouvait appeler gouvernement responsable; que le gouvernement responsable au peuple ne signifiait rien de plus qu'un gouvernement agissant consciencieusement d'après la considération des intérêts publics; qu'un acquiescement uniforme aux vœux d'un parti ou de chefs de parti ne conduirait à rien moins qu'à l'établissement d'un gouvernement démocratique monstrueux.....¹

Mais, répondaient leurs adversaires, ce que vous appelez gouvernement responsable n'est donc rien autre chose que l'ancien régime? Vous prétendez que le gouverneur doit seulement "prêter l'oreille" aux opinions qui lui sont offertes et "rechercher les avis" des représentants du peuple. Eh! c'est ce qu'ont fait tous les gouverneurs depuis 1791. Ils ont écouté tout ce qu'on a voulu leur dire et recherché les avis des hommes populaires; mais comme ils n'étaient pas tenus de suivre ces avis, le gouvernement a été de mal en pis jusqu'à ce que la machine se soit détraquée au choc de l'insurrection. Nous ne prétendons pas que les gouverneurs soient de vrais mannequins, dont les chefs populaires fassent mouvoir les ressorts à leur guise; il peut se présenter des cas de résistance de leur part, par exemple, lorsqu'une prétention des chefs populaires affecterait les droits ou les intérêts de la métropole..... Mais sous un gouvernement représentatif bien organisé, ces difficultés feraient exception..... Il faut que les hauts fonctionnaires soient des hommes jouissant de la confiance du peuple ou de ses représentants, sans quoi il ne saurait y avoir de gouvernement, nous ne disons pas seulement responsable, mais même supportable et possible dans ces colonies.

"Nous voyons, ajoutait le *Canadien*, deux écoles bien distinctes, l'école Durham, Buller et autres, à laquelle appartient le parti réformiste pur des deux Canadas, et l'école Russell, Thomson et autres, à laquelle nous paraissent appartenir le *Courier* et ses adhérents dans les deux provinces. La première de ces écoles a pris pour programme et profession de foi l'énoncé clair, franc et large de la doctrine du gouvernement responsable consigné dans le rapport du haut-commissaire; la seconde, les avancés vagues, équivoques et restreints contenus dans les

1. *Montreal Courier*.

dépêches et les discours du ministre colonial et dans les déclarations publiques de M. Thomson.”¹

Une lettre écrite par le gouverneur, à la même époque (27 juillet 1840), contient quelques développements qui ne sont pas sans intérêt, et qui montrent que les idées de lord Sydenham, sur cette importante question du gouvernement responsable, étaient quelque peu contradictoires ou non encore complètement arrêtées dans son esprit.

“ Le principe d’après lequel je me conduirai, dit-il, est d’abord de composer le Conseil exécutif de manière à comprendre seulement les principaux officiers du gouvernement et quelques-uns des membres les plus influents de chaque Chambre, mais spécialement de la Chambre d’Assemblée; les officiers publics dont les services sont désirables devront, lorsqu’il sera nécessaire, se faire élire membres de l’Assemblée, et leurs talents et leur temps devront être à la disposition du gouvernement.

“ Le procureur-général devra donner son temps et ses talents aux fonctions de sa charge et à la défense du gouvernement dans l’Assemblée, dont il sera membre.

“ Le Conseil exécutif et le Conseil législatif devront être en harmonie avec la branche populaire de la Législature.

“ Le gouvernement doit pouvoir obtenir de ses officiers, dans la législation, ce support qui lui est absolument indispensable dans la conduite des affaires de la colonie. Comme conséquence de ce principe, le gouvernement doit proposer et soumettre à la Législature, avec tout le poids de son autorité, les mesures qui paraîtront devoir être avantageuses au pays...

“ Un des principaux devoirs du gouverneur doit être de former et conduire le gouvernement de manière à marcher d’accord avec la majorité de la Chambre d’Assemblée.

“ On doit admettre à la vérité que le premier principe à maintenir dans toute possession britannique est la suprématie du gouvernement impérial, et que cette suprématie ne saurait être limitée par aucune considération quelconque. Mais on ne saurait non plus nier que cette autorité ne saurait être exercée dans la régie des affaires ordinaires du gouvernement colonial, tant à cause de la distance du lieu de l’action qu’à cause de son ignorance inévitable des détails de localité. L’intervention du pouvoir de la métropole devrait être réservée pour ces cas extraordinaires où l’honneur de la Couronne et les intérêts de l’empire

1. *Le Canadien*, juillet 1840.

sont en jeu..... Mais les cas de ce genre doivent être très rares..... ils doivent se rapporter presque exclusivement aux relations extérieures de l'empire ou aux règlements qui concernent le commerce..... L'amélioration des institutions municipales et judiciaires, l'établissement des écoles, la direction des travaux publics, le choix des magistrats, les nominations dans la milice, les nominations aux emplois, et autres affaires de même nature, sont en dehors de la connaissance des autorités métropolitaines, et doivent être laissées au gouverneur et à ses conseillers...

“ Le gouverneur ne peut faire usage de la prérogative de la Couronne dans la distribution des emplois qu'avec l'avis des officiers subordonnés. Il est impossible, pour celui qui n'a pas passé sa vie dans la colonie, qui n'a pas vécu au milieu de ses habitants, d'être au fait des qualifications et du mérite des divers candidats aux emplois, dans un pays aussi étendu que le Canada. Il doit donc pour cela rechercher l'assistance de ceux qui l'entourent...”

Ces dernières vues de lord Sydenham étaient absolument d'accord avec celles du parti réformiste ; mais le gouverneur n'osait peut-être les avouer publiquement, de peur d'effrayer le parti conservateur, tant dans la colonie qu'en Angleterre.

On voit que cette question, en apparence si simple, soulevait de nombreuses difficultés ; elle devait être encore, pendant plusieurs années, le sujet de discussions publiques, tant dans la presse que dans les assemblées délibérantes, avant de recevoir sa solution définitive.

De toutes les conditions mises par le parlement du Haut-Canada à son acceptation de l'Union, la plus cruelle pour les Canadiens français, fut celle qui exigeait l'usage exclusif de la langue anglaise dans tous les actes judiciaires et législatifs. Ainsi, les ordres émanés des cours de justice, les assignations, déclarations, etc., allaient être rédigés dans une langue étrangère aux trois-quarts de la population du Bas-Canada. “ Cette recommandation, disait le *Canadien*, devrait faire ouvrir les yeux aux hommes d'état de la métropole les plus indifférents sur les affaires coloniales, et leur faire voir le danger qu'il y a d'effectuer l'union de deux provinces, de l'une desquelles les représentants montrent tant de mépris pour les droits et privilèges naturels de l'autre, et cela, à des conditions d'une évidente partialité pour l'une d'elles. S'il est vrai que les ministres de Sa Majesté se trouvent un peu contrariés dans ce qu'ils appellent eux un plan d'union équitable, par les prétentions extravagant te

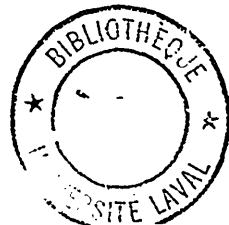
des représentants du Haut-Canada, ils n'ont de reproche à faire qu'à eux-mêmes. Ce sont les ministres de Sa Majesté qui ont appris au Haut-Canada à mépriser la population française du Bas-Canada, à la lui faire regarder comme un objet d'exploitation pour lui. Le Haut-Canada seul a mérité d'être consulté sur la mesure en contemplation; ce n'est que par lui et pour lui qu'on semble agir; on en a fait un enfant gâté, et il se montre comme un enfant gâté peu mesuré dans ses exigences, comme il fera probablement le mutin, si on ne lui accorde pas tout ce qu'il demande....." 1

Après avoir fait accepter son projet d'Union, M. Poulett Thomson résolut de faire passer un acte pour régler la question des réserves du clergé, qui agitait le Haut-Canada depuis si longtemps. On voit par sa correspondance qu'il attachait la plus grande importance à cette affaire. Faisons connaître en peu de mots cette question si souvent mêlée à la politique canadienne.

Par l'acte constitutionnel de 1791 une certaine portion des terres de chaque township avait été mise à part pour le soutien du clergé protestant. Sous le terme "clergé protestant", le clergé de l'église d'Angleterre avait toujours prétendu à la jouissance exclusive de ces revenus. Les membres de l'église d'Ecosse prétendaient avoir le droit d'être mis sur le même pied que l'église d'Angleterre et demandaient que les revenus fussent également divisés entre les deux. Les diverses dénominations de dissidents protestants prétendirent être incluses dans la dénomination de clergé protestant, et demandèrent que

1. " Il faut dire comme autrefois Démosthènes aux Athéniens : quand même nous pourrions prévoir que vous seriez vaincus, nous devons vous exciter à combattre, afin que l'on ne puisse pas dire : les Canadiens se sont laissés honteusement et lâchement subjugués sans défense. On nous reproche de nous opposer aux intentions de la mère-patrie, on voudrait que nous lui fussions soumis, quoi qu'il arrive, et lors même que l'on nous ravit notre nationalité. Mais quand est-ce qu'une belle-mère aurait droit de se faire obéir lorsqu'elle voudrait faire disparaître des veines de son fils adoptif le sang de la première et de la vraie maternité ? Quand pourrait-elle commander à cet enfant orphelin de ne plus se souvenir de celle qui lui a donné le jour ? Ne pourrait-il pas, sans lui manquer de respect, se refuser énergiquement à cet acte d'iniquité ? C'est ce que nous voulons faire aujourd'hui. Nous sommes nés français ; l'Angleterre nous adopta comme ses enfants, en nous promettant la conservation de nos mœurs, de nos lois et de nos libertés ; elle nous les ravit aujourd'hui parce que nous ne sommes pas nés de son sang ; elle nous rejette, et il ne nous serait pas permis de nous opposer moralement à cette dénégration de toute justice ! Prétention insensée. . . . Luttons, combattons, si nous ne voulons imprimer une tache originelle sur le front de nos descendants. . . ."

Citation d'un journal non indiqué par M. Gérin-Lajoie.



les revenus fussent divisés également entre tous ceux qui n'appartenaient pas à l'église de Rome. Mais une grande partie de toutes les dénominations protestantes et les nombreux catholiques qui habitaient la province, prétendaient que de pareilles préférences en faveur d'une religion, ou même en faveur de toutes les sectes protestantes seraient très inconvenantes, et demandaient qu'une distribution égale de ces fonds fût faite à toutes les croyances sans distinction, ou que des mesures fussent adoptées pour que chaque secte eût à soutenir son propre clergé, et que les revenus des réserves du clergé fussent appliqués aux dépenses générales du gouvernement ou au soutien d'un système général d'éducation.

La lutte entre les diverses sectes religieuses, au sujet de ces revenus, donna lieu à des appels constants au gouvernement impérial. Celui-ci, embarrassé, renvoya la question à la décision de la Législature provinciale. Deux bills passés par l'Assemblée pour appliquer ces revenus à l'éducation en général, furent rejetés par le Conseil législatif; et Sir John Colborne, en quittant, en 1835, le gouvernement de cette province, établit cinquante-sept rectorats (*Rectories*); chaque recteur possédait tous les privilèges spirituels et autres possédés par les recteurs d'Angleterre. Cette mesure fut considérée par les ministres des autres dénominations religieuses dans le pays comme les mettant dans une position d'infériorité vis-à-vis du clergé de l'église d'Angleterre et causa une vive agitation, une agitation telle qu'on a prétendu qu'elle avait été une des principales causes de l'insurrection. On ne pouvait s'attendre que les autres sectes, dont plusieurs étaient plus nombreuses que l'église d'Angleterre, se soumettraient sans murmurer à l'espèce de suprématie ainsi accordée à cette dernière. Il était également naturel que les dissidents anglais et les catholiques irlandais, se rappelant la position qu'ils avaient occupée dans la mère-patrie, refusassent d'acquiescer à la création d'un semblable établissement dans un nouveau pays. L'établissement d'une église dominante dans le voisinage immédiat des États-Unis était une affaire sérieuse et qui pouvait entraîner la perte de la colonie.

Le plan de M. Poulett Thomson était d'appliquer le revenu des terres du clergé au paiement des traitements et allocations dont jouissaient déjà les ministres d'Angleterre et d'Ecosse et des autres dénominations, durant la vie des titulaires, et de distribuer le surplus, moitié aux églises d'Angleterre et d'Ecosse, et moitié aux autres dénominations religieuses reconnues par les

lois du Haut-Canada, en prenant le chiffre de la population pour base du partage.

Le parti réformiste auquel le gouverneur était redevable de la passation de son projet d'Union se déclara énergiquement contre la nouvelle mesure. Les débats furent orageux, et le bill de M. Poulett Thomson eût été rejeté si à la fin quatre ou cinq membres réformistes ne se fussent désistés de leur opposition pour se joindre au parti du *Family Compact*, lequel, cette fois, soutenait le gouverneur. Ce dernier considéra son succès dans cette circonstance comme un des plus grands triomphes qu'il eût remportés. Il le devait principalement, disait-il, à sa connaissance de la tactique parlementaire, qu'il avait acquise durant sa longue carrière comme membre de la Chambre des Communes. Dans le Parlement anglais, on ne craignit pas d'insinuer qu'il les devait à son influence personnelle et à la corruption exercée au sein même de la représentation.

Ce bill, d'après les termes de la constitution, ne pouvait être sanctionné par le gouverneur-général, et il dut par conséquent, avant de devenir loi, être soumis au gouvernement impérial. Aussitôt la session terminée (le 10 février 1840), la place de solliciteur-général étant devenue vacante, le gouverneur l'offrit à M. Robert Baldwin, regardé comme le chef du parti libéral du Haut-Canada. M. Baldwin avait été nommé conseiller exécutif sous Sir Francis B. Head, mais s'était retiré presque aussitôt parce qu'on ne le consultait pas sur les questions de gouvernement et qu'il ne voulait pas être responsable de choses sur lesquelles il n'exerçait aucun contrôle. Son intégrité proverbiale et ses vertus privées lui donnaient une grande influence. M. Baldwin accepta la charge de solliciteur-général, sans pourtant avoir confiance dans ses collègues, comme on le verra plus tard.

Dès le 18 du même mois (février 1840), M. Poulett Thomson partit de Toronto et arriva à Montréal le lendemain soir, après avoir parcouru, en moins de trente-six heures, une distance de 360 milles. Il convoqua presque aussitôt le Conseil Spécial.

Durant cette cinquième session du Conseil Spécial ouverte le 20 avril 1840, une cinquantaine d'ordonnances furent passées, la plupart ayant trait à des questions d'un intérêt purement local. Quelques-unes cependant obtinrent du retentissement et suscitèrent plus tard de vives réclamations, entre autres celle concernant les chemins et les voitures d'hiver, etc. Quelques ordonnances pour changer et amender la judicature, établir de nouvelles divisions territoriales et pourvoir en général à l'administration

de la justice dans le Bas-Canada, ne devaient entrer en force qu'après le 1er décembre suivant. Parmi les autres mesures d'une importance majeure, quoique moins générale, fut l'ordonnance incorporant les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, confirmant leur titre de possession et pourvoyant à l'extinction graduelle des droits seigneuriaux dans leurs fiefs et seigneuries.

Cette session du Conseil se ferma le 26 juin. Le 27, lord Sydenham écrivait à un ami :

“ J'ai fermé mon Conseil Spécial et je vous envoie mes ordonnances. Il a très bien fait sa besogne, grâce à Stuart et à mon nouveau solliciteur-général qui va admirablement bien. Je n'ai pourtant pas passé toutes les mesures indispensables à notre mesure de l'union des provinces. Il reste encore le bill d'enregistrement ; mais je le ferai passer cet automne, après qu'il aura été deux ou trois mois devant le public, ce que j'ai fait à l'égard du bill de judicature, et ce dont je me suis bien trouvé. Reste aussi l'éducation, car il est impossible de rien faire à cet égard tant que les municipalités n'auront pas été régulièrement érigées.”

Le même jour il écrivait à un autre :

“ J'ai été très occupé à faire aux lois de la province des changements préparatoires à l'union, et j'ai eu fort à faire ; mais j'ai fait adopter trois ou quatre grandes mesures que les gens ici ne sont pas encore tout à fait en état de comprendre, mais dont ils apercevront les avantages lorsqu'elles seront en opération. Il fallait un despote pour les leur imposer. Une Chambre d'Assemblée simple ou double aurait passé dix ans dessus.”

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Acte d'Union. — Comment il est reçu en Canada. — Manifeste de M. La Fontaine. — Adresse des électeurs de Québec aux électeurs de toute la Province. — Proclamation de l'Union. — Lord Sydenham assermenté comme Gouverneur-Général. — Nomination du Conseil exécutif. — Partis politiques dans la Province. — Elections générales. — Manœuvres électorales. — Résultat. — Convocation du Parlement à Kingston. — Choix d'un Orateur.

L'acte d'Union, sanctionné en Angleterre le 23 juillet 1840, ne fut connu au Canada que vers le milieu d'août suivant. Une grande partie des réformistes haut-canadiens, qui l'avaient demandé avec instance, s'écrièrent qu'on les avait trompés ; ils protestèrent contre certains détails qu'ils trouvaient injustes,

odieux, en particulier contre les dispositions relatives à la liste civile. Quant aux Canadiens français, ils s'attendaient depuis longtemps au traitement qui leur était infligé ; rien ne pouvait plus les étonner. Mais ils furent quelques moments indécis sur le parti qu'ils devaient prendre. Allaient-ils s'élever avec plus de force que jamais contre cette criante injustice ? Allaient-ils entreprendre une de ces croisades vigoureuses, mais longues et épuisantes, dans la vue d'obtenir le rappel de l'Union ? C'est ce que suggéraient un certain nombre d'hommes ardents, passionnés ; les plus violents allaient même jusqu'à proposer une abstention complète de toute participation à la chose publique ; ils conseillaient aux électeurs des comtés canadiens français de s'abstenir de voter aux élections prochaines. Ce conseil, donné par quelques têtes chaudes, ne fut nullement goûté par la grande masse des Canadiens français, qui préféraient encore la lutte, toute désavantageuse qu'elle pût être, au suicide politique. ¹

Sur ces entrefaites, M. La Fontaine publia une adresse aux électeurs du comté de Terrebonne. Quoique jeune encore ² M. La Fontaine était depuis longtemps reconnu pour un homme de poids et d'expérience. Membre de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis 1830 jusqu'à la suspension de la constitution (1838), il s'y était distingué par ses connaissances légales et par une éloquence où la modération s'alliait à la force du raisonnement. Enfermé en 1838 dans la prison de Montréal, sous accusation de haute trahison, il en était sorti quelques mois après, sans même subir de procès. Quoiqu'il n'eût rien dans le caractère et les manières qui fût de nature à le rendre très populaire, il jouissait de la plus haute estime parmi ses compatriotes, qui le considéraient, avec raison, comme un homme parfaitement honorable et inaccessible à la corruption. M. Poulett Thomson lui avait offert la place de solliciteur-

1. Peut-on justifier l'abstention d'un parti ? Nous ne le croyons pas. D'abord, c'est une annulation de soi-même, un suicide politique, qu'on ne peut pas plus excuser que l'acte de détruire sa personne. Puis, en se retirant sous sa tente, on s'ôte toute chance de profiter d'un changement dans l'opinion du pays. En prenant part au mouvement politique, en se mêlant à ses concitoyens lors des élections, en se présentant à leur choix on peut espérer faire une propagande plus ou moins heureuse, et obtenir une certaine influence sur les destinées de la patrie. Or, on doit à son pays non seulement son sang, mais encore son dévouement, son talent. (*Dictionnaire général de la politique, au mot "Abstention"*).

2. M. La Fontaine, né en 1807, n'avait par conséquent que 34 ans. Ceux qui désireraient savoir quelques détails sur les premières périodes de la vie de cet homme d'état, n'ont qu'à lire l'intéressante biographie publiée en 1870, dans l'*Opinion Publique* de Montréal, par M. L.-O. David.

général, mais il l'avait refusée sans hésiter, parce qu'il désapprouvait l'acte d'Union et la plupart des mesures du nouveau gouverneur. En vain M. Thomson lui avait-il fait part de ses vues libérales et de son désir d'établir le gouvernement responsable dans la colonie; en vain même lui avait-il donné à entendre que la robe de juge était à sa disposition, s'il voulait appuyer son administration, M. La Fontaine avait été inflexible. Le gouverneur, outré de dépit, lui avait dit, en le quittant: " J'aurai ma majorité ". Plus tard il était revenu à la charge et l'avait fait prier de se laisser nommer membre du Conseil de ville de la cité de Montréal, nomination qui, en vertu d'une récente ordonnance, était à la disposition du gouverneur. M. La Fontaine avait refusé de nouveau sans hésiter, alléguant qu'il ne reconnaissait pas la légalité de l'ordonnance en question. Ces refus répétés avaient profondément irrité M. Poulett Thomson, mais avaient grandi M. La Fontaine dans l'estime de ses concitoyens.

M. La Fontaine fut donc d'un commun accord, au moins dans le district de Montréal, considéré comme le chef et le représentant des Canadiens français, et son adresse fut tout un programme pour la grande partie d'entre eux.

Après avoir dit que l'Union était enfin décrétée, qu'elle était imposée par la force, mais qu'elle ne pouvait devenir légitime que si elle était ratifiée par la voix du peuple, et que le peuple devait se préparer à élire des représentants dans un avenir plus ou moins prochain, il considérait les avantages qu'il fallait chercher à acquérir pour faire du Canada un pays heureux et prospère. Au premier rang il plaçait l'égalité et la liberté politiques. Le moyen d'acquérir cette liberté, il le faisait consister dans la sanction de la volonté populaire à l'adoption des lois, dans le consentement du peuple à voter l'impôt et à en régler la dépense, dans sa participation efficace à l'action de son gouvernement, dans son contrôle effectif sur les individus proposés au fonctionnement de cette administration: " c'est en un mot, disait-il, le gouvernement responsable, tel qu'on l'a promis à l'Assemblée du Haut-Canada, pour obtenir son consentement au principe de l'Union, et non tel que peut-être on l'explique maintenant dans certain quartier. "

Puis il ajoutait :

" Ce principe ne constitue pas une théorie nouvelle. Il est le principe moteur de la constitution anglaise. Lord Durham, en reconnaissant la nécessité de son application aux colonies dans leurs affaires locales, a touché à la racine du mal, et a recom-

mandé le seul remède efficace. Dans les circonstances actuelles, l'importance de cette question est telle qu'un candidat qui a des principes politiques et qui y attache quelque prix ne doit pas hésiter à exprimer son opinion sur le sujet. Je ne suis pas du nombre de ceux qui reposent une confiance aveugle dans les promesses du gouverneur-général à cet égard. Loin de là. Je crois que dans la pratique il ne concèdera pas ce principe de bon cœur, et je pense que le plus ou le moins d'étendue où il entend aller dépendra beaucoup de la composition de la nouvelle Chambre d'Assemblée. Pour moi, je n'hésite pas à dire que je suis en faveur de ce principe anglais du gouvernement responsable. Je vois, dans son opération, les seules garanties que nous puissions avoir d'un bon gouvernement constitutionnel et effectif. Les colons doivent avoir la conduite de leurs propres affaires. Ils doivent diriger tous leurs efforts vers ce but ; et pour y parvenir, il faut que l'administration coloniale soit formée et dirigée par et avec la majorité des représentants du peuple, comme étant le seul moyen d'administrer le gouvernement de ces provinces selon les désirs et les intérêts du peuple, et d'avoir, pour ses sentiments tels qu'exprimés par ses représentants, la juste déférence qui leur est due."

Une autre question non moins importante est celle qui résulte de l'union même de ces provinces. Elle est un acte d'injustice et de despotisme, en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement, en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants, en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les procédés de la Législature, contre la foi des traités et *la parole* du gouverneur-général, en ce qu'elle nous fait payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons pas contractée, en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'emparer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays.

S'en suit-il que les représentants du Bas-Canada doivent s'engager d'avance, et sans garanties, à demander le rappel de l'Union? Non, ils ne doivent pas le faire. Ils doivent attendre, avant d'adopter une détermination dont le résultat immédiat serait peut-être de nous rejeter, pour un temps indéfini, sous la législation liberticide d'un Conseil Spécial, et de nous laisser sans représentation aucune. C'est une erreur trop générale de la part des partis politiques, dans les colonies, que de croire qu'ils ont de la sympathie à attendre de tel ou tel ministère impérial. Que le ministère, à Londres, soit tory, whig ou radi-

cal, cela ne fera aucune différence dans la situation politique des colonies. Le passé est là pour nous en convaincre.

“ Les réformistes, dans les deux provinces, forment une majorité immense. Ce sont ceux du Haut-Canada, ou au moins leurs représentants, qui ont assumé la responsabilité de l'acte d'Union et de toutes ses dispositions injustes et tyranniques. en s'en rapportant, pour tous les détails, à la discrétion du gouverneur-général. Ils ne sauraient, ils ne peuvent pas approuver le traitement que cet acte inflige aux habitants du Bas-Canada. S'ils ont été trompés dans leur attente, c'est à eux à réclamer contre les dispositions qui asservissent leurs intérêts politiques et les nôtres aux caprices de l'Exécutif Notre cause est commune. Il est de l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité..... ”

M. La Fontaine terminait son adresse en se prononçant pour l'abolition de la tenure féodale, au moyen d'une compensation juste et raisonnable accordée aux seigneurs. Il demandait aussi la diffusion de l'instruction populaire, “ le premier bienfait qu'un gouvernement puisse conférer à un pays ”; et le développement de nos vastes ressources intérieures, par l'ouverture d'une navigation facile depuis la mer jusqu'aux lacs.

Cette adresse fut traduite et publiée immédiatement dans l'*Examiner* de Toronto, l'organe des réformistes du Haut-Canada, qui l'approuva sans restriction.

Ces sentiments énoncés par M. La Fontaine étaient, comme nous l'avons dit, partagés par la plus grande partie de ses compatriotes. Cet esprit si logique comprenait tout le parti qu'on pouvait tirer de l'introduction du véritable gouvernement constitutionnel dans la gestion de nos affaires; il se faisait peut-être une joie secrète de pouvoir s'emparer de cet acte d'Union pour le tourner un jour contre ses propres auteurs. Il semblerait toutefois qu'il existât une légère différence d'opinion entre M. La Fontaine et quelques-uns des principaux hommes politiques du district de Québec. M. La Fontaine offrait résolument son appui aux réformistes du Haut-Canada, à condition que ceux-ci s'uniraient au peuple du Bas-Canada pour l'aider à obtenir justice. Il avait pleine confiance dans ce parti et en particulier dans son chef, M. Baldwin. Quelle espèce de libéralité pouvait-il attendre du parti tory, qui avait été intimement lié au parti anglais du Bas-Canada et l'avait constamment appuyé dans sa lutte injuste, tyrannique, contre la majorité de l'ancienne Chambre d'Assemblée? Il comprendrait bien que, si

ce parti était aujourd'hui opposé à l'acte d'Union, ce n'était pas par sympathie pour les Canadiens français, mais par la crainte de perdre le pouvoir et cette influence toute puissante dont il avait tant abusé. Comment M. La Fontaine aurait-il pu oublier les conditions odieuses mises par ce parti à son acceptation de l'acte d'Union, et les imputations calomnieuses portées par ses membres les plus influents contre toute la population d'origine française? Tout ce qu'on pouvait attendre d'une alliance avec le parti tory, c'était le retour à l'ancien régime ou la continuation de celui du Conseil Spécial. Le *Canadien* de Québec partageait à cet égard les vues de M. La Fontaine. Il était formellement opposé à toute agitation dans le but de demander le rappel immédiat de l'Union. " Quoique nous soyons bien sincèrement opposés à l'Union législative des Canadas, disait ce journal (20 novembre 1840), nous prévoyons trop bien l'anarchie, les misères politiques et sociales qu'entraînera pour les parties concernées l'agitation du rappel de l'Union, pour ne pas désirer que les deux populations en viennent à s'entendre et à marcher de conserve vers les destinées brillantes que la nature a mises à leur portée. " Il alla même plus loin et avoua préférer le régime de l'Union, quel qu'il pût être, à celui du Conseil Spécial. Mais d'autres hommes importants du district de Québec, à la tête desquels était l'honorable John Neilson, croyaient plus prudent de ne prendre à cet égard aucun engagement avant les élections générales. Laissons faire les élections, disaient-ils, et alors les hommes en qui les réformistes bas-canadiens auront mis leur confiance pourront s'entendre sur la marche que les circonstances leur désigneront comme la meilleure dans l'intérêt du pays et de la masse de ses habitants. Ils s'organisèrent donc en comité et publièrent une adresse aux électeurs de la province, en vue des prochaines élections générales.

Cette adresse,¹ rédigée avec soin, contenait, sous une forme concise, tous les arguments qu'on pouvait opposer à l'acte d'Union; elle fut publiée dans la *Gazette de Québec* et le *Canadien*. La *Gazette de Québec*, rédigée dans les langues anglaise et française par M. Neilson, combattait avec autant d'énergie que le *Canadien* contre l'acte d'Union. Lord Sydenham tenta d'établir dans cette ville un journal français favorable à l'Union; mais il ne put trouver pour le rédiger un homme capable d'écrire la

1. Pour cette " Adresse des Electeurs de Québec aux Electeurs de toute la province ", voir la *Gazette de Québec* du 14 octobre et le *Canadien* du 18 octobre 1840.

langue française, et les quelques numéros qui parurent du *Vrai-Canadien* durent être écrits en anglais d'abord, puis traduits tant bien que mal pour être distribués parmi la population canadienne française.

Enfin, le 10 février 1841, le gouverneur-général annonça dans une proclamation datée de Montréal et signée " Dr Daly, secrétaire de la Province ", que le Haut et le Bas-Canada, après une séparation de cinquante ans, étaient de nouveau réunis et ne formeraient à l'avenir qu'une province sous un seul et même gouvernement. Ce jour, 10 février, fut ainsi choisi parce qu'il était l'anniversaire du mariage de la Reine, celui de la conclusion du traité de 1763 par lequel la France céda le Canada à la Grande-Bretagne, et aussi l'anniversaire de la passation de l'acte impérial suspendant la constitution du Bas-Canada, en 1838.

" Habitants de la province du Canada, disait le gouverneur en terminant cette proclamation, puissiez-vous être désormais unis de sentiments comme vous l'êtes de nom ! Quel est celui qui peut visiter, comme j'ai eu l'avantage de le faire, les vastes territoires qui sont maintenant réunis sous le nom de Canada, sans être frappé des immenses ressources qu'ils offrent pour tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme ? Formant partie du puissant empire de l'Angleterre, protégé par ses armes, assisté de son trésor, recevant tous les bienfaits de son commerce, votre liberté garantie par ses lois, vos droits soutenus par la sympathie de vos co-sujets, le Canada n'a certainement rien à envier à aucun autre pays du monde."

Ce jour-là lord Sydenham fut assermenté comme capitaine général et gouverneur en chef de la Province-Unie, suivant la formule prescrite par la nouvelle commission royale. Il nomma en même temps Sir George Arthur député-gouverneur pour le Haut-Canada, en lui accordant tous les pouvoirs dont il jouissait comme lieutenant-gouverneur, à l'exception de l'usage du Grand Sceau. Sir Geo. Arthur consentit à remplir cette fonction jusque vers le milieu du mois suivant, époque où il partit pour l'Angleterre.

Le 13 février, lord Sydenham nomma son Conseil exécutif, qui fut composé de MM. R.-B. Sullivan, J.-H. Dunn, D. Daly, S.-B. Harrison, C.-R. Ogden, W.-H. Draper, Robert Baldwin et Chs.-D. Day. Ces nominations furent soumises à l'approbation de Sa Majesté, qui les ratifia.

M. R.-B. Sullivan, qui passait pour le meilleur orateur du Haut-Canada à cette époque, était déjà commissaire des terres

de la Couronne et devint en même temps président du Conseil. M. Dunn fut fait presque aussitôt receveur-général ; M. Daly, qui était déjà avant l'Union secrétaire de la province du Bas-Canada, fut maintenu dans cette charge, et M. Harrison occupa la même charge pour le Haut-Canada. MM. Ogden et Draper étaient déjà procureurs-généraux, le premier pour le Bas et le second pour le Haut-Canada, de même que MM. Baldwin et Day étaient solliciteurs-généraux ; ces principaux officiers du gouvernement furent également maintenus dans l'exercice de leurs fonctions.

MM. Sullivan, Dunn, Draper, Harrison et Baldwin étaient du Haut-Canada ; MM. Ogden, Daly et Day étaient supposés représenter le Bas-Canada.

Les journaux remarquèrent qu'il n'y avait qu'un seul catholique (M. Daly) dans l'administration, et pas un seul canadien français.

Il n'y avait pas de premier ministre ; cette administration ne s'appela ni l'administration Draper-Ogden, ni l'administration Sullivan-Daly, ou Harrison-Day : ce fut tout simplement l'administration Sydenham.

Quelque temps après, le 17 mars, M. H.-H. Killaly, président du Bureau des Travaux Publics du Bas-Canada, fut aussi nommé membre du Conseil exécutif.

Les élections générales commencèrent bientôt ; les brefs émanés le 19 février étaient rapportables le 8 avril. Ce fut le signal d'une lutte des plus ardentes.

On comptait à cette époque, dans les deux Canadas, quatre grands partis politiques :

1° Les *torys* du Haut-Canada, qui étaient depuis longtemps tout puissants dans leur province, et qui, quoique en minorité, avaient toujours gouverné sous le nom de *Family Compact*.¹ Ce parti, prévoyant qu'un changement de régime ne pouvait que lui nuire, avait fait une forte opposition à l'acte d'Union.

2° Les *réformistes* du Haut-Canada, systématiquement exclus du pouvoir par les torys, quoiqu'ils formassent une grande majorité de la population de cette province. Ce parti était favorable à l'Union, qui devait les débarrasser de la domination tory.

3° Les *anglais* ou *torys* du Bas-Canada, formant une infime minorité de la population, mais suivant les idées desquels cette province avait été gouvernée pendant nombre d'années. Ils

1. Voir plus haut, page 21.

avaient depuis longtemps demandé l'union des deux Canadas, dans l'espoir d'écraser les Canadiens français.

4^o Enfin les *Canadiens français*, auxquels on imposait injustement l'acte d'Union et qui, quoique composant près d'une moitié de la population totale de la province-unie, étaient exclus de toute participation au gouvernement de leur pays.

Par une singulière anomalie, le gouverneur se trouvait appuyé par les réformistes de l'une des provinces et par les torys de l'autre.

Le comité canadien de Québec s'empressa de répandre par toute la province son adresse aux électeurs du Bas-Canada. On y disait en substance :

“ Vous n'avez pas été consultés sur l'acte d'Union. Cet acte est injuste. Le Haut-Canada a 400,000 habitants, nous en avons presque deux fois autant, et on nous donne le même nombre de représentants. Les conseillers législatifs seront choisis par le gouverneur et nommés à vie par la Couronne. On nous charge de la dette du Haut-Canada, qui s'élève à cinq ou six millions de piastres, et de plus d'une liste civile permanente de £83,000 par année. La langue française est proscrite. Nos droits, nos libertés, nos privilèges comme sujets anglais sont foulés aux pieds. Rien au monde ne doit nous faire consentir à voter pour un seul candidat qui ne se déclarera pas contre cet acte et ces dispositions iniques ”.

Puis, elle faisait des recommandations pleines de prudence, de fermeté et de patriotisme :

“ Avant et pendant la durée des élections tout doit se passer dans la plus grande tranquillité. Tout usage de boissons enivrantes doit être banni des élections. Chaque électeur doit se rendre au poll avec le même zèle qu'il met à s'acquitter d'un devoir de religion ou de charité : car, dans les circonstances actuelles, le service de son pays en est un des plus urgents.

“ Toute dispute, toute injure, toute provocation des passions et des préjugés haineux doivent cesser. Chacun a droit à son opinion et a droit d'agir d'après son opinion, en se conformant à la loi et aux bienséances. Il vaut mieux même endurer les insultes et les violences que de s'en servir contre qui que ce soit. C'est par la paix, la vérité et la justice que les peuples se font respecter, et qu'ils sortent victorieux des luttes où ils se trouvent engagés, et donnent le démenti le plus formel à leurs calomniateurs.

“ Toute agitation de questions mineures qui pourraient détacher un seul de ceux qui désapprouvent l'acte d'Union doit être interdite, jusqu'à ce qu'on nous ait fait justice.

“ Point d'inégalité établie par la loi, parmi les citoyens du même pays, à cause de leur langue, de leur origine ou de leur localité.

“ Point de taxes, ni emploi de deniers en provenant, prélevées dans le pays, par le parlement d'Angleterre.

“ Point de taxes, ni emploi de deniers en provenant, prélevées dans le pays, imposées par aucune autorité locale quelconque, sans le consentement de ceux qui les paient ou de leurs représentants.

“ Le PAYS, notre DEVOIR et la JUSTICE : ce sont là les objets qui doivent réunir les vœux des électeurs, pour effacer le souvenir des jours de malheur et en prévenir le retour. ”

Ce document fut répandu dans toute l'étendue du Bas-Canada, affiché dans les endroits les plus fréquentés, lu et expliqué aux portes des églises. Les Canadiens français, d'un bout à l'autre de la province, s'unirent étroitement dans une détermination bien arrêtée de n'élire que des membres opposés à l'acte d'Union.

D'un autre côté, leurs adversaires n'étaient pas moins actifs. Si les Canadiens français, presque jusqu'au dernier, étaient contre l'Union, on peut dire que toute la population anglaise du Bas-Canada, à quelques rares exceptions près, lui était favorable. ¹

Ces derniers trouvèrent dans le gouverneur-général un auxiliaire puissant, qui ne reculait devant aucune mesure pour assurer leur triomphe. Il commença par priver les faubourgs de Québec et de Montréal de leur droit de franchise, sous prétexte que c'était le seul moyen de faire élire de véritables représentants du commerce, comme le désiraient les autorités impériales.

La proclamation lancée à cet effet provoqua un cri d'indignation dans tout le Bas-Canada.

“ La voilà comblée la mesure des iniquités de l'administration actuelle, s'écria le *Canadien* !..... Y aura-t-il dans le pays assez de vertu, de constance, de fermeté, de dévouement, pour résister à tant de corruption, de ruse, de déception, d'injustice et de tyrannie ? Certes, il semblerait qu'un peuple situé comme nous

1. *Life of Lord Sydenham.*

le sommes, ne saurait, sans l'intervention spéciale de la divine providence, échapper au joug qu'on lui prépare. Oh ! que chaque partie du pays comprenne l'immense responsabilité qui pèse aujourd'hui sur elle, et qu'elle ne recule devant aucun sacrifice pour assurer à la patrie la portion de secours et d'appui qu'on attend d'elle. Que de reproches n'auraient pas à se faire les divisions électorales qui molliraient dans la crise actuelle ! Pères de famille, vos enfants rougiraient de vous, et vous accuseraient d'être les auteurs de leur abaissement si, au lieu d'envoyer au Parlement des hommes qui réclameront notre réhabilitation, vous nommiez des mandataires qui iront approuver, appuyer, encourager ceux qui vous oppriment et rêvent votre anéantissement. La patrie attend que chaque individu, chaque section fasse son devoir : et honte éternelle à ceux qui reculeront !.....”

Ce procédé tyrannique fut justement flétri, durant la session suivante, par un rapport de comité ¹ ; et un acte fut passé dans la session de 1842 pour rétablir les villes de Québec et de Montréal dans leurs anciennes limites.

Dans plusieurs comtés du Haut-Canada, il y eut des actes de violence accompagnés de meurtres. Dans le comté de Durham, un homme fut tué à coups de bâton sur la tête ; dans celui de Halton, un individu ayant lancé son cheval et sa voiture à toute vitesse à travers un rassemblement, tua un homme et en blessa plusieurs autres. A Toronto, à l'occasion du triomphe de deux candidats élus (MM. Dunn et Buchanan), il y eut une émeute sérieuse, suscitée, paraît-il, par le parti orangiste, et dans laquelle un homme fut tué. Cette émeute devint plus tard le sujet d'une enquête instituée par le gouvernement. ² Dans la première division d'York, une taverne fut presque entièrement détruite, et il fallut appeler les troupes pour disperser le rassemblement. Des troupes furent aussi envoyées dans le comté de Simcoe.

Mais dans le Bas-Canada, où le gouverneur avait eu l'imprudence de faire présenter des unionistes et même des anglais dans des comtés absolument canadiens, il y eut des actes de violence, de fraude et de corruption inconnus jusqu'alors.

Une partie de ces actes de violence se trouve consignée dans les journaux de l'Assemblée législative de 1841, 1842 et 1843, dans les pétitions présentées par les candidats lésés contre les membres siégeants et dans les enquêtes des comités instituées à

1. *Journal de l'Assemblée législative*, App. N. N.

2. *Journal* 1841, App. S et O. O.

cet effet. A part ceux de l'élection de Terrebonne, on y voit que, dans le comté de Montréal où se présentaient MM. James Leslie et A.-M. Delisle, le village Saint-Laurent, où se tenait le *poll*, fut envahi par une troupe d'hommes armés venus d'un comté éloigné, que les électeurs de la paroisse furent chassés de leurs demeures, et qu'un homme fut tué. Au comté de Rouville des assommeurs enivrés poursuivirent les électeurs, tuèrent un paisible cultivateur du nom de Choquet, blessèrent plusieurs autres personnes et commirent toutes sortes d'excès. Dans les comtés de Beauharnois, de Vaudreuil et de Chambly, où lord Sydenham voulait aussi faire élire de ses amis, les mêmes actes de violence furent commis et la corruption fut exercée de la manière la plus éhontée.

Il n'est pas besoin de dire d'où provenaient ces actes de violence et de fraude, lorsqu'on songe que, dans des comtés presque entièrement canadiens français, comme ceux de Chambly, Rouville, Vaudreuil, Terrebonne, Beauharnois, Montréal, etc., et où, par conséquent, la masse des électeurs était opposée à l'Union, le gouverneur réussit à faire élire des unionistes. Il avait à sa solde des agents d'élection, parfaitement au fait de toutes les manœuvres et roueries électorales, et qui ne reculaient devant aucune injustice pour procurer à leur maître la majorité apparente dont il avait besoin. Lord Sydenham fut sévèrement blâmé, même par les journaux de Londres, pour avoir ainsi contrecarré le libre choix des électeurs.

L'ordre régna partout où le gouvernement ne chercha pas à gêner la liberté du vote. Quoiqu'il n'y eût qu'un *poll* dans chaque comté, et qu'assez souvent il se trouvât à l'une des extrémités du comté, suivant que le gouvernement l'avait jugé plus favorable à ses candidats, les électeurs, en général, montrèrent beaucoup d'esprit public et se firent un devoir d'aller enregistrer leurs votes.

D'après un tableau des élections du Bas-Canada, publié par la *Gazette de Québec*, il y avait, sur les 42 membres élus, 22 membres opposés à l'Union, 13 en faveur de l'Union, dont six devaient leurs élections à la violence, un à des menaces de violence, et trois à la proclamation dépouillant de leurs franchises les habitants des faubourgs de Québec et de Montréal. Sur ces treize, sept étaient des officiers du gouvernement.

Dans le Haut-Canada, il y avait, suivant l'*Examiner*, 26 réformistes représentant une population de 305,700 âmes (d'après le

recensement de 1839), dix torys représentant 59,457 âmes, et 6 douteux représentant 47,809.

Parmi les membres élus qui avaient déjà joué ou qui devaient jouer plus tard un rôle important dans la politique du pays, on comptait, dans le Haut-Canada, M. R. Baldwin, élu par deux comtés à la fois, Sir Allan McNab, MM. W.-H. Merritt, G. Sherwood, John Prince, Henry Smith, J.-S. Macdonald, Malcolm Cameron, James Morris, Francis Hincks, W. Draper, J.-H. Price, J.-E. Small, Isaac Buchanan, etc. ; et dans le Bas-Canada, MM. A.-N. Morin, un des membres les plus remarquables de l'ancienne Chambre d'Assemblée, élu cette fois, par le comté de Nicolet ; A. Cuvillier, qui devint le premier Orateur du Parlement des provinces réunies ; le Dr E.-P. Taché, envoyé alors pour la première fois en Chambre par le comté de l'Islet ; F.-A. Quesnel, de Montréal, nommé spontanément par le comté de Montmorency ; Geo. Moffatt, représentant, avec M. B. Holmes, l'importante cité de Montréal ; J.-C. Aylwin, avocat célèbre et non moins célèbre orateur parlementaire ; John Neilson et D.-B. Viger, deux illustres vétérans des luttes politiques du Bas-Canada ; E. Parent, rédacteur du *Canadien*, élu par le comté de Saguenay ; J.-E. Turcotte, élu pour représenter le comté de St-Maurice, etc. Plusieurs autres personnages politiques non moins importants n'avaient pu se faire élire par suite des actes de violence exercés contre les électeurs. Nous citerons entre autres MM. James Leslie, Jacob Dewitt, L.-M. Viger, et celui qui devait bientôt prendre la première place parmi nos hommes d'état canadiens, et qui, en l'absence de M. Papineau, était considéré comme le chef du parti canadien français. M. La Fontaine s'était porté candidat pour le comté de Terrebonne, qu'il avait déjà représenté avec honneur de 1830 à 1838, et il se croyait sûr de son élection. Mais lord Sydenham et son parti, qui voulaient se venger de cet homme incorruptible et qui redoutaient son influence dans le parlement provincial, résolurent de s'en défaire et ils réussirent. Le jour où s'ouvrit la votation pour le comté de Terrebonne, les partisans de M. La Fontaine s'étant rendus au poll, le trouvèrent occupé par des centaines de fier-à-bras à mine menaçante venus des localités avoisinantes dans le seul but d'empêcher les citoyens paisibles de voter. Après avoir délibéré avec ses amis sur le parti à prendre, M. La Fontaine ne voulant pas exposer ses partisans à être assommés ou assassinés, préféra se retirer en protestant, et son adversaire, le Dr McCulloch, de Montréal, fut déclaré élu. ¹

1. Pour les détails voir *Journal de l'Ass. lég.* 1843, App. J. J.

La session s'ouvrit le 14 juin.¹ L'honorable R.-S. Jameson, vice-chancelier de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada, avait été nommé, par commission sous le Grand Sceau, Orateur du Conseil législatif. Les membres de l'Assemblée législative, après avoir prêté le serment d'usage, procédèrent, de leur côté, sous la présidence du greffier, à l'élection d'un Orateur, mais sans y avoir été invités d'abord par le gouverneur, ce dernier ne s'étant pas rendu au palais législatif, comme cela se pratique aujourd'hui.

M. Austin Cuvillier, représentant du comté de Huntingdon, fut proposé comme Orateur. M. Cuvillier avait été un des membres les plus remarquables de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada ; il avait même une fois (en 1828) été député en Angleterre avec MM. Neilson et Viger pour faire valoir les réclamations de ce corps important. Sa modération, son jugement, sa fermeté, le désignaient d'avance au choix de la nouvelle Assemblée.

MM. Morin, Merritt et Prince, qui le proposèrent, énumérèrent les diverses qualités qui le rendaient propre à remplir la charge d'Orateur, et en particulier, sa connaissance des langues anglaise et française. M. Hincks, qui devait jouer plus tard un grand rôle dans les affaires du pays, prit occasion, tout en appuyant la candidature de M. Cuvillier, d'annoncer son manque de confiance dans le ministère, tel qu'il était composé. M. Aylwin fit la même chose ; il eût même désiré que M. Cuvillier se déclarât ouvertement opposé au ministère, déclaration que M. Morin

1. Le six avril, une proclamation du gouverneur avait convoqué le Parlement pour le 26 mai, "en notre *Township* de Kingston, pour procéder à l'expédition des affaires". Mais une nouvelle proclamation publiée le 13 avril avait fixé l'époque de l'ouverture des Chambres au 14 juin suivant.

Deux jours avant l'ouverture de la session, la *Gazette Officielle* publia les nominations suivantes :

Pour être membres du Conseil législatif, les honorables R.-S. Jameson, P. de Blaquière, Peter McGill, R.-B. Sullivan, R.-E. Caron, Wm Morris, Geo. Pemberton, Alexandre Fraser, B. Joliotte, Jas. Crooks, Jules Quesnel, Adam Fergusson, John Fraser, John Macauley, Etienne Mayrand, John Hamilton, F.-P. Bruneau, John McDonald, Adam Ferrie, Olivier Berthelet, Aug. Baldwin, J.-B. Taché, H.-P. Knowlton, Thos. McKay.

M. James Fitzgibbon était nommé greffier du Conseil législatif, et Wm-B. Lindsay, greffier de l'Assemblée législative.

Des 24 conseillers législatifs nommés, MM. Ol. Berthelet, Aug. Baldwin et Etienne Mayrand n'acceptèrent pas.

Peu de jours après, M. Gabriel Roy, de Saint-Laurent, qui, aux dernières élections, avait résigné comme candidat en faveur de M. A.-M. Delisle, fut aussi nommé au Conseil législatif.

jugeait inopportune. MM. Steele, Cartwright et Buchanan partageaient l'opinion de M. Morin.

M. Cuvillier fut élu sans opposition.

Un assez long débat s'éleva ensuite sur une motion d'ajournement. M. Aylwin prétendit qu'il n'y avait pas eu de réunion du Parlement, puisque le gouverneur n'avait pas convoqué l'Assemblée à la barre du Conseil législatif. Sans la réunion des trois Etats dans un même appartement, au jour fixé par la proclamation pour l'ouverture du Parlement, on ne pouvait pas dire qu'il y eût eu assemblée du Parlement. Il cita l'autorité de lord Coke à l'appui de cette prétention. Sir Allan MacNab partageait l'opinion de M. Aylwin. Les officiers en loi de la Couronne furent quelque peu embarrassés. MM. Ogden, Draper et Day soutinrent que la 33^e section de l'acte d'Union, qui enjoignait à l'Assemblée législative de se choisir un Orateur à sa première réunion, établissait une règle différente de l'usage adopté par le Parlement d'Angleterre. Cette raison cependant ne parut pas satisfaisante. Quelques-uns allèrent même jusqu'à prétendre que le Parlement se trouvait virtuellement dissous. Les uns voulaient siéger sans désenparer jusqu'au lendemain, les autres proposaient que l'Orateur quittât simplement le fauteuil et que la séance fût censée continuée. A la fin, le procureur-général du Haut-Canada ayant offert de prendre sur lui-même toute la responsabilité de l'ajournement, 47 membres votèrent en faveur de l'ajournement et 27 contre.

Le lendemain, le gouverneur, avec toute la solennité et le cérémonial qui se pratiquent dans ces circonstances, se rendit au palais législatif où, après avoir reçu l'Orateur élu par l'Assemblée législative, il prononça le discours du trône.

CHAPITRE CINQUIÈME

Session de 1841. — Discours du trône. — Mesures annoncées. — Dépêche de lord John Russell. — L'hon. R. Baldwin se retire du ministère. — Gouvernement responsable. — Adresse en réponse au discours du trône. — Discussion sur l'acte d'Union. — Division dans l'Assemblée et dans le Conseil. — Délibérations. — Bureau des Travaux Publics.

Le discours du trône commençait par une allusion à l'emprisonnement d'Alexander McLeod, opéré par le gouvernement américain, sous accusation d'avoir pris part à la destruction du vaisseau la *Caroline*. Cette affaire faillit occasionner une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

“ Un sujet de Sa Majesté, disait lord Sydenham, un habitant de cette province, a été détenu de force dans les États voisins, accusé d'un prétendu crime. Votre gouvernement s'est empressé de protester contre cette conduite, et d'assurer à cet individu des moyens de défense, en attendant l'action ultérieure du gouvernement de Sa Majesté. Le représentant de la Reine à Washington a depuis été chargé de demander sa mise en liberté. Je n'ai pas encore appris quel a été le résultat de cette demande, mais j'ai reçu ordre de la Reine d'assurer ses fidèles sujets en Canada, que Sa Majesté est bien résolue de les protéger de tout le poids de sa puissance. ”¹

Lord Sydenham annonçait ensuite de grandes améliorations dans le département des postes. Jusque là, ce département avait dépendu du bureau général des postes à Londres ; le revenu, qui s'élevait à plusieurs mille louis, était chaque année envoyé en Angleterre ; le plan du gouverneur n'était pas de faire passer ce département sous le contrôle des autorités provinciales, mais il avait en vue de réduire les taux de la poste et de rendre le transport des malles plus régulier et plus expéditif.

“ L'amélioration de la navigation, ajoutait-il, depuis les rives du lac Érié et du lac Huron jusqu'à l'Océan, l'établissement de nouvelles communications dans les districts de l'intérieur sont des travaux qui exigent de grandes dépenses, mais qui promettent de rapporter des avantages encore plus grands. Pour les entreprendre avec succès, il faudra sans doute des fonds considérables ; et les finances, dans l'état où elles se trouvent, sembleraient en défendre l'essai. Mais j'ai la satisfaction de vous informer que j'ai reçu du gouvernement de Sa Majesté l'autorisation de déclarer qu'il est prêt à demander au Parlement impérial de venir en aide à ces importantes entreprises. ” Fermement persuadé que la paix et la tranquillité continueront à régner dans cette province, sous la nouvelle constitution, et qu'il n'est besoin que de faire disparaître les principales difficultés pour accroître rapidement sa prospérité, il proposera au Parlement, en donnant pour garantie la trésorerie impériale, un emprunt de pas moins d'un million et demi sterling, dans le

1. Les États-Unis, à cette époque, n'aimaient pas à braver les colères de l'Angleterre. McLeod fut acquitté par les tribunaux américains et mis en liberté.

Pour le procès de McLeod, voir *Trial for the murder of Amos Durtce of the steamer "Caroline"*. 80, Washington, 1841. Voir aussi, sur cette affaire *Fraser's Magazine*, vol. 24, et *The North American Review*, vol. 53.

double but d'aider la province à diminuer le poids de l'intérêt de la dette publique, et de la mettre en état de continuer ses grands travaux publics, dont le progrès a été arrêté depuis quelques années par des embarras financiers.

Le gouverneur promettait diverses autres mesures relatives à l'immigration, à l'établissement et à la gestion des terres de la Couronne, à l'établissement d'autorités municipales et judiciaires et d'un système efficace d'éducation ; puis il terminait ainsi, en s'adressant aux membres des deux Chambres :

“ Je confie à votre prudence et à votre sagesse le règlement des importantes questions qui vous seront soumises. Le Canada, uni sous une constitution que la Législature impériale a établie avec le désir sincère de venir en aide à cette partie de l'empire britannique, ne peut manquer, s'il est sagement administré, de devenir prospère et florissant. L'assistance généreuse dont je vous ai parlé, la détermination prise par le gouvernement, ainsi que je suis autorisé à vous le faire connaître, d'employer annuellement une somme considérable pour la défense militaire de la province, la résolution bien arrêtée que la Reine m'a chargé de vous signifier, que ses possessions de l'Amérique Septentrionale seront maintenues à tout prix comme partie de son empire, sont un gage de la sincérité avec laquelle la mère-patrie désire contribuer à la prospérité du Canada, et à la mise en pratique des institutions qu'elle y a établies. Les regards de l'Angleterre sont attachés avec anxiété sur le résultat de ce grand essai. S'il est couronné de succès, l'assistance du Parlement pour vos entreprises, la confiance des capitalistes anglais dans les rapports que vous pourrez avoir avec eux, la sécurité qui ne pourra manquer de s'établir parmi la population britannique et qui aura l'effet de peupler vos rives et le sol fertile de votre pays, tout cela développera les ressources de la province à un degré sans exemple jusqu'à ce jour. L'accroissement rapide du commerce et de l'immigration pendant les derniers dix-huit mois, nous offre une preuve frappante de l'effet que produit la tranquillité pour rétablir la confiance et faire naître la prospérité. Puisse cette belle perspective qui s'ouvre devant vous n'être obscurcie par aucune dissension ! Puisse vos efforts être constamment dirigés vers les grandes améliorations dont la province a tant besoin ; et, avec le secours de cette providence qui a présidé jusqu'ici aux destinées de cette partie des possessions britanniques, puissent vos conseils être guidés de manière à assurer

à la Reine des sujets loyaux et affectionnés, et au Canada réuni un peuple heureux et prospère.”¹

Ce discours fut prononcé par le gouverneur en personne. Mille exemplaires en furent imprimés, dont moitié en langue anglaise et moitié en langue française.

Après le départ du gouverneur, M. Baldwin annonça à la Chambre qu'il avait donné sa démission comme solliciteur-général et conseiller exécutif, et qu'il se flattait que les explications qu'il pourrait donner, aussitôt que les circonstances le lui permettraient, seraient de nature à satisfaire ses amis.

Cette démission fit grande sensation. On peut voir, dans la vie de Lord Sydenham, quels motifs avaient induit M. Baldwin à faire cette démarche. Il y est dit que M. Baldwin, en acceptant une place dans le Conseil exécutif, n'avait pas caché à ses collègues qu'il ne partageait nullement leurs vues politiques ; que, peu de jours avant l'ouverture de la session de 1841, M. Baldwin étant entré en communication avec quelques-uns des principaux membres canadiens français, avait proposé à Son Excellence d'admettre plusieurs d'entre eux dans son Conseil ; que Lord Sydenham avait repoussé cette proposition, à cause de l'opposition tranchée des membres canadiens français au principe de l'acte d'Union ; qu'une correspondance s'en était suivie, et que, le jour même de l'ouverture de la session, M. Baldwin avait donné sa démission.

Au moment où la réponse au discours d'ouverture allait être proposée, une discussion assez grave s'engagea sur la question du gouvernement responsable. Un des membres de Toronto,

1. Quelques jours avant l'ouverture de la session, le gouverneur avait reçu de lord John Russell une dépêche importante “ sur les questions qui intéressaient le plus vivement le bien-être du Canada ”.

Après avoir déclaré que l'Angleterre était bien résolue de conserver, à tout prix, ses possessions de l'Amérique septentrionale, lord John Russell annonçait que le gouvernement impérial était décidé à employer annuellement une somme de cent mille louis pour la défense du Canada, principalement pour l'amélioration des communications militaires, et pour la construction ou la réparation des fortifications ; il était prêt à recommander au Parlement de venir en aide à la province dans le règlement de ses difficultés financières, et de garantir l'emprunt qui serait nécessaire pour payer l'intérêt de sa dette et continuer les grands travaux publics déjà commencés ; de plus il s'engageait à favoriser, autant que possible, l'émigration anglaise au Canada. Car, il s'agissait de cimenter par tous les moyens “ l'union du Canada avec la Grande-Bretagne, de développer ses ressources, d'augmenter la population anglaise au Canada, de défendre son territoire, et de maintenir et encourager l'esprit loyal de son peuple ”.

Pour cette dépêche, voir *Journal de l'Assemblée législative 1841*, pages 196-199.

M. Buchanan, pressa les ministres de s'expliquer sur la position qu'ils occupaient à l'égard du gouverneur et de l'Assemblée législative. Les explications données par le procureur-général Draper paraissant équivoques, un autre représentant, M. Boswell, se leva et posa la question suivante : " Si le gouvernement ne peut commander une majorité dans cette Chambre, résignera-t-il, ou en appellera-t-il au peuple par une dissolution ? " — Certainement, répondirent les ministres. " Cette réponse, dit le *Canadien*, produisit une légère explosion d'exaltation, comme si les esprits, suspendus pendant quelque temps dans une pénible anxiété, se fussent trouvés soulagés d'un grand poids, et l'on entendait les gens se dire après la séance levée : " *We have then the responsible government* (nous avons donc le gouvernement responsable)."

Ceux qui prirent la part la plus remarquable dans cet important débat furent MM. Draper, Baldwin, Merritt, Cameron, Steele, Thorburn, Boswell et Hincks. On en trouve un rapport détaillé dans les gazettes de l'époque.

Dans la réponse au discours du trône, les membres réformistes du Bas-Canada s'étaient bien proposés d'enregistrer, de la manière la plus énergique possible, leur protêt contre les clauses injustes de l'acte d'Union. Mais, lorsque, rendus au siège du gouvernement, ils calculèrent leurs forces, ils se sentirent pris de découragement. Les réformistes du Haut-Canada étaient bien disposés envers ceux du Bas, ils voulaient réclamer pour eux justice et égalité; mais ils craignaient de livrer la province au parti tory, ou de faire perdre à leurs constituants leur part de ce million et demi dont lord Sydenham se servait si efficacement dans l'intérêt de son administration. D'un autre côté, on voit par la correspondance privée du gouverneur-général qu'il était bien résolu de couper court à toute discussion sur la question de l'Union, qu'il considérait désormais comme une affaire réglée.

La réponse, qui, suivant l'usage, n'était qu'un écho du discours, fut proposée par M. Malcolm Cameron. Le débat sur l'Union proprement dite dura deux séances, ce qui à cette époque était regardé comme très long. La plupart des réformistes du Haut-Canada, tout en déclarant qu'ils n'approuvaient pas l'acte d'Union dans tous ses détails et en protestant de leurs sympathies pour le Bas-Canada, prétendirent que ce n'était pas le moment favorable pour discuter ce sujet. L'hon. John Neilson, représentant du comté de Québec, avait préparé des résolutions en amendement, mais il jugea plus prudent de laisser M.

Baldwin proposer un autre amendement exprimant le regret que le Bas-Canada n'eût pas été consulté sur le principe de l'acte d'Union, et l'espérance que le Parlement impérial considérerait d'un œil favorable les représentations qui pourraient lui être faites par la suite. Cet amendement fut rejeté à une forte majorité. M. Merritt vint alors avec un nouvel amendement tendant à exprimer l'espérance que la constitution serait modifiée par la suite, lequel amendement souleva une opposition très vive de la part des ministres, qui y virent une désapprobation de l'acte d'Union. Sur ce point, le gouvernement fut défait par une majorité de 41 contre 26.¹ Pour réparer cet échec, le comité chargé de rapporter l'adresse pour le concours de la Chambre, se permit, avec le consentement du moteur, M. Merritt, de changer les termes de la motion de manière à présenter un sens quelque peu différent, et à faire dire que la constitution pourrait être modifiée, si l'expérience en démontrait plus tard le besoin. Telle qu'amendée, cette motion réunit 45 votes contre 31. Mais la liberté qu'avait prise le comité fut sévèrement censurée par plusieurs des orateurs de l'opposition. M. Hincks voulut proposer un amendement tendant à déclarer que la paix et la prospérité ne pourraient régner dans le pays tant que la constitution ne serait pas modifiée, mais sa motion fut rejetée par 54 contre 21, trois membres seulement du Haut-Canada, MM. Baldwin, Hincks et Durand, votant avec la minorité. Lorsque la proposition fut de nouveau soumise, M. Neilson revint avec son projet d'adresse qui se terminait ainsi: " Conformément à nos obligations comme sujets de la Couronne britannique, et tenus à la fidélité par les liens les plus sacrés, nous sommes réunis en obéissance à un acte du Parlement impérial et aux *writs* de Sa Majesté, pour donner notre avis et notre consentement aux lois qui seront jugées nécessaires pour la paix, le bien-être et le gouvernement du Canada; quoique nous ne puissions faire autrement que de regretter que la partie la plus peuplée de la province, qui constituait ci-devant la province du Bas-Canada en vertu de l'acte du Parlement de 1791, n'ait pas été consultée sur la constitution du gouvernement que l'on substitue maintenant à celle qui était établie en vertu du dit acte, et qu'il y ait dans l'acte qui constitue maintenant le gou-

1. Cet amendement et la division qui s'en suivit, ainsi que celui de M. Baldwin, quoique mentionnés par tous les correspondants de journaux, ne se trouvent pas enregistrés dans le *Journal de l'Assemblée législative* pour 1841.

vernement du Canada des choses incompatibles avec la justice et qui répugnent aux droits des sujets britanniques.”

La motion de M. Neilson fut rejetée par 50 voix contre 25. ¹

Dans cette division, on trouve pour la motion de M. Neilson, six membres du Haut-Canada et dix-neuf du Bas; et contre la motion, trente-et-un membres du Haut-Canada et dix-neuf du Bas. Parmi les membres opposés à l'Union qui ne votèrent pas, on compte M. Borne (absent), M. Child, M. Cu villier (l'Orateur) et M. Taché retenu dans sa famille par une grave maladie de sa femme. Sur les dix-neuf membres du Bas-Canada qui votèrent pour l'Union, rappelons que huit étaient des fonctionnaires publics, six avaient dû leur élection à la violence ouverte ou à des menaces de violence, et trois à une proclamation qui privait du droit de voter les habitants des faubourgs de Québec et de Montréal. L'un, M. Burnet, avait été élu comme désapprouvant l'acte d'Union, et plusieurs autres, comme MM. Yule, Foster, Robertson, ne s'étaient pas prononcés en faveur du projet.

On a calculé que les membres qui votèrent contre l'Union représentaient plus d'une moitié de la population des deux provinces. ²

On peut voir par là, disait la *Gazette de Québec* du 6 juillet 1841, si un gouvernement qui peut obtenir une majorité de 50, représentant une minorité de 161,898 individus, contre une minorité de 25, représentant une majorité de 572,783, peut se dire avec vérité un gouvernement responsable au peuple.

Dans le Conseil législatif, un des paragraphes de l'adresse, ayant pour objet d'exprimer la confiance de la Chambre dans la manière dont opèrerait l'acte d'Union, ayant été proposé, l'honorable M. Joliette proposa de dire simplement “ que la Chambre espérait que l'acte produirait des effets avantageux ”. et l'honorable M. Jules Quesnel proposa, comme sous-amendement, de déclarer “ que l'acte d'Union était une mesure injuste à l'égard du Bas-Canada, parce qu'il portait atteinte à la langue d'une partie de la population, et que cette partie de la province n'était pas représentée comme elle devait l'être ”. La Chambre s'étant divisée, M. Quesnel se trouva seul. L'amendement de M. Joliette fut également perdu à une grande majorité. ³

1. Pour le texte de l'adresse et la division, voir le *Journal de l'Assemblée législative* 1841, pages 69, 70 et 71.

2. Voir un tableau publié dans la *Gazette de Québec*, 3 et 6 juillet 1841.

3. *Gazette de Québec*, 26 juin 1841. Ces délibérations n'ont pas été enregistrées dans le *Journal du Conseil législatif* pour cette session.

Ce fut un moment assez grave que celui où il fallut procéder aux affaires. Qu'on se figure cette réunion d'hommes venus de tous les points de cette vaste étendue de territoire composant les deux Canadas. ¹ Etrangers les uns aux autres, différant de langue, de religion, d'institutions et d'habitudes, ils ne marchaient d'abord qu'en tâtonnant ou en se heurtant sans cesse. Il y avait d'ailleurs tout un nouvel ordre de choses à établir : les lois organiques et administratives du pays étaient à refaire ; les intérêts matériels, longtemps en souffrance, demandaient une législation prompte et efficace ; on pouvait dire la même chose des intérêts moraux, sociaux ou intellectuels : éducation, commerce, agriculture, industrie, administration de la justice, institutions municipales, tout attendait la main du législateur.

Il fallut d'abord établir des règlements pour les délibérations de la Chambre ; ceux de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada furent adoptés d'un commun accord. Mais des questions qui ne sont aujourd'hui que des affaires de routine et qui se règlent sans bruit, la nomination de comités permanents, la souscription aux journaux, etc., prirent alors une certaine importance et firent perdre beaucoup de temps. L'hon. John Neilson, qui correspondait régulièrement avec la *Gazette de Québec*, dont il était le propriétaire-rédacteur, se plaignait sans cesse de la lenteur des délibérations, de la loquacité des membres, etc. Il regrettait aussi l'absence de ce décorum qui existait d'une manière si remarquable dans l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Une discussion s'éleva sur l'a-propos même de nommer des comités permanents. Le procureur-général Ogden s'opposa à la nomination de ces comités, parce que leur existence lui paraissait incompatible avec le système de gouvernement responsable récemment établi, d'après lequel les membres composant l'administration devaient être responsables à la Chambre. En vain, MM. Morin, Viger, Aylwin et quelques autres firent remarquer que ces comités seraient simplement chargés de s'enquérir et faire rapport sur les mesures présentées, et non de prendre aucune initiative, les vues du gouvernement prévalurent, et la Chambre dût se passer de comités permanents.

C'est à cette époque que fut établi l'usage, uniformément suivi depuis, d'après lequel une proposition ayant pour objet un vote

1. L'un d'eux, le représentant du comté de Gaspé, avait à parcourir 330 lieues pour se rendre au siège du gouvernement. Il mit 17 jours à faire ce trajet.

d'argent ne saurait être faite à la Législature sans la recommandation de l'Exécutif. Cette innovation, recommandée par lord Durham, était considérée comme si importante, qu'on désirait qu'elle fit, en quelque sorte, partie de la constitution. On espérait par là mettre fin au système suivi sous l'ancien régime, d'après lequel tout membre de la Chambre pouvait proposer un vote d'argent pour quelque amélioration dans son comté, ce qui donnait lieu à des abus sans nombre.

Avant de procéder à la discussion des mesures législatives, il fallait aussi régler certaines affaires préliminaires d'une nature assez délicate. Pas moins de dix-sept élections étaient contestées, et la Chambre devait d'abord décider de ces contestations. Une prétention inattendue donna lieu à de longs et importants débats.

Les actes du Bas-Canada relatifs à la manière de décider les élections contestées, avaient été continués jusqu'au premier mai 1836 et de là " jusqu'à la fin de la session alors suivante ". Or, après le 1^{er} mai 1836, le Parlement bas-canadien avait été convoqué deux fois et avait siégé plusieurs jours chaque fois ; ces réunions du Parlement avaient été appelées sessions et désignées comme telles, tant dans l'acceptation ordinaire du mot que dans les Journaux des Chambres. Les actes en question étaient donc considérés comme expirés, et les pétitionnaires ne s'étaient conformés à aucune des formalités qu'ils prescrivaient. Quelle ne fut donc pas leur surprise lorsqu'on leur annonça, de la part du gouvernement, que les deux réunions du Parlement tenues après le 1^{er} mai 1836 ne pouvaient être considérées comme des sessions puisque aucune loi n'y avait été passée, et qu'en conséquence les anciens actes d'élections étaient encore en force ! C'était un affreux guet-apens, un déni de justice d'autant plus révoltant qu'on avait eu soin de garder le silence à ce sujet, jusqu'à l'expiration du délai fixé pour recevoir les cautionnements. Plusieurs membres du Haut-Canada, indignés de ce procédé, ne craignirent point de se séparer du ministère sur cette question. Sir Allan McNab présenta un bill pour accorder aux pétitionnaires un délai de trente jours. Cette mesure, dit-il, ne peut nuire à personne, elle nous fournira simplement le moyen de connaître la vérité ; c'est un acte de justice britannique. À la seconde lecture du bill, une motion fut faite pour le renvoyer à six mois, mais elle fut rejetée par une majorité de 41 voix contre 19, tous les ministres votant avec la minorité. Plusieurs autres motions du même genre furent également repoussées, l'une, entre autres, pour faire renvoyer le bill au comité des

privilèges. Le bill passa donc dans l'Assemblée législative, mais il devait échouer dans le Conseil, où, après diverses procédures, messages, motions, renvois à des comités, etc., on jugea à propos de ne rien conclure. L'Assemblée, voyant arriver la fin de la session, dut donc se contenter d'entrer son protêt dans le journal.¹

L'acte le plus important peut-être qui ait été passé dans cette session, le plus important par le fait qu'il se rattachait étroitement au projet même d'Union et par l'influence qu'il a exercée plus tard sur notre politique, fut l'acte établissant un bureau de Travaux Publics. Lord Sydenham portait le plus grand intérêt à cette mesure et, dès son arrivée dans le pays, il l'avait fait adopter par le Conseil Spécial. Mais la juridiction de ce bureau ne s'étendait qu'au Bas-Canada. A la première session du premier parlement du Canada-Uni, il voulut l'étendre à toute la province.

Le nouveau bill donnait au gouverneur le pouvoir de nommer cinq personnes qui devaient former un bureau chargé de la surveillance et du contrôle de tous les travaux publics de la province. L'une de ces cinq personnes devait être président et recevoir un salaire. Le gouverneur nommait aussi un secrétaire qui devait être payé et consacrer son temps exclusivement aux affaires du bureau. Aucune dépense ne pouvait être faite par ce bureau sans l'assentiment du gouverneur. On comprend quel patronage et quelle immense influence une mesure de cette nature devait apporter au gouvernement, à une époque où un si grand nombre de travaux publics étaient en voie de construction et où un million et demi de louis sterling allaient être dépensés dans l'espace de quelques années. L'opposition résista donc autant qu'elle put à la passation du bill. Chose extraordinaire, elle alla même jusqu'à prétendre que le président du bureau ne devait pas siéger dans l'une des Chambres de la Législature, mais s'occuper exclusivement des devoirs de sa charge, ce qui n'était nullement conforme aux principes du gouvernement responsable. On voulut alors que l'existence de l'acte fût limitée à quatre années, à compter de sa passation ; mais le gouvernement s'y opposa, prétextant, avec raison, que son existence permanente était absolument nécessaire au bon crédit de la province en Europe.

1. Voir *Journal de l'Assemblée* 1841, pages 658-659.

LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

On a déjà recueilli en volume les encycliques, les discours et les lettres de notre T. S. P. le pape Léon XIII, glorieusement régnant. ¹ Mais, à mesure que s'avancent les années, que, semblables aux flots de la mer, les difficultés se succèdent et se multiplient sous les pas du grand pontife ; à mesure que la révolution rétrécit de plus en plus le cercle de fer dans lequel elle voudrait le renfermer pour le mieux étouffer ou, du moins, pour l'obliger à la fuite ; dans la même proportion aussi grandit le zèle de Sa Sainteté Léon XIII et se manifestent de la manière la plus éclatante, dans ses actes et dans ses lettres, son amour de l'Église, son activité et son indomptable énergie.

Dans le temps même que, toujours préoccupée du retour des schismatiques et des hérétiques au giron de la sainte Église, Elle poursuit avec une patience inaltérable, sans jamais se laisser décourager ni rebuter, de pénibles négociations avec la chancellerie allemande, avec les cours de Russie et d'Angleterre, soit pour obtenir l'adoucissement des lois religieuses dans le vaste empire du Tzar, soit pour faire disparaître, en Prusse, les derniers vestiges du Kulturskamp, soit pour rétablir les relations diplomatiques avec l'Angleterre, Sa Sainteté ne perd pas un instant de vue les grands intérêts du monde social. Elle poursuit sans relâche la lutte contre les faux principes, destructeurs de tout ordre religieux et moral ; enfin, Elle s'efforce de guérir les plaies, celle entre autres de l'esclavage, qui rongent encore la société moderne, déshonorent le monde et soulèvent le cœur d'horreur et de dégoût. De là tant de documents prodigieux, surtout l'Encyclique sur la liberté humaine, et les lettres apos-

1. *Acta Leonis Papæ XIII, quem Deus dñi Ecclesiæ sospitem servet, ab initio Pontificatus sui.* 1 vol.

toliques aux évêques du Brésil à propos de l'abolition de l'esclavage. ¹

Et dans quels temps sommes-nous les témoins étonnés et ravis de cette nouvelle diffusion de la lumière et de ce nouvel épanchement de la charité et du zèle? Au moment même où la persécution éclate contre le pontife-roi avec plus de fureur que jamais!

En effet, depuis que l'armée piémontaise était entrée dans Rome par la brèche de la *Porta Pia*, le gouvernement spoliateur avait tâché de faire croire qu'il voulait sincèrement vivre en paix avec le Saint-Siège et ne gêner en rien le Pape dans l'exercice de sa royauté spirituelle. Admettons-le: il gardait encore quelque ménagement, il reconnaissait au Souverain Pontife le titre et les prérogatives de souverain.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Le mot d'ordre a été donné par les sectes, dont le ministre Crispi n'est que le misérable instrument. Un code pénal vient d'être édicté, — et son adoption définitive ne s'est pas fait longtemps attendre, — d'après lequel le Pape lui-même ne pourrait plus, sans s'exposer à des châtiments sévères, même à des peines corporelles, défendre publiquement ses droits les plus imprescriptibles.

Oui, le cercle de la persécution s'est de jour en jour resserré autour du Pontife. Les voiles transparents dont s'était d'abord enveloppée l'hypocrisie des gouvernants de l'Italie, ont été levés: la loi des garanties, qu'on n'avait cessé d'invoquer contre ce qu'on ne rougissait pas d'appeler l'injuste, la déraisonnable inflexibilité d'un pontife rebelle aux leçons de l'expérience et de l'histoire, aussi bien qu'aux lois du progrès moderne, cette loi a été déchirée, détruite. Il n'en reste plus rien. Une politique nouvelle a été inaugurée, politique plus que jamais de haine et d'impiété. Que reste-t-il donc au Souverain Pontife? Cette unique alternative: ou bien se soumettre et devenir le premier sujet, — le chapelain peut-être, — du roi d'Italie, ou bien fuir

1. *De libertate humana. — Sanctissimi Domini nostri Epistola ad Episcopos Brasiliæ.*

C'est néanmoins en face de ces magnifiques documents, où brillent du plus vif éclat le zèle religieux et la largeur de vue du grand pontife, qu'un journal italien disait dernièrement: "Cet homme, qui semblait devoir être un esprit élevé et appelé à donner à l'Eglise une direction hautement spirituelle, a fini par vouloir être exclusivement un prétendant terrestre." Le malheureux écrivain ne comprend pas que le Pape ne réclame l'indépendance, que parce que, seule, elle peut lui garantir la liberté nécessaire dans l'exercice de ses fonctions spirituelles.

pour échapper à la prison et, à l'exemple de plusieurs de ses plus illustres prédécesseurs, prendre le bâton de pèlerin et le chemin de l'exil.

Eh bien ! c'est précisément dans ces circonstances si difficiles qu'éclate, dans ces admirables encycliques, la grande voix de Léon XIII ; qu'elle se fait entendre d'une extrémité du monde à l'autre, et qu'elle arrive ainsi aux oreilles de tous, aux fidèles et aux infidèles.

Les journaux ont publié partout ces précieux documents. Nos Seigneurs les évêques, avec toute l'autorité de leur haute mission, les ont expliqués et commentés dans leurs lettres pastorales. Les revues catholiques se sont efforcées d'en dégager et d'en vulgariser, dans l'intérêt de tous, les enseignements les plus pratiques. Les hérétiques eux-mêmes et les incroyants, — ceux du moins qui, dans une certaine mesure, sont restés fidèles aux principes sociaux, — en ont fait l'éloge. Seule, la presse sectaire, dirigée ou rédigée par des juifs, a fermé ses yeux à cette lumière et son cœur à cet épanchement de charité chrétienne et, en Italie surtout, a fait résonner une note discordante et criarde.

Le CANADA-FRANÇAIS veut aujourd'hui mêler son humble voix à toutes celles qui, à l'occasion des dernières encycliques, ont présenté à N. T. S. P. le Pape de si éloquents témoignages de leur admiration et de leur reconnaissance. Nous jetterons un coup d'œil rapide sur l'Encyclique *De Humana libertate*, puis nous étudierons la Lettre aux Evêques du Brésil "*In plurimis maximisque pietatis significationibus*", où Léon XIII traite la question de l'esclavage.

I

La liberté est le propre des êtres qui ont reçu la raison en partage. Elle confère à l'homme une très haute dignité, " car elle le met entre les mains de son conseil ", de sorte qu'il devient le maître de ses actes. ¹

Mais de l'usage de cette sublime prérogative, " de ce don excellent entre tous les autres, " ² peuvent naître, pour les individus et pour les sociétés, les plus grands maux comme les plus grands biens. Cela étant le côté pratique de la question, nous considérerons la liberté sous le rapport moral seulement.

1. Ecclé., XIII, 14.

2. Encycl. *De libertate humana*.

Dieu infini, souverainement intelligent, souverainement bon, est aussi souverainement libre, mais néanmoins il ne pourrait, malgré toute la liberté dont il jouit, vouloir le mal. Il en est ainsi pour les bienheureux du ciel. Si, en effet, la possibilité de faillir était de l'essence et de la perfection de la liberté, il faudrait dès lors en conclure " que Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux, chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection." ¹ Qui oserait soutenir une pareille absurdité ? La faculté de faire le mal n'est donc pas une liberté ; elle est au contraire une véritable servitude, selon ces paroles de l'Écriture : " Celui qui commet le péché est l'esclave du péché." ²

De ce principe fondamental il ressort qu'il faut nécessairement à la liberté humaine, pour en prévenir les écarts et les abus, une règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, " une ordination de la raison " ; car l'homme étant un être raisonnable, il doit toujours se mouvoir selon la raison. Alors il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté. Mais quand il pèche, il agit contre la raison, et c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère. C'est la doctrine de saint Thomas interprétée par Léon XIII.

Or cette règle de ce qu'il faut faire et ne pas faire, c'est avant tout la loi naturelle gravée dans le cœur de chaque homme, organe et interprète d'une raison plus haute, à laquelle nous devons, en notre qualité de créatures raisonnables, une obéissance absolue, c'est-à-dire la loi éternelle et divine, la raison de Dieu lui-même.

C'est ensuite la loi divine positive ; puis la loi humaine, promulguée pour le bien commun des citoyens vivant en société, et ayant force obligatoire toutes les fois qu'elle dérive de l'autorité légitime et qu'elle est conforme aux grands principes de la loi naturelle. *Adjecit Deus mandata et præcepta sua.* ³

Mais, de plus, Dieu, dans sa bonté infinie, a bien voulu ajouter à cette règle par laquelle nous devons nous diriger dans nos actes, des secours destinés à guider et affermir notre volonté. C'est, principalement et avant tout, la grâce divine qui éclaire l'intelligence et qui, — sans diminuer en rien la liberté de l'homme, car émanée de l'auteur de la nature lui-même, elle est

1. *Encycl. De libertate humana.*

2. *Évang. St Jean, VIII, 34.*

3. *Ecclesi. XV, 15.*

très propre à garder à chaque nature individuelle son caractère, son action et son énergie, — incline doucement et fortement la volonté vers le bien et, ainsi, rend plus facile et plus sûr l'exercice de la liberté naturelle. ¹

Quel usage les sociétés, aussi bien que les individus, doivent-ils faire de ce don inappréciable de la liberté? quels abus doivent-ils éviter? Voici en quelques mots comment Léon XIII, dans l'Encyclique *Libertas*, répond à cette question: L'homme, dit-il, en vertu même de la liberté dont il jouit, doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu, ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est l'abus de la liberté; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que naît et se constitue le vice capital du *libéralisme*.

Mais on peut distinguer plusieurs sortes de libéralisme, car il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent légitimement à son autorité divine. ²

Avant d'entrer davantage dans cette question, nous croyons devoir faire une observation, qui ne nous paraît pas manquer d'importance.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'état actuel des nations *catholiques*, on remarque assurément deux situations différentes. Chez les unes, — et ce sont les plus nombreuses, — les partis sont tout à fait distincts les uns des autres. D'un côté sont les impies, ennemis acharnés de l'Eglise, adeptes de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes en général; de l'autre, se rangent les croyants, défenseurs de l'Eglise et des grands principes sociaux. Cette situation se trouve aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe et des républiques du sud de l'Amérique. Les premiers s'appellent d'ordinaire *libéraux*; les autres, *catholiques* ou *conservateurs*.

Cette situation nette et tranchée, qui ne laisse place à aucune équivoque, est déplorable en elle-même sans doute, puisqu'elle suppose le mal chez une grande partie de la nation, mais Dieu qui punit le mal en sait tirer du bien, et cette situation ne laisse pas d'avoir dans les pays libres de précieux résultats. En effet,

1. Encycl. *De libertate humana*, d'après St Thomas.
2. Encycl. *De libertate humana*.

elle nécessite une lutte continuelle et elle est par là même un fort stimulant du zèle des bons : elle les contraint, pour ainsi dire, à réunir leurs efforts ; elle soutient leur énergie et leur courage *sous le feu de l'ennemi* et maintient entre eux une union étroite et constante.

Il nous serait facile d'en citer ici de frappants exemples et de proposer à l'admiration du lecteur les merveilles que l'on voit alors s'opérer. Ainsi, au sein de ce petit peuple belge, si cher au cœur de Léon XIII, quelle lutte incessante ne voyons-nous pas entre les conservateurs et les libéraux ! Ah ! c'est qu'il s'agit vraiment des grands intérêts religieux et sociaux ! c'est, depuis la constitution même du royaume actuel, un combat à outrance, à mort, marqué par des triomphes, des chutes, des relèvements. En 1866, nous étions en Belgique, et il nous a été donné d'étudier un peu sur place cette situation. Le pouvoir était alors entre les mains des libéraux, francs-maçons, impies, solidaires, tous sous la direction des grands chefs libéraux, Frère Orban et Barra ; et Dieu sait s'ils s'en donnaient à cœur joie, abusant de leur triomphe temporaire, s'efforçant de miner les institutions catholiques et de faire prévaloir partout leurs principes anti-religieux et antisociaux ; mais heureusement ils avaient affaire à des adversaires redoutables.

Plus tard, la roue tourna et ces messieurs durent céder la place au parti catholique, lequel, comme le disait alors une chanson populaire,

Jeta Barra bas.

Depuis, les libéraux revinrent encore au pouvoir, où ils laissèrent des traces odieuses de leur passage, des mutilations et des ruines ; ils furent bientôt renversés par les catholiques qui gouvernent encore aujourd'hui, soutenant vaillamment la lutte, cicatrisant de leur mieux les blessures faites, pendant leur absence, à la religion et à la morale, remplaçant, comme l'on sait, par une bonne loi, cette loi sur l'éducation qu'on avait justement qualifiée de loi de malheur, parce qu'elle bannissait de l'école tout enseignement religieux et enlevait aux pères de famille leurs droits les plus sacrés.

De ce combat continuel entre deux partis bien caractérisés sortent parfois de grandes et admirables choses. Ainsi, c'est à ce combat qu'est dû, en Belgique, le magnifique développement de la grande université catholique de Louvain, qui, grâce au zèle et à la libéralité de tous les catholiques du pays, renferme aujourd'hui, non seulement les facultés ordinaires, mais

les autres écoles spéciales que nécessitent de notre temps les progrès des sciences et des arts. A elle seule, elle compte aujourd'hui plus d'élèves que les trois autres universités ensemble.

Mais il n'en est pas toujours de même dans les pays catholiques. La situation est quelquefois bien loin d'être aussi nette et aussi tranchée. Cela vient sans doute de ce que la distinction entre les partis ne résulte pas de grands principes opposés, religieux ou moraux, et de ce que les partis sont plutôt l'expression ou la conséquence d'opinions plus ou moins libres et, de fait, d'importance secondaire. Les principes d'ordre élevé n'y sont pas en cause, car les citoyens, à peu d'exceptions près, sont des hommes religieux, sincèrement attachés à leurs institutions religieuses et sociales, quoique les adhérents des partis politiques prennent les noms de conservateurs et de libéraux.

Nous ne voulons, certes, pas dire que cette dernière situation, telle quelle, n'est pas préférable à celle que nous avons décrite auparavant, loin de là ; mais nous croyons que, dans les pays où la religion exerce encore son empire, malgré le mélange, toujours dangereux, du bien et du mal, cette situation est de nature à créer de regrettables malentendus, à faire peser l'accusation de libéralisme sur des hommes qui ne sont pas réellement imbus de mauvais principes, à diviser des forces qui devraient être toutes dirigées vers le bien, enfin à nuire à la lutte contre le mal et au progrès du bien.

II

Revenons maintenant aux diverses espèces de libéralisme que Léon XIII signale dans son Encyclique. Voyons ce qu'il y condamne et ce qu'il y tolère. A la lumière de cet enseignement, nous verrons clairement quels sont ceux qui méritent le nom de libéraux, de sorte que chacun pourra se mettre en garde contre le poison de l'erreur, sans crainte de blesser les droits de la justice et les lois de la charité.

A côté de ceux qui refusent à Dieu et à son Eglise toute sujétion et revendiquent à leur égard une indépendance absolue, il est, dit Léon XIII, des hommes qui admettent la soumission des individus à l'autorité divine, mais qui la nient lorsqu'il s'agit des sociétés ; et c'est de cette doctrine funeste que découle, comme une conséquence de son principe, cette très dangereuse erreur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que, au contraire, il est manifeste que ces deux pouvoirs doivent s'en-

tendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices. ¹

Mais ici encore, il faut distinguer et tenir compte des nuances. En effet, parmi les partisans de cette opinion, il en est qui demandent entre l'Eglise et l'Etat une séparation radicale et totale, ne s'apercevant pas que l'Eglise ne saurait être en même temps respectée du citoyen et méprisée par l'Etat.

L'absurdité de cette opinion se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne à ses membres les moyens et la facilité de passer leur vie dans l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice. Il répugnerait donc absolument que l'Etat pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit. De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur; et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des états, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. ²

D'autres, à la vérité, ne nient pas à l'Eglise les caractères d'une société parfaite; mais, suivant eux, elle ne doit pas gouverner — dans toute la force du mot — ses sujets, elle doit seulement les diriger par la persuasion, et encore ceux-là seuls qui se soumettent volontairement à son joug. Or, qui ne voit que, dans cette théorie, le caractère de l'Eglise est complètement dénaturé: car, d'un côté, son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que, de l'autre, celle du pouvoir civil est tellement exagérée que l'Eglise de Dieu est absolument mise sous la dépendance de l'Etat. Ce serait le retour du paganisme, le Dieu-Etat, la déesse Rome, ou le divin Empereur.

Dans son Encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII avait déjà traité expressément cette importante question des rapports de l'Eglise et de l'Etat; nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de résumer ici sa doctrine et les enseignements qui en ressortent.

1. Encycl. *Libertas*.

2. Encycl. *De libertate humana*.

III

Dieu a partagé le genre humain entre deux pouvoirs, l'un religieux, l'autre civil. Le pouvoir religieux préside aux choses divines ; l'autre, aux choses humaines. Chacun d'eux est, dans son domaine, souverain. Chacun a des limites déterminées, définies par sa nature et sa cause ou raison d'être, dans lesquelles il peut et doit exercer ses droits et déployer son action. Mais ces deux pouvoirs ont les mêmes sujets ; et, comme il peut arriver qu'une seule et même chose tombe, quoique d'une manière différente, sous leur juridiction, c'est à Dieu qu'il appartient de leur tracer une direction : "Quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt".¹

En effet, s'il en était autrement, on verrait souvent s'élever des causes de contestations et de différents ; et, fréquemment encore sans doute, les sujets demeureraient incertains sur leurs actes, lorsque les deux pouvoirs auxquels ils doivent obéissance leur donneraient des ordres contraires. Or, cet inconvénient répugne absolument à la sagesse et à la bonté de Dieu, qui, même dans les choses physiques, pourtant d'un ordre bien inférieur, a su tellement modérer et concilier les forces et les causes naturelles, qu'aucune d'elles ne fait obstacle aux autres et que, toutes ensemble, elles conspirent admirablement à la *fin* du monde.

Il faut qu'il y ait entre ces deux pouvoirs, l'Eglise et l'Etat, une union bien ordonnée ; union que l'on peut comparer, non sans raison, à celle qui unit ensemble l'âme et le corps. Mais en quoi consiste cette union ? quelle en est l'étendue ? quelles en sont les limites ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'étudier la nature et l'excellence propre de chacun des deux pouvoirs et de tenir compte aussi de la dignité de leurs objets, puisque à l'un revient le soin des choses temporelles, tandis qu'il appartient à l'autre de procurer à ses sujets les biens célestes et éternels. Donc, tout ce qu'il y a de sacré dans les choses humaines, tout ce qui regarde le service de Dieu et le salut des âmes, toutes ces choses, lors même qu'elles ne seraient pas telles par nature, mais seulement par relation de cause, appartiennent à l'Eglise ; le reste, c'est-à-dire les choses civiles et politiques, forme le domaine de l'Etat.

1. *Ad Rom.* XIII. 1.

Jésus-Christ lui-même l'a dit : "Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César, ce qui appartient à César." ¹ On a, sans doute, infligé mille tortures à ce texte, lorsque, dans une foule de circonstances, on a voulu en faire une application particulière, parce que, trop souvent, le pouvoir civil a refusé d'admettre l'explication qu'en donne l'Eglise, seule juge légitime dans cette matière, mais ces paroles du Christ n'en conserveront pas moins leur véritable sens et leur force, "car la parole de Dieu demeure éternellement." ²

Telle est donc, d'après leur nature, le plan divin et leur objet respectif, l'union qui doit exister entre les deux pouvoirs ; mais il arrive de temps à autre des circonstances difficiles, où il faut recourir à un mode extraordinaire de concorde "pour maintenir entre les deux ordres la paix et la liberté". Alors les princes et les pontifes, chefs de l'Eglise, interprètes de ses lois et protecteurs naturels de ses droits et privilèges, conviennent d'un accord sur une ou plusieurs questions spéciales et clairement définies ; tels furent ces *concordats* dont nous constatons l'existence dans le cours de l'histoire, qui prouvent surabondamment que la sainte Eglise, lorsque les besoins des temps l'exigent, ne refuse pas d'agir avec toute l'indulgence et la libéralité dont elle est capable.

Voilà ce qu'est substantiellement la constitution de la société chrétienne ; et certes cette constitution n'a été imaginée ni légèrement ni au gré des caprices. Au contraire, elle résulte des principes les plus vrais et les plus solides, et, aussi, est-elle également profitable aux deux pouvoirs qu'elle concerne et à leurs sujets.

IV

A l'époque où il se trouvait en conflit avec le pape Pie VII, et dans un de ses moments d'humeur, Napoléon disait un jour : "Ces prêtres ! ils prennent les âmes et ne me laissent que les corps !"

Eh bien ! non, Sire, lui aurions-nous répondu ; eh bien ! non, cela n'est pas exact, et votre indignation n'a nullement sa raison d'être. Sans doute, comme tous les autres, le souverain chrétien a surtout pour mission de pourvoir aux besoins temporels de ses peuples, de leur assurer le bienfait de la paix et une

1. Luc, XX, 25.

2. Psaume CXVIII, 89.

aisance convenable; mais il a aussi sa part dans les choses qui sont d'un ordre plus relevé, car il ne doit pas être indifférent à la *fin* surnaturelle de ses sujets; il doit soutenir l'Eglise de Dieu et lui prêter aide et secours, afin qu'elle atteigne plus facilement le but sublime qu'elle vise, le service de Dieu et le salut des âmes. De là, ce nom d'évêques extérieurs que l'on donnait jadis aux rois. Et certes, Sire, qui oserait prétendre que ce rôle est indigne de la majesté des princes? Est-ce que l'Eglise, en demandant le concours de leur bonne volonté dans les affaires qui se rattachent, soit directement, soit indirectement, à l'ordre surnaturel, à la foi ou à la morale; est-ce que l'Eglise diminue en quelque chose leurs droits légitimes? affaiblit-elle en quoi que ce soit leur puissance? Mais peut-être elle les humilie? Au contraire, n'est-il pas évident qu'en se les associant, pour ainsi dire, elle rend l'autorité de ceux qui gouvernent plus auguste et plus sainte?

Oui, étudiez, Sire, plus sérieusement cette admirable constitution des sociétés chrétiennes, telle que l'ont toujours comprise, expliquée et défendue les Souverains Pontifes, ¹ et vous, qui êtes doué du regard perçant de l'aigle, vous verrez clairement qu'elle a été gratifiée par Dieu même d'une certaine perfection qui manque à toutes les autres, et que, si elle était franchement et fidèlement pratiquée, elle produirait des fruits aussi abondants qu'ils seraient excellents, pourvu toutefois que chacun des pouvoirs intéressés se tint à sa place et à son rang, et s'attachât à bien remplir les devoirs qui lui sont assignés. Malheureusement on a voulu dans plusieurs pays creuser un abîme entre les deux puissances, en brisant la bienfaisante harmonie qui les unissait entre elles et les faisait converger vers un seul but. Et où trouver aujourd'hui le véritable Etat chrétien? les peuples, les sociétés ont-ils beaucoup gagné à cette révolution? les guerres sont-elles moins fréquentes et moins formidables? la paix est-elle plus assurée? la morale, d'un niveau plus élevé?

Il est néanmoins consolant de voir que la question si importante des rapports de l'Eglise et de l'Etat semble être maintenant à l'ordre du jour. Evidemment les gouvernements, les hommes les plus distingués par la science et par la parole, s'en préoccupent. Elle vient d'être étudiée avec un grand soin dans le congrès des juristes catholiques qui a tenu ses séances annuelles au mois d'octobre dernier sous la présidence de mon-

1. Saint Grégoire VII, Boniface VIII, Innocent III, Benoit XIII, Pie VII, Pie IX, Léon XIII.

sieur Lucien Brun, ce vaillant défenseur des bonnes causes, que monseigneur de Laboullerie saluait, au début de sa brillante carrière, du nom de nouveau Montalembert. On a discuté, dans ce congrès, une foule de questions qui se rattachent à l'union de l'Eglise et de l'Etat. Nous en indiquerons ici quelques-unes : Les deux sociétés — l'Eglise et l'Etat ou société civile — leur origine — leurs droits — leur but — nécessité de leur accord, et avantages qui en résultent — souveraineté de l'Eglise et ses conséquences — droit de l'Eglise d'accomplir librement les actes d'une société souveraine parfaite.

Oui, il faut se réjouir de ce que, en plein dix-neuvième siècle, malgré la perturbation des esprits et au milieu de tant d'idées fausses, il se produise un semblable retour vers les vrais principes, et que des hommes généreux et éclairés puissent les étudier, les discuter publiquement, les approfondir et chercher les moyens pratiques de les faire pénétrer dans les actes. Qu'on remonte de quelques siècles dans le passé, et l'on verra qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Quel est le royaume chrétien où, pendant le dix-huitième, le dix-septième siècle, l'on aurait souffert un tel sujet de discussion, lorsqu'on ne permettait pas même aux évêques de se réunir en conciles provinciaux ?

V

La troisième espèce de libéralisme comprend ceux qui n'aprouvent pas la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, mais qui voudraient amener celle-là à se prêter aux circonstances et à s'accommoder, relativement au gouvernement des sociétés, à ce qu'ils appellent la prudence du siècle, le progrès social, les libertés modernes.

Pour juger cette opinion, il faut se placer successivement à un double point de vue. On peut l'admettre, cette opinion, si par là on entend seulement que l'Eglise, en vue d'un plus grand bien probable, ou pour éviter un plus grand mal, concède aux besoins des peuples, aux exigences des temps, ce qu'elle peut tolérer sans violer la sainteté de sa mission, ce dont elle est encore, seule, le juge. Pour n'en citer qu'un exemple, c'est ainsi que, dans certains pays, les catholiques ont pu, d'après ce principe, jurer fidélité à la constitution, quoique cette constitution fût entachée d'imperfections et de défauts. ¹

1. Moulard, *L'Eglise et l'Etat*, p. 366 et suivantes.

Mais, d'autre part, on ne saurait donner droit de cité à cette opinion lorsqu'il s'agit de doctrines et de pratiques introduites contre le droit, grâce à l'affaiblissement des vrais principes et aux erreurs courantes. ¹ Jamais, et dans aucun pays, on ne peut se passer de religion, de vérité, ni de justice ; et, en réalité, il serait par trop étrange d'exiger la dissimulation pour ce qui blesse la justice, et pour ce qui serait de nature à nuire à la religion. Il résulte de là qu'il n'est nullement permis de demander, de défendre comme permis, ou d'accorder sans discernement, la liberté de la pensée, de la presse, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme ; car, si vraiment la nature lui avait donné ces libertés absolues, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine.

Mais il suit aussi pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien, et doivent professer à leur égard les sentiments qu'en a l'Eglise. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien ; hors de là, jamais. ²

Mais si les citoyens et ceux qui les gouvernent doivent toujours avoir en vue le grand et sublime idéal de l'Etat véritablement chrétien, et y tendre sans cesse de tous leurs efforts, il n'est pas moins vrai que, à notre époque si troublée, dans des sociétés plus ou moins égarées par les mauvais principes, travaillées la plupart par les sociétés secrètes, divisées au point de vue religieux et partagées en plusieurs sectes, on ne peut souvent faire autre chose que la politique du moindre mal, ce qui est encore d'ailleurs une manière légitime et efficace de faire le bien.

Nous croyons avoir compris tels qu'ils sont les enseignements que nous donne le Saint-Père dans son Encyclique *Libertas* sur le bon usage et sur l'abus que peuvent faire de la liberté les individus et les sociétés ; sur les devoirs du pouvoir civil et les empiètements coupables qu'il pourrait se permettre, ainsi que sur les tempéraments et la tolérance que l'Eglise ne refuse jamais dans les temps difficiles, tels que ceux que nous traversons aujourd'hui, et cela dans la seule vue d'éviter de plus grands maux et de contribuer au progrès du bien. ³

1. Encycl. *Libertas*.

2. Encycl. *Libertas*.

3. Encycl. *De libertate humana*.

Quant au mot *libéralisme*, nous pensons avoir indiqué clairement, quelle est la vraie signification que lui attache Sa Sainteté Léon XIII. ¹ Partant, qu'on applique ce vocable à tel ou tel parti politique ; que cela se fasse de bonne ou de mauvaise foi ; qu'il se trouve, dans un parti appelé, ici ou là, parti libéral, une minorité de citoyens qui professent les principes du libéralisme, comme il s'en trouve aussi dans le parti appelé, ça et là, conservateur ; tout cela est regrettable sans doute, déplorable même, mais cela ne saurait en aucune façon, ni à l'égard des individus, ni à l'égard des partis, diminuer ou exagérer le sens ni l'étendue de la condamnation portée par le Saint-Père contre le libéralisme. Elle restera, cette condamnation, absolument ce qu'elle est, rien de plus, rien de moins.

« Puisse cette admirable Encyclique, dit Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, mettre fin à ces malheureuses dissensions entre catholiques au sujet de cette question de la liberté humaine. C'est l'unique règle certaine, selon laquelle il faut juger de la vérité ou de la fausseté d'une doctrine qui la concerne. Nos écrivains catholiques ne doivent point la perdre de vue dans leurs dissensions entre eux. C'est le vœu ardent du Saint-Père, c'est le motif qui l'a engagé à publier cette Encyclique, c'est la règle que tous les vrais catholiques doivent suivre. » ²

M.-E. MÉTHOT.

Prélat domestique de S. S.

1. Nous croyons aussi que, d'après cette classification des différentes espèces de *libéralisme*, telle qu'énoncée dans l'Encyclique *Libertas*, il n'est plus permis, au point de vue religieux, d'entendre ce mot dans un sens qui ne soit pas condamnable. Remarquons à effet que Léon XIII ne distingue pas entre un bon et un mauvais libéralisme ; il ne nomme même pas le *libéralisme catholique* : il fixe dorénavant le sens du mot *libéralisme* (sans aucune épithète) en ne l'appliquant qu'à différents degrés d'erreurs. Mais de là suit aussi qu'il ne faut entendre par *libéralisme*, au point de vue religieux, que ce qui est condamné comme tel dans l'Encyclique *Libertas*.

2. Mandeiment promulguant une Encyclique du Souverain Pontife sur la liberté humaine, 7 octobre 1838.

ERRATUM. Le lecteur est prié de vouloir bien, dans l'avant-dernière ligne de la première page de cet article, substituer au mot *prodigieux* le mot *pontificaux*, qui se trouve dans le manuscrit de l'auteur et qui a échappé à une première collation.

LE NAVIRE ALLEMAND¹

Le vent de la tempête à travers la nuit sombre
A cessé sa clameur. Des nuages sans nombre,
Courant dans le ciel noir, par l'orage emportés,
Rasent d'un vol plus lourd les flots moins tourmentés.
L'abîme est au repos, la voûte est sans étoiles ;
Vapeur au fond de cale et brise dans les voiles,
Le vaisseau, fatigué par ce double aiguillon,
Se creuse avec effort un mobile sillon.
Voici plus de huit jours que d'un lointain rivage
Il partit, peint à neuf, pour ce rude voyage ;
Voici plus de huit jours qu'entre l'onde et les cieux,
Comme un brûlot battu des flots capricieux
Et jouet de la vague, il lutte avec adresse
Sans avoir amené ses signaux de détresse.
Il a vaincu la mer, dont le vaste roulis
A failli l'engloutir dans ses mobiles plis.
Fatigué du gros temps l'équipage sommeille.
Un puissant réverbère est à l'avant qui veille
Et défend le vaisseau de l'abordage affreux.
A l'arrière quelques marins causent entre eux
Du port qu'ils ont laissé, de la rive lointaine
Où les pousse aujourd'hui la fortune incertaine.
Les autres, plus lassés, sur le pont sont blottis
Et dorment. C'est la nuit. Sauf le lourd clapotis
De l'onde sur les flancs du navire intrépide,
Le silence est partout. L'astre des nuits rapide
Descend vers le couchant, puis l'orient se teint,
Grâce à l'aube qui luit, des blancheurs du matin.
Du continent nouveau portant la bienvenue,
Une troupe d'oiseaux sauvages est venue
De l'horizon brumeux. Hardis et familiers,
Ils viennent sur les mâts s'abattre par milliers.
Plus qu'au temps de Colomb ils sont amis de l'homme ;
Sans demander comment le navire se nomme,
Qu'il vienne de Norvège ou des ports du Levant,
Quel que soit le drapeau qui flotte au gré du vent,

1. Poème dit par l'auteur à l'Institut Canadien de Québec, le 15 octobre 1888, dans une séance donnée en l'honneur de Mr E. Rameau de St Père.

Qu'importe du marin le langage ou la race,
 Escortant tout joyeux le navire qui passe,
 Ils lui font fête et par leurs cris et leurs ébats
 Provoquent sur le pont un joyeux branle-bas.
 Car ils sont messagers d'une bonne nouvelle.
 L'instinct les a conduits de la Terre-Nouvelle
 Au devant du vaisseau qui pour atteindre au port
 Chauffe avec plus d'ardeur, souffle avec plus d'effort.
 Enfin l'homme de quart a lancé le cri : Terre !
 C'est le but du proscrit, l'espoir du prolétaire
 Qui vers l'Ouest poussé par un destin fatal
 Fuit pour toujours le ciel de son pays natal.
 Terre ! Ce mot magique a remué la foule
 Qui sur le pont tantôt désert, malgré la houle,
 Se rassemble, se presse et d'un regard ardent
 Sonde les profondeurs du brumeux Occident.
 Ce pays inconnu qui sur les flots se lève
 Et monte à l'horizon, tous l'ont vu dans un rêve...
 Aussi la foule à l'heure où le couchant rougit
 Salue avec transport la plage qui surgit.

Amérique ! Amérique ! ô terre libre et belle
 Sur qui le ciel sema tous les dons de Cybèle,
 Terre où naît, méprisant l'or des vieux écussons,
 Une race géante ; où de grasses moissons
 Ondulent dans des champs, futurs greniers du monde,
 Que le travail nourrit et que la paix féconde ;
 Terre de l'industrie et de la liberté,
 Nourricière du pauvre et du déshérité,
 Qui reçois dans ton sein — ô bienfaisant asile —
 Le peuple qu'on pressure et l'homme qu'on exile.
 Amérique ! Amérique ! ô sol vierge et fécond
 Qu'à travers la distance avait rêvé Colomb,
 Terre où — moisson étrange — on voit toutes les races
 Renaître de ton sein et peupler les espaces ;
 Pays des monts altiers et des fleuves géants,
 Des lacs que l'œil trompé prend pour des océans,
 Eden du monde entier, terre libre de chaînes,
 Où des peuples nouveaux remplacent les vieux chênes ;
 De l'émigration les flots toujours croissants
 Vont fonder sur tes bords des empires puissants.
 Là-bas, dans le *Far-West*, sont des plaines fertiles
 Où naissent les hameaux, où surgissent les villes :
 Éssor prodigieux, l'aigle républicain
 Embrasse dans son vol le sol américain,

Tandis que vers le Nord le lion britannique,
 Près du voisin jaloux devenu pacifique,
 Contemple avec orgueil l'un et l'autre océan
 Et jusqu'au Pôle a mis sa griffe de géant.
 Du vieux monde affamé c'est la Terre Promise :
 Les rives de l'Escaut, les bords de la Tamise,
 Les champs de Lombardie et les plaines du Rhin
 Fournissent leur tribut au nouveau suzerain.
 Ici, pour oublier leurs anciennes disputes
 Et le jeu si sanglant de leurs terribles luttes,
 De l'ancien continent trois grands peuples rivaux
 Poursuivent dans la paix leurs immortels travaux ;
 Et dans le noble effort de leur triple génie,
 La superbe Albion, la blonde Germanie
 Et la Gaule héroïque ont sur ces bords lointains
 Oublié leur fierté sans mêler leurs destins.
 Terre, ce sont les bras oisifs de l'ancien monde,
 La sueur du proscrit, qui te rendent féconde.
 Décimé par le fer, grevé par les impôts,
 Ne lui promets-tu pas l'aisance et le repos ?
 Regarde ! c'est vers toi que court ce grand navire.
 Il ne t'apporte pas l'or pur ni le porphyre,
 Ni du midi vermeil les tissus opulents ;
 Seul un peuple en haillons se presse dans ses flancs.
 Comme un troupeau qu'on parque ils sont là près de mille ;
 L'intimité du bord n'en fait qu'une famille.
 Argonautes nouveaux, par delà l'horizon,
 Ils croient voir briller l'or qui séduisit Jason.
 L'Amérique est pour eux la nouvelle Colchide ;
 Des vallons embaumés de la blonde Floride
 Aux rivages déserts du sombre Labrador
 Ces malheureux s'en vont chercher la Toison d'or !
 Du vieux monde fuyant la lutte fratricide,
 D'où viennent-ils ? Des docks de la bruyante Clyde ?
 Vont-ils, tentant les flots du superbe océan,
 Chercher un gîte aux bords de quelque lac géant ?
 L'Irlande aux verts côteaux est-elle leur patrie ?
 Viennent-ils du midi, de la rive fleurie
 Que baigne avec orgueil le Tage au flot profond,
 Ou l'Arno paresseux, le Tibre vagabond ?
 Vont-ils troquer, enfants du pays scandinave,
 Leur robuste métier pour un travail esclave ?
 Marins de Saint-Malo, paysans du Béarn,
 Vont-ils, laissant les bords de la Manche ou du Tarn,

— Reprenant le passé — retrouver presque au Pôle
 Les colons oubliés, fils de l'ancienne Gaule ?
 — Non, car l'aigle qui plane au grand mât tristement
 Nomme au vaisseau qu'il croise un navire allemand.
 Ce fier pays, hanté par l'esprit de conquête,
 Vrai cauchemar pesant sur l'Europe inquiète,
 Ce pays de guerriers farouches et pillards,
 N'a pas encore assez, France, de tes milliards !
 Ironique destin ! la puissante Allemagne,
 Qui sur le Rhin rêva les jours de Charlemagne
 Et mire dans ses flots ses drapeaux triomphants,
 Voit fuir de leurs foyers ses robustes enfants.
 Oui, ceux qu'a réunis la haine de la France,
 Bavarois et Saxons, qu'une même espérance
 — Voir la Gaule écrasée — a rués sur Paris,
 Par la sombre misère aujourd'hui sont proscrits.
 Ces fiers soldats, l'orgueil de l'invincible armée,
 Loin du pays natal s'en vont, troupe affamée,
 Fuyant de lourds impôts et de plus lourdes lois
 Au pays de Chactas rêver à leurs exploits.
 Naguère le vainqueur arrogant faisait boire
 Son coursier dans les eaux surprises de la Loire,
 Et voilà qu'il s'en va, près du Meschacébé,
 Sans honte demander, sur la glèbe courbé,
 Du pain, car il a faim, et la paix, car la guerre,
 Minotaure moderne, a décimé naguère
 Les familles en pleurs et les foyers en deuil,
 Et fait de la Champagne un immense cercueil.
 Bourreaux de la Lorraine, oppresseurs de l'Alsace,
 Ils ont des bords du Rhin proscrit toute une race,
 Et Metz sanglote encor, Strasbourg est frémissant,
 Et Sédan veut laver sa honte dans leur sang.
 Ils ont, malgré la nuit, vu rayonner la France,
 Se relevant sereine et belle d'espérance,
 Et cachant dans les plis de ses nouveaux drapeaux
 Un mot qui les effraie et trouble leur repos.
 O Germains, l'herbe à peine a poussé sur vos tombes,
 Que vos fils, prévoyant les sombres hécatombes
 De la lutte à venir, dans un pays lointain
 En foule vont chercher un paisible destin.
 Ils s'en vont soucieux ; le vaisseau les emporte :
 Vieillard aux cheveux blancs, ou jeune fille accorte
 Qui peut-être là bas laissa, le cœur troublé,
 Un amant dans l'armée, un père mutilé...

Ils s'en vont soucieux. Ah ! plus d'un sombre drame
 Se lit dans tous ces cœurs ulcérés. Plus d'une âme
 Exhale un long sanglot trop longtemps contenu :
 Car ce pays lointain pour eux c'est l'inconnu.
 C'est l'inconnu qui s'offre avec tout son mystère
 De travaux à poursuivre ou de douleurs à taire,
 De fortune à tenter dans ce vaste pays
 Qui va bientôt paraître à leurs yeux ébahis.
 Mais ce sombre inconnu pour eux vaut mieux encore
 Que le glaive qui tue ou l'impôt qui dévore.
 Aussi ces exilés, courbant leurs fronts altiers,
 Plutôt qu'être soldats sont prêts à tous métiers.
 Pourtant de bien des yeux, faiblesses fugitives,
 S'échappent, dans la nuit, quelques larmes furtives ;
 Plus d'un cœur s'est gonflé, car plus d'un souvenir
 Vers les champs délaissés les a faits revenir :
 C'est qu'on quitte à jamais une terre chérie,
 Et malgré les impôts c'est toujours la patrie
 Qu'on ne voit plus des yeux mais qu'on porte en son cœur
 Comme un dernier débris de son premier bonheur ;
 Car, malgré les soucis du foyer domestique,
 L'homme prend tôt racine à la chaumière antique
 Et l'on quitte toujours, l'âme toute en sanglots,
 Le toit qui nous vit naître et le modeste enclos
 Témoin des premiers jeux et des jeunes années.
 Ah ! quand le tourbillon des folles destinées
 Sans pitié nous emporte à travers l'avenir,
 Le seul bien qui nous reste est de nous souvenir !
 Terreneuve aux tons bleus que le couchant décore,
 Comme un frêle ruban de vapeur que l'aurore
 Suspend, superbe artiste, entre l'onde et les cieux,
 Fait battre tous les cœurs et fixer tous les yeux.
 Déjà malgré la nuit le détroit de Belle-Isle
 A l'avant se dessine, et le vaisseau qui file
 Approche avec lenteur de ces sombres rochers,
 Nid des oiseaux de proie et tombeau des nochers.
 Pour guider le vaisseau qui lutte dans la brume
 La cloche sonne au loin et le phare s'allume.
 Le navire y répond par son sifflet strident.
 O golfe, ô vaste golfe au flot parfois grondant,
 O l'immense estuaire où se perd le grand fleuve,
 Que ton onde soit calme ou que le vent la meuve,
 Le regard ébloui de ta sombre grandeur,
 Cherchant en vain tes bords, admire ta splendeur.

Tu berces le vaisseau sur tes vagues hautaines,
 Et quand du jour qui naît les lueurs incertaines
 Ont glissé sur les eaux de l'abîme béant,
 Le marin croit voguer sur un autre océan !
 La rive a disparu ! Sondant en vain l'espace,
 Le regard ne voit rien qu'un goéland qui passe
 Traversant l'horizon de son vol fatigué.
 Enfin l'homme de quart le soir a distingué
 La changeante lueur d'un lointain sémaphore.
 On n'entend qu'un seul cri : Voici la terre encore !
 C'est l'île aux longs sanglots, la sombre Anticosti
 Qui surgit. Le navire a soudain ralenti
 Sa course : Alerte à bord ! chacun sur le qui vive
 Voit l'ombre de Gamache errer sur cette rive.
 Puis dans le lointain bleu, vers le sud s'est dressé
 Cet étrange granit, le rocher de Percé,
 Arche immense où la mer, jusque là sans servage,
 Vient resserrer ses flots pour atteindre au rivage,
 Fantastique monument dont les vastes arceaux
 Disent de l'océan les terribles assauts.
 Enfin le fleuve immense a reçu sur son onde
 Le navire emportant les pleurs de l'Ancien-Monde.
 O Géant, tu pourrais dans tes flots écumants
 A jamais engloutir tous ces blonds Allemands
 Et venger d'un seul coup, ô suprême hécatombe !
 Ceux qui, tombés vaincus, sont demeurés sans tombe.
 Tu pourrais, sans pitié pour leur folle terreur,
 Offrir cet holocauste à leur jeune empereur.....
 Mais non, tu restes calme, et ta vague docile
 Doucement bat les flancs du navire qui file ;
 Car dans les profondeurs de la cale sont là,
 Suivant dans leur exil tous ces fils d'Attila,
 Des femmes que la houle a rendu trébuchantes,
 Des enfants au berceau dont les plaintes touchantes,
 S'échappant vers le ciel à travers les hublots,
 Ont calmé ta fureur et fait taire tes flots.
 Le navire, creusant son mobile sillage,
 Atteindra sûrement le terme du voyage.
 Le jour est revenu. Le fleuve rétréci
 Laisse voir de plus près ses deux rives. Ici,
 C'est le Bic dont l'agreste et puissante nature
 Leur rappelle le Rhin ; plus loin, sombre structure,

Se dresse vers le Nord le cap Eternité.
 L'Ile-Verte apparaît dans toute sa beauté.
 Tous contemplant muets le spectacle féérique
 Qu'offre à leurs yeux surpris ce fleuve d'Amérique
 Qui, comme un bras de mer, dans son cours étonnant,
 S'enfonce avec audace au cœur du continent.
 Dans la brume du soir apparaît la Grosse-Isle.
 La lunette du bord sur son axe mobile
 Vers l'avant est tournée, et bien loin, dans la nuit
 Le pilote a cru voir le vieux Québec qui luit.
 Le vaisseau ne subit aucune quarantaine.
 " Pas de malade à bord ", a dit le capitaine
 Qui paraît ignorer, dans son rapport menteur,
 Que ces proscrits ont tous une blessure au cœur.
 L'incénarrable ennui de la patrie absente
 Défie, ô médecin, ta science impuissante,
 Et le Temps, dont l'arrêt est toujours sans appel,
 Pour guérir tous ces cœurs vaut mieux que ton scalpel.
 L'officier de santé s'en retourne au rivage.
 Le vaisseau, reprenant son pénible voyage,
 Lève l'ancre aux lueurs de ses rouges falots,
 Vrais spectres de la nuit qui dansent sur les flots.
 Mais déjà de Québec la fière citadelle
 A l'aube se dessine, et groupée autour d'elle
 La ville nonchalante est endormie encore.
 Le canon a troublé la nature qui dort ;
 Son tonnerre se mêle au fracas de la chute,
 Et sur le flanc des monts deux fois se répercute.
 Le mortier de la ville à ce signal répond.
 L'ancre glisse en criant. La foule est sur le pont
 Et brûle de fouler la terre d'Amérique,
 Où sans doute l'attend un accueil sympathique.
 Car elle a vu flotter sur le cap Diamant
 Un étendard ami déployant fièrement
 Des couleurs qu'Albion, cette reine de l'onde,
 Promène avec orgueil aux quatre coins du monde.
 Aussi l'aurore à peine a coloré les cieux
 Qu'on les voit défilér déjà moins soucieux.
 Du quartier le plus près la foule curieuse
 Se presse sur le quai, morne et silencieuse,
 Afin de voir passer tous ces déshérités
 Que sur ces bords lointains la misère a jetés.

Ils approchent déjà. Fibre nationale,
 Qui dira ton pouvoir ? La foule matinale
 Dans ses rangs sent courir de longs frémissements :
 Chacun se pousse et dit : " Ce sont des Allemands ! "
 Alors, ô noir passé, dans nos cœurs tu t'éveilles,
 Et, sans les insulter, nous songeons à Bazeilles,
 A Sedan, sombre fosse où la France martyr
 Sanglante et mutilée a failli s'engloutir.
 Pour les laisser passer la foule leur fait place.
 Cette attitude sombre et les trouble et les glace :
 C'est le silence morne au lieu d'un long bravo
 Qu'ils pensaient soulever dans ces pays nouveaux ;
 Car — méprise cruelle, et nouvelle souffrance —
 L'allemand sur ces bords a retrouvé la France,
 La France rajeunie et portant sur son front
 Un laurier jeune encore et vierge de l'affront ;
 Une France nouvelle ayant avec l'ancienne
 Communauté d'amour, communauté de haine,
 Et qui, du vieux pays redoutant l'avenir,
 Des maux qu'il a soufferts garde le souvenir.
 Ce spectacle imprévu de chagrin les abreuve ;
 Ils croyaient saluer sur les bords du grand fleuve
 La morgue britannique et le flegme écossais,
 Et voilà que soudain le doux parler français
 Déchire sans pitié leur oreille teutonne !
 Et l'antique fierté gauloise les étonne.

Oh ! foulez sans regrets ce sol hospitalier,
 Enfants de Germanie : on peut, sans oublier,
 Offrir à l'étranger l'hospitalité sainte.
 Levez vos fronts pensifs et défilez sans crainte.
 La France américaine, ô germains, voit en vous
 Non de fiers ennemis ni des vainqueurs jaloux,
 Mais de pauvres proscrits qui, les yeux pleins de larmes,
 Ont quitté pour toujours le *Fatherland* en armes ;
 Car devant le malheur la froide inimitié
 Dans un cœur généreux se fond vite en pitié.
 Vous voyant défiler, la foule soulagée
 Se dit : Le ciel est juste et la France est vengée.

Ils ne font que passer : chauffant pour le départ,
 Le train qui les attend va partir sans retard.
 La machine de feu déjà brûle l'espace...
 Salue, ô Canada, l'Allemagne qui passe

Et va chercher plus loin pour ses fils malheureux
Un plus paisible toit, un sol plus généreux.
Sur le bord des grands lacs, au sein des vastes plaines
Que foulaient les bisons aux sauvages haleines,
Sur la côte où l'orange étend ses grappes d'or,
Dans les sombres forêts dont le sol vierge encor
Va frémir sous l'effort des semences prochaines,
Sur les monts orgueilleux où poussent les vieux chênes,
Partout où le destin aveugle les conduit
Le spectre de la France est là qui les poursuit ;
Ou plutôt sa grande ombre en tous lieux les précède
Et comme un cauchemar sans pitié les obsède :
Car devant eux se dresse un étrange passé ;
Où se portent leurs pas nos aïeux ont passé.
Marquette et Joliette. Verandrye et LaSalle
Font surgir du désert leur œuvre colossale.
Le Germain, qu'enivra la clameur des canons,
Se trouble au souvenir de ces glorieux noms,
Et lisant nos récits d'héroïque souffrance,
Demande, plein d'émoi : Qu'est-ce donc que la France ?
La France est un apôtre et, si vous l'ignorez,
Aux champs américains bientôt vous l'apprendrez.
Trois siècles de travaux sont là pour vous confondre ;
Mais la voix des cercueils n'est pas seule à répondre,
Car sur ce sol témoin de tous ses dévouements
Elle n'a pas laissé que de vieux ossements
Et tout un peuple né de son souffle héroïque,
Dans son naïf espoir et sa force stoïque,
Resté maître du sol arrosé de son sang,
Repousse vers les lacs l'étranger frémissant.
Et si la France un jour, ce foyer de la gloire,
Sombrait, faisant la nuit aux fastes de l'histoire,
Son génie immortel sur ses bords planera
Et son image sainte en nos cœurs survivra.

ADOLPHE POISSON.

STROPHES A RAMEAU ¹

Et vous, noble vieillard, dont les cheveux blanchis
Nous disent l'âge moins que le travail austère,
Père qui vous trouvez au milieu de vos fils,
Merci d'avoir aimé cette lointaine terre.

A la France oublieuse un jour vous avez dit :
" Sur le sol d'Amérique,
Oublié, méconnu, lutte, peine, grandit,
Un rameau d'Armorique.

" Elle a beaucoup souffert, malgré de fiers exploits.
Cette race bénie
Mais elle a su garder tout, tes autels, tes lois,
Et jusqu'à ton génie.

" Elle parle ta langue, et c'est le même sang
Généreux et fécond qui coule dans ses veines,
Et c'est le même espoir, le même effort puissant
Vers le bien, vers le beau, vers les hauteurs sereines.

" Et, grâce au sang des peux, ce peuple surgira
Brisant tous les obstacles ;
Car la foi sur ces bords lointains, qui le croira !
Fait encore des miracles. "

Et vous avez dit vrai. Vous n'avez pas menti
A la France orageuse.
Seul des Français du temps, vous avez pressenti
Notre œuvre courageuse.

Nouveau Jacques Cartier, pour la deuxième fois
Par vous fut découverte une plage inconnue ;
Et la Gaule, guidée un jour par votre voix,
D'un immortel passé s'est enfin souvenue.

1. Dites par l'auteur à la même séance.

Et lorsqu'elle oubliait, vous seul vous souveniez,
Ami toujours fidèle.

Dans vos nobles écrits c'est vous seul qui veniez,
Eh, nous parler d'elle.

Et quand vous l'obligiez à se ressouvenir
Au sein de ses orages,
C'est vous, qui, nous soufflant l'espoir dans l'avenir,
Ranimiez nos courages.

Vous seul avez conçu, dans nos heures de deuil,
De nos succès futurs l'espérance hardie.
" C'est le berceau d'un peuple et non pas son cercueil ! "
Disiez-vous, en foulant le sol de l'Acadie.

Aux bords du St-Laurent comme aux champs de Grand-Pré,
Des vieux suivant la trace,
Vous avez retrouvé, comme un dépôt sacré
Les dons de votre race.

Et malgré l'abandon, et malgré le mépris
Qui l'avait condamnée,
Vous seul, ô noble ami, vous seul avez compris
L'œuvre prédestinée.

Après plus de vingt ans vous êtes revenu,
Heureux dans votre orgueil de voir ce que nous sommes.
Tout le terrain conquis, nous l'avons retenu
Et les enfants d'alors sont devenus des hommes.

Et ce qu'ont accompli nos pères avant nous,
Nous le ferons de même.
Méprisant qui nous hait et, — devoir bien plus doux —
Respectant qui nous aime.

Oui, l'arbre produira des rejetons nombreux
Dans son exubérance :
Car nous savons par vous combien sont vigoureux
Les " rameaux " de la France.

Vous allez nous quitter... Puissiez-vous dans vingt ans
Nous revenir encore! Oui, que Dieu vous conserve
Et vous fasse entrevoir les succès éclatants
Qu'aux siècles à venir sa bonté nous réserve.

Vous allez nous quitter... Brise soufflez moins fort,
O mer, sois calme et belle,
Laissez nos vœux ardents seuls conduire à bon port
Cet ami si fidèle.

Et vous qui le suivez, témoins de ses succès,
Que le ciel vous protège;
Que les regrets d'un peuple, aux rivages français
Vous servent de cortège.

Et laissez moi finir au nom de tous ici,
Par un mot que ma lèvre en vain voudrait vous taire:
Tout un peuple avec moi ce soir vous dit: Merci!
Merci d'avoir aimé cette lointaine terre!

ADOLPHE POISSON.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVII^e SIÈCLE

Sommaire. — 1603-1629. — Pourquoi cette étude. — Iroquois et Algonquins. — Première connaissance des grands lacs. — Guerre de 1609. — Départs pour l'ouest. — Champlain remonte l'Ottawa. — Il visite les Hurons. — Mention des Outaouais. — Guerre contre les Iroquois. — Les gens du Petun. — La nation des Neutres. — Les Amikouès. — L'île Manitoualin. — Etienne Brulé va dans la Pennsylvanie. — Les Français dans le Haut-Canada. — La carte de 1629.

Il y a eu plusieurs Nouvelles-Frances dans l'Amérique du Nord : l'Acadie, le Bas-Canada, le pays des Grands Lacs, la Louisiane et le Nord-Ouest. L'Acadie, le Bas-Canada, la Louisiane ont leur histoire écrite, sinon au complet, du moins assez largement étudiée pour satisfaire la fantaisie du public. Le Nord-Ouest sera bientôt raconté par un écrivain qui prépare " avec patience et longueur de temps " les matériaux de cette belle œuvre ; nous y avons travaillé de tout notre cœur, laissant néanmoins la tâche principale à M. T.-A. Bernier, qui va devenir le Charlevoix de cette France des plaines. Reste à former un groupement des faits qui se rapportent aux contrées des grands lacs, sources du fleuve qui traverse le Canada, et comme nos grands lacs ressemblent à ceux d'où le Nil tire son origine, nous ferons un monde à part de ces vastes régions si vite découvertes, si longtemps négligées.

De la baie Georgienne jusqu'au bas des Illinois, des confins de la Virginie jusqu'au lac Nipigon, le regard de l'historien embrasse des étendues superbes, et l'esprit se délecte en parcourant les annales qui font revivre les événements dont ces territoires ont été le théâtre.

Dès l'époque de Champlain, " les pays d'en haut " formaient une colonie distincte, pour les fins des missions et de la traite des pelleteries : c'était la base d'opération des découvertes lointaines ; on espérait que l'humble cultivateur civilisé s'en emparerait bientôt et que le commerce du Centre-Amérique s'y concentrerait. Un rêve en ce temps-là ; deux siècles se sont écoulés avant sa réalisation.

Aujourd'hui que les Etats du Michigan et du Wisconsin travaillent à écrire l'histoire des premiers explorateurs et des premiers

colons de leurs territoires, montrons que, si la France est pour nous le pays d'origine, le Canada français est la mère-patrie des régions situées au delà des grands lacs.

Le Wisconsin et le Minnesota sont "historiographiquement" des dépendances du Canada d'il y a deux siècles. Ce qui était vrai autrefois au point de vue des découvertes semble le devenir plus encore au point de vue des besoins du Centre-Amérique. Nos meilleurs alliés, quoiqu'il arrive, seront les habitants voisins du bassin des grands lacs.

Nous n'avons pas vu sans un certain orgueil les écrivains et les érudits du Wisconsin, par exemple, Draper, Butterfield, Butler, Neil et autres, tous hommes de hautes études, se pencher vers nos sources historiques et y rechercher les plus anciennes mentions concernant les beaux pays qu'ils habitent. Leur insistance à connaître les français qui les premiers ont parcouru le sud-ouest nous a stimulé à notre tour, et nous croyons qu'il ne manquera pas d'amateurs dans nos cercles pour suivre avec intérêt la chaîne des faits historiques déroulés dans ces articles.

Un mot sur les Sauvages :

Au XV^e siècle, les Iroquois, qui paraissent être venus de l'ouest, habitent le Saint-Laurent. Les Algonquins sont sur la rivière Ottawa et se répandent à travers les terres jusqu'au Saguenay. Vers 1500 les Algonquins chassent les Iroquois des bords du fleuve et s'y installent, mais peuples chasseurs ils ne forment pas de bourgades fixes. Les Iroquois vont se placer au sud du lac Erié d'où les Chouanons les repoussent, et finalement ils se distribuent en bourgades le long de l'Ontario et dans la direction d'Albany. Entre 1500 et 1530 un groupe iroquois reprend l'île de Montréal sur les Iroquets, tribu algonquine. La plupart des Iroquets passent dans les rangs des Iroquois. Les Iroquois du sud du lac Ontario exercent des ravages sur les bords du fleuve en descendant par la rivière Chambly. Cartier visite l'île de Montréal, en 1535, où il trouve un peuple de langue iroquoise. A Québec, les sauvages parlaient l'algonquin. Entre 1560 et 1600 la tribu iroquoise des Agniers, située près du lac Champlain, conduit la guerre contre les Algonquins. Ceux-ci prennent le dessus dans toutes les directions. Les Iroquois de Montréal se retirent vers l'ouest ; ils ont dû fonder alors le pays des Hurons, situé entre le lac Simcoe et la baie Georgienne.

Les Cinq-Nations, peuples iroquois, nous semblent avoir formé leur ligue en 1600. Vers cette époque le groupe huron commença à descendre à la traite du bas St-Laurent, où Pontgravé revenait tous les ans.

En 1603, Champlain trouva les rives du fleuve inhabitées. Les Algonquins, battus ou effrayés par les Iroquois, s'étaient repliés sur le haut de l'Ottawa, à l'île des Allumettes. La rivière (Ottawa) se nommait rivière des Algonquins. Il faut bien comprendre aussi que la langue algonquine étant la plus répandue dans ce que l'on appelle de nos jours le Canada, elle pouvait avoir son centre principal à l'île des Allumettes.

Entrons dans le sujet qui nous occupe. Ceci est une étude géographique; et pour la rendre intelligible il faut procéder chronologiquement, c'est-à-dire par ordre de dates. Avant que d'arriver au pays des Sioux, par exemple, ou à Chicago, nous verrons comment les découvreurs se sont avancés graduellement et comment leurs œuvres ont été appréciées par les hommes d'autrefois.

Durant sa première visite à Montréal, l'été de 1603, Samuel de Champlain prit note de ce que lui disaient les sauvages au sujet de cette partie du fleuve St-Laurent qui est au-dessus du lac Saint-Louis. Son texte est assez curieux à voir: " Ils passent cinq sauts (Cascades, Cèdres, Côteau-du-Lac), lesquels peuvent contenir, du premier au dernier, huit lieues, desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer. Chaque saut peut tenir quelque demi quart de lieue, ou un quart au plus; et puis ils viennent dedans un lac (St-François) qui peut tenir quelques quinze ou seize lieues de long. De là, ils rentrent dans une rivière (le Long-Saut) qui peut contenir une lieue de large, et font quelques lieues dedans, et puis rentrent dans un autre lac de quelques quatre ou cinq lieues de long. Venant au bout duquel ils passent cinq autres sauts, distants du premier au dernier quelques vingt-cinq ou trente lieues, dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, et les deux autres ils ne les font que trafner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ni mauvais comme aux autres. De tous ces sauts, aucun n'est si difficile à passer comme celui que nous avons vu (le saut Saint-Louis de Montréal). Et puis viennent dedans un lac (Ontario) qui peut tenir quelques quatre-vingts lieues de long, où il y a quantité d'îles (les Mille-Îles), et que au bout d'icelui l'eau y est salubre et l'hiver doux. A la fin du dit lac ils passent un saut (le Niagara) qui est quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend. Là ils portent leurs canots par terre environ un quart de lieue pour passer ce saut; de là entrent dedans un autre lac (Erié) qui peut tenir quelques soixante lieues de long, et que l'eau en est fort salubre. Étant à la fin, ils viennent à un détroit (le Détroit aujourd'hui) qui contient

deux lieues de large et va assez avant dans les terres. Ils disent qu'ils n'avaient pas passé plus outre et n'avaient vu la fin d'un lac (Huron) qui est à quelques quinze ou seize lieues d'où ils ont été ; ni que ceux qui leur avaient dit eussent vu homme qui l'eût vu ; d'autant qu'il est si grand qu'ils ne se hasarderont pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprit. Ils disent qu'en été le soleil se couche au nord du dit lac, et en hiver il se couche comme au milieu ; que l'eau y est très mauvaise, comme celle de cette mer. Je leur demandis si depuis ce dit lac dernier qu'ils avaient vu si l'eau descendait toujours dans la rivière (le Saint-Laurent) venant à Gaschepay (Gaspé) ; ils me dirent que non ; que depuis le troisième lac elle descendait seulement venant au dit Gaschepay, mais que depuis le dernier saut (Niagara) qui est quelque peu haut, comme j'ai dit, que l'eau était presque pacifique, et que le dit lac pouvait prendre cours par d'autres rivières, lesquelles vont dedans les terres, soit au sud ou au nord, dont il y en a quantité qui y refluent et dont ils ne voyent pas la fin. Or, à mon jugement, il faudrait que si tant de rivières débordent dedans ce lac, n'y ayant que si peu de cours au dit saut, qu'il faut par nécessité qu'il reflue dedans quelque grandissime rivière. Mais ce qui me fait croire qu'il n'y a point de rivière par où ce dit lac reflue, vu le nombre de toutes les autres rivières qui refluent dedans, c'est que les sauvages n'ont vu aucune rivière qui prend son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont été : ce qui me fait croire que (le lac Huron) c'est la mer du sud, étant salée comme ils disent. Toutefois, il n'y faut pas tant ajouter de foi, que ce soit avec raisons apparentes, bien qu'il y en ait quelque peu."

Le lecteur se rend compte de toute cette description, sauf des eaux salées du lac Huron, mais cette fausse donnée se rapporte peut-être au nom des Ouinipegouek, autrement dits Gens de Mer ou nation des Puants, qui fréquentaient certaines tribus du Haut-Canada en venant du lac Michigan au lac Huron, par le nord de l'île Manitoualin.

Traditionnellement, les peuples du bassin de la Méditerranée ont cherché à résoudre le problème des sources du Nil. Champlain retrouva la question du Nil dans le fleuve Saint-Laurent. Il n'eût pas manqué de l'éclaircir si les circonstances lui eussent permis de revenir au Canada en 1604. Le projet de la colonisation de l'Acadie l'entraîna de ce côté. Étant donc à Port Royal, il connut Marc Lescarbot et trouva dans cet esprit cultivé un compagnon capable de le comprendre. Lescarbot

écrivit un sonnet dans lequel il exprime très bien la pensée de Champlain :

Un roi numidien, poussé d'un beau désir,
Fit jadis rechercher les sources de ce fleuve
Qui le peuple d'Égypte et de Libye abreuve,
Prenant en son pourtrait son unique plaisir.

Champlain, ja de longtemps, je vois que ton loisir
S'employe obstinément et sans aucune treuve
A rechercher les flots qui, de la Terre Neuve
Viennent, après maints sauts, les rivages saisir.

Que si tu viens à chef de ta belle entreprise
On ne peut estimer combien de gloire un jour
Acquerras à ton nom, que dès ja chacun prise.

Car d'un fleuve infini tu cherches l'origine
Afin qu'à l'avenir y faisant ton séjour
Tu nous fasses par là parvenir à la Chine.

Et, toujours à la suite de ses conversations avec Champlain, ce bon Lescarbot écrivait, en prose : “ La grande rivière de Canada prend son origine de l'un des lacs qui se rencontrent au fil de son cours, si bien qu'elle a deux cours : l'un en orient, vers la France, l'autre en occident, vers la mer du sud. Le sieur de Champlain nous promet de ne cesser jamais qu'il n'ait pénétré jusqu'à la mer occidentale, ou celle du nord, pour ouvrir le chemin de la Chine, en vain par tant de gens recherché. ”

Dès l'automne de 1603, après le retour de Champlain en France, un poète, qui signe *La Franchise*, et qui pouvait bien être Lescarbot, composa les huit vers suivants :

Muses, si vous chantez, vraiment je vous conseille
Que vous loueiez Champlain pour être courageux.
Sans crainte des hasards, il a vu tant de lieux
Que ses relations nous contentent l'oreille.

Il a vu le Pérou, Mexique, et la merveille
Du volcan infernal qui vomit tant de feux ;
Et les sauts Mocosans qui offensent les yeux
De ceux qui osent voir leur chute nonpareille.

Champlain n'a pas vu le Pérou, mais il a visité le Mexique et a pu contempler le Popocatepelt, volcan qui s'élève à près de dix-sept mille pieds.

Si les “ sauts Mocosans ” sont là pour signifier Niagara, il faut dire encore que Champlain ne les a pas vus. Néanmoins *La Franchise* fait comprendre ici que son héros les avait au moins

approchés. *Mocosa* est l'ancien nom de la Virginie ; le Niagara se trouve seulement un peu moins proche de la Virginie que de l'île de Montréal où Champlain s'était arrêté. Lescarbot a écrit, en 1610, une pièce de vers dans laquelle il parle des grands sauts que les Sauvages disent rencontrer en remontant le Saint-Laurent, au-dessus de Montréal, "jusqu'au voisinage de la Virginie". Ce dernier nom se donnait communément à toute la côte qui va de New-York à la Floride. Une rivière de la vraie Virginie passait alors pour avoir sa source près du Japon, parce que les Sauvages entretenaient les Anglais des immenses nappes d'eau que renferme l'intérieur du pays et que l'on pensait être ou des bras de mer ou des baies profondes appartenant au système du Pacifique. On crut ensuite que l'Ohio et le Mississipi conduisaient à la mer du Sud, la mer Vermeille, l'océan Pacifique enfin. Nous pensons que les "sauts Mocosans" signifient le Niagara.

Faire le tour du monde en aussi peu de temps que possible et par les voies les plus directes — tel a été la cause de la découverte du Canada. On s'est arrêté en route pour fonder des colonies, voyant que l'Amérique ne se laissait pas traverser comme une vulgaire province d'Europe. Le Canada a été une sorte de pied-à-terre, en attendant les communications avec le Pacifique.

L'automne de 1535, Cartier contemplant les terres de l'ouest du haut de la montagne de Montréal, rêvait de les parcourir pour atteindre la Chine. L'automne de 1885 — trois cent cinquante ans après — le premier convoi du chemin de fer du Pacifique Canadien se rendait d'un océan à l'autre. Ainsi vont les choses humaines. Nous sommes tellement faibles que nous prenons des siècles pour exécuter les œuvres les plus simples.

Un poète, qui signe *Motin* écrivait, en 1604, une pièce de vers en l'honneur de Champlain, dans laquelle il disait :

Que désires-tu voir encore,
Curieuse témérité ?
Tu connais l'un et l'autre More.
En ton cours est-il limité ?
En quelle côte reculée
N'es-tu pas, sans frayeur, allée
Et ne sers-tu pas de raison ?
Que l'âme est un feu qui nous pousse
Qui nous agite et se courrouse
D'être en ce corps comme en prison !.
Quels honneurs et quelles louanges,
Champlain ne doit point espérer.
Qui, de ces grands pays étranges
Nous a su le plan figurer !

Parlant de ce qui se passait en 1607, Champlain dit qu'il fit rapport à Henry IV " du moyen de trouver le passage de la Chine, sans les incommodités des glaces du nord, ni les ardeurs de la zone torride ", ce qui veut dire à travers le Canada. L'année suivante il fondait Québec. Cent ans plus tard, nous n'étions rendus qu'au lac Nipigon. Un autre siècle après, Franchère venait du Pacifique à travers les Montagnes-Rocheuses et les plaines du nord-ouest.

Les Algonquins et les Hurons s'étaient engagés, si Champlain les assistait contre leurs ennemis, de le guider dans la découverte du Haut-Canada et de lui faire voir le lac de leur pays (le lac Huron) ainsi que les mines de cuivre dont ils lui avaient parlé dès 1603. Champlain les suivit à la guerre, l'été de 1609, et découvrit le lac qui porte son nom, sur les confins de l'Etat de New-York.

La promesse de prendre parti contre les Iroquois date de 1603. Qui eût pu prévoir, en ce moment où les Iroquois étaient tombés dans l'insignifiance, le terrible réveil de cette nation quarante années plus tard? Après deux siècles et trois quarts révolus, on se croit justifiable de blâmer les hommes qui ont participé à certains événements, mais en cela on ne tient pas compte de la marche des choses et des circonstances que l'esprit humain sera toujours impuissant à prévoir. Si le désir de conserver son alliance avec les bandes qui le fréquentaient, au nord du grand fleuve, a pu induire le fondateur de Québec à vouloir leur donner la suprématie sur une nation éloignée (les Iroquois) qui maraudait et gênait les mouvements des Français et de leurs alliés, il n'en faut pas conclure qu'il agissait à la légère. Quel est celui qui, ayant à coloniser la partie inférieure d'un fleuve immense, ne tenterait pas, tout d'abord, de se faire des amis chez les peuplades les plus voisines de ses propres établissements?

Il s'agit ici de l'une des démarches les plus importantes de Champlain. Les historiens se sont demandé s'il était politique, c'est-à-dire adroit, de provoquer ces féroces tribus, au risque d'attirer sur la colonie française les conséquences d'une lutte sans merci. Examinons les faits:

Cartier avait trouvé à Québec (1535) de nombreuses familles algonquines; sans égard pour les instances qu'elles lui faisaient, il était allé jusqu'à Hochelaga, pays habité par leurs ennemis les Iroquois. Le résultat de ce voyage avait été, de la part des Algonquins, une froideur dont les Français n'avaient eu que trop à se plaindre, si bien que les rapports étaient devenus entre eux

presque hostiles. Alors, perdant sans doute tout espoir de se concilier les gens de Donnacona, Cartier ne se fit pas scrupule d'en enlever plusieurs, y compris le chef, et l'on sait que, cinq ans plus tard, les Français ressentirent vivement, à leur retour ici, les effets de la réputation qu'ils s'étaient acquise, ce qui contribua beaucoup à rendre leur séjour difficile, dans la situation déjà incommode où ils se trouvaient.

Champlain, instruit par l'exemple de son prédécesseur, eut la précaution, dès son premier voyage (1603), d'adopter la ligne de conduite à laquelle Pontgravé et son fils s'étaient soumis à l'égard des Sauvages : il fit alliance ouvertement avec les groupes qui le venaient voir. C'étaient relations de bon voisinage que ces actes. En 1609, les Algonquins ne s'opposaient point à ce que les hommes blancs allassent du côté des Iroquois ; ils les en priaient au contraire, et offraient de s'y rendre avec eux, afin de répandre une salutaire terreur parmi ces barbares ennemis. Refuser leur demande eût été renoncer à la bonne entente avec des voisins immédiats, première condition de la sécurité de Québec. Il fallait donc céder, dans l'espoir que les Iroquois cesseraient après cela leurs incursions sur le Saint-Laurent, et que, la quiétude renaissant de cette façon, les Sauvages des environs de Québec se fixeraient à demeure et pourraient être civilisés. Ceux-ci, d'ailleurs, pouvaient tout aussi bien devenir dangereux si l'on refusait d'épouser leur cause. Nous appelons la démarche de Champlain raison d'État ; il avait autant de droit de s'en servir que n'importe quel souverain qui déclare la guerre, sur des motifs souvent, hélas ! assez futiles. On n'a pas oublié non plus que la réussite de la traite des pelleteries s'imposait à Champlain pour soutenir l'habitation de Québec, car les bailleurs de fonds de la Compagnie n'entendaient pas badinager sur cet article. Or les Iroquois empêchaient la traite en "coupant les rivières". Un remède héroïque devenait indispensable. C'était malheureux, mais qu'y faire !

Quelques-uns ont dit : " Il y allait de mort d'hommes ". Et les Algonquins, les Montagnais, les Hurons, étaient-ils sur un lit de roses ? Depuis des années, les Iroquois se mettaient à l'affût dans les bois, au bord des rivières et les massacraient sans pitié. La situation était insoutenable. Pour vivre tranquille il fallait chasser ces pillards assassins. A ceci on nous répond que les Iroquois ne furent pas chassés par l'attaque de 1609. Cette observation vaut les autres, c'est-à-dire qu'elle procède d'une confusion de faits et de dates. Les quelques coups d'arquebuse tirés par Champlain produisirent l'effet désiré. Les

maraudeurs s'abstinrent de reparaitre sur le Saint-Laurent durant nombre d'années. On en profita pour faire des découvertes et étendre le nom français à trois cents lieues de Québec. Néanmoins, quarante ans après 1609, les Iroquois reprirent le dessus. Oui, mais à qui la faute? Aux Hollandais qui fournirent des armes à feu aux Sauvages; à la France qui laissa la colonie sans ressource. Il n'y a pas à s'apitoyer sur les Iroquois de 1609; on peut chanter leur vaillance et leur courage, voilà tout. A défaut de tout autre raisonnement, il en est un qui exonère Champlain: les canots de traite ne pouvaient se montrer sans péril sur le fleuve; si l'on n'eût pas frappé coup un an après la fondation de Québec, la chose eût été à faire à la prochaine rencontre: le premier convoi attaqué eût été défendu par les balles des français qui allaient au devant de la traite jusqu'à Montréal, que ces français fussent ou non sous les ordres de Champlain: un conflit de cette nature était inévitable à courte échéance. Ne voulant pas voir l'ennemi à ses portes, notre vigoureux chef alla lui imposer sa volonté. Cet acte d'énergie et de défense personnelle est légitime. Nous en ferions autant au besoin.

L'expédition du lac Champlain ajoutait aux connaissances géographiques déjà acquises. Il est à remarquer que, le même été, un navigateur anglais, Henry Hudson, pour le moment au service de la Hollande, et qui cherchait la route des grandes Indes, ou même de la mer du Nord, remonta la rivière Manhatte (aujourd'hui l'Hudson) jusqu'au-dessus du lieu où se trouve Albany. En pénétrant un peu plus loin, chacun de son côté, Champlain et lui se seraient rencontrés.

L'été de 1611, Champlain vit, à la traite qui se tenait à Montréal, un bon nombre de Hurons, qui lui ramenaient le jeune Etienne Brulé parti avec eux l'année précédente. Ce français est le premier de sa race qui ait remonté la rivière Ottawa, traversé le lac Nipissing et visité la baie Georgienne. Avec l'aide de ses nouveaux amis de la forêt, il donna à Champlain de copieux renseignements sur le pays des Hurons et sur les ramifications lointaines des branches de la grande famille algonquine, plus répandue en réalité qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce moment. Quatre sauvages affirmèrent avoir vu une mer fort éloignée de chez eux, ce que nous prenons pour le lac Supérieur. Ils parlèrent aussi des naturels de la Floride qui les avaient visités récemment. Ce fait n'était pas inusité. Les peuples des bords de l'Atlantique et ceux des grands lacs communiquaient presque tous les ans ensemble, pour les fins de la traite, car ils

trouvaient avantageux d'échanger troc pour troc les produits de leurs contrées respectives. Au départ des Hurons, le capitaine Boyer leur confia un jeune homme qu'ils promirent de bien traiter, et quand partirent à leur tour les Algonquins de l'île des Allumettes, un français du nom de Nicolas du Vignau les accompagna. Celui-ci retourna en 1612, alla rejoindre Champlain en France et revint avec lui dans la colonie en 1613.

La première visite de Champlain sur l'Ottawa eut lieu au mois de juin 1613. Il se rendit à l'île des Allumettes et là, désappointé de ne pouvoir se diriger plus au nord, il se contenta de recueillir des notions nouvelles sur les peuples et les territoires environnant le lieu où il se trouvait. Nicolas du Vignau qui lui avait dit être allé, l'hiver de 1611-1612, à la baie d'Hudson, n'avait pas quitté l'île des Allumettes. Les sauvages de cette île donnèrent de nombreux renseignements sur le lac Nipissing et les nations qui y demeuraient.

C'est en 1615 que Champlain fit le voyage tant désiré de l'ouest. Déjà il savait que les contrées des grands lacs ne lui diraient rien du Pacifique. Sa soif de connaître le poussait à explorer, voilà tout. Et il croyait que la France allait se précipiter sur ses traces, prendre une possession effective des terres nouvelles, assurer à son drapeau plusieurs royaumes en Amérique. — Hélas ! trop de petites choses occupaient l'Europe pour lui permettre de prêter son attention aux affaires du Nouveau-Monde. Il n'y avait pas encore un seul ménage à Québec.

Reprenant donc, au mois de juillet 1615, la route de l'Ottawa, il remonta la Matawan, franchit le portage qui mène au lac Nipissing, parcourut ce lac dans le sens de sa longueur et descendit la rivière dite plus tard "des Français".

Entrant dans le lac Huron, il dit : " Nous fîmes rencontre de trois cents hommes d'une nation que nous avons nommés les Cheveux-Relevés, pour les avoir fort relevés et agencés, et mieux peignés que nos courtisans... ils me firent entendre qu'ils étaient venus en ce lieu pour faire sécherie de ce fruit appelé blués (bluets) pour leur servir de manne en hiver. " Dans la gravure où il nous montre les guerriers outaouais, on voit que ceux-ci sont munis de grands boucliers comme armes défensives. Champlain ajoute : " Ils portent ordinairement une rondache de cuir bouilli qui est d'un animal comme le buffle. " C'est la plus ancienne mention connue du bœuf illinois, ou buffalo d'aujourd'hui.

Comme les Outaouais nous occuperont souvent dans ces pages, citons une note de feu M. l'abbé Laverdière à leur sujet : " Le

nom huron des Cheveux-Relevés était Andatahouat (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 199), ou Ondatakouaouat (*Relations des Jésuites*, 1654, p. 9). Sagard, dans son dictionnaire de la langue huronne, nous donne de plus les noms des trois nations qui en dépendaient : les Chiserhonon, les Squierhonon et les Hoindarhonon ; c'étaient probablement autant de tribus d'une même nation. Il est à remarquer que le nom de *Cheveux-Relevés* n'est point la traduction du mot *ondatahouat*. Ondata ou Onnhata, en huron, signifie *bois* ; il est tout à fait probable que la nation de Bois, ou les gens de Bois dont parle Sagard (*Histoire du Canada*, p. 197), sont les Andatahouat mêmes. " Ils sont, dit-il, en parlant de ces gens de Bois, dépendant des Cheveux-Relevés et " comme une même nation." Du mot *ondatahouat* s'est formé *outaouat* ou *outaouais*, nom sous lequel on a désigné plus tard tous les Algonquins-Supérieurs. Ces Cheveux-Relevés ne demeureraient point à l'embouchure de la rivière des Français, où Champlain les rencontra en 1615, puisqu'il dit qu'ils y étaient venus pour faire sêcherie de bluets. Quelques années plus tard, lorsque Sagard suit la même route, il trouve au même endroit ces mêmes Cheveux-Relevés " qui étaient venus camper proche la mer " Douce à dessein de traiter avec les Hurons et autres qui " retournaient de la traite de Québec". Où était donc la demeure de ces peuples ? Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place à l'ouest de la nation du Petun, ce qui porterait à croire qu'ils occupaient cette longue pointe qui s'avance dans le lac Huron, vers les îles de Manitoulin. D'un autre côté, la *Relation* de 1640, p. 34, place dans ces îles mêmes les Outaouan " peuple " venu de la nation des Cheveux-Relevés ", ce qui est d'accord avec la *Relation* de 1671, p. 31, où il est dit que l'île Ekaentouton (Manitoulin) était l'ancien pays des Outaouais ; et avec Nicolas Perrot, qui appelle cette île l'île des Outaouaks. Si l'on fait attention que l'île Manitoulin n'est pas figurée sur la carte de Champlain, et que la mer Douce y est posée en longueur de l'est à l'ouest, tandis qu'elle est nord-ouest sud-est, on trouvera que la place assignée, dans cette carte, aux Cheveux-Relevés, n'est pas en contradiction avec les textes que nous avons rapportés, ou du moins ne prouve pas que les Outaouais n'aient point habité cette île, même à cette époque." Ailleurs, il dit que les Cheveux-Relevés demeureraient au sud ou au sud-ouest du fond de la baie Georgienne.

Les Andatahouats, ou Cheveux-Relevés, " sont grands chasseurs, dit Champlain, pêcheurs et voyageurs, cultivent la terre et sèment du blé d'Inde, font sêcherie de bluets et framboises.

de quoi ils font un grand trafic avec les autres peuples, desquels ils prennent en échange des pelleteries, pourcelaines, filcts et autres commodités. Quelques-uns de ces peuples se percent les naseaux où ils attachent des patenôtes ; se découpent le corps par raie où ils appliquent du charbon et autres couleurs ; ont les cheveux fort droits, lesquels ils se graissent et peignent de rouge, et leur visage aussi."

Au mois de janvier 1616, Champlain visita chez eux les Cheveux-Relevés, qui le reçurent avec des marques d'amitiés. " Ils font la guerre, dit-il, à une autre nation qui s'appelle Asistagueronon, qui veut dire des gens de feu, éloignés d'eux de dix journées... Les Cheveux-Relevés sont en grand nombre et la plupart grands guerriers, chasseurs et pêcheurs... La plus grande part cultivent des blé d'Inde et autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs régions et contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations, éloignées de plus de quatre à cinq cents lieues. Ce sont les plus propres sauvages que j'aie vu en leur ménages et qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie... Ils me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer Douce, éloignée de deux cents lieues..."

En 1625, Sagard (*Histoire du Canada*, p. 201) dit que les bandes outaouaises " font la guerre à une autre nation nommée Assistagueronon, qui veut dire gens de Feu, car en langue huronne, *assista* signifie de feu, et *erowon* signifie nation. Ils sont éloignés d'eux, à ce qu'on tient, de neuf à dix journées de canots, qui sont environ deux cents lieues et plus de chemin". Le Père Le Jeune disait, en 1640: " Au sud de la nation du Castor, il y a une île, dans la mer Douce, longue d'environ trente lieues, habitée des Outaouan, ce sont peuples venus de la nation des Cheveux-Relevés." La carte du Père DuRoi (1660) indique une grande île qui correspond à la localité où se trouve l'île Manitoulin, et elle marque: *natio surrectorum capillorum*.

Champlain parle du lac Huron, qu'il appelle lac des Attigouautans, d'après le nom d'une des plus considérables tribus huronnes, celle de l'Ours, la plus voisine en entrant dans ce lac après avoir quitté la rivière des Français. Il donne au lac près de quatre cents lieues de longueur, de l'orient à l'occident, et il ajoute: " Pour la grande étendue d'icelui, je l'ai nommé la mer Douce." Il faut comprendre que, de l'embouchure de la rivière des Français, il côtoya le lac jusqu'au fond de la baie Georgienne, sans en avoir vu davantage. Il lui donne une largeur de cinquante lieues. Sur sa carte de 1632, il réduit la longueur

des deux tiers, et c'est encore double de ce que mesure le lac. M. Laverdière observe que Champlain a pu apprécier la longueur de cette nappe d'eau sur le nombre des journées de canots que comptaient les sauvages, depuis le pays des Hurons jusqu'au fond du lac Michigan, ou du lac Supérieur, ou même des deux réunis. En 1616 il dit que le lac "contient près de trente journées de canots." Ceci est assez d'accord avec la mesure du contour du lac.

Le pays des Hurons s'étendait de Collingwood au lac Simcoe et était borné, nord et sud, par les rivières Severne et Nattaouasaga. En 1615, Champlain s'exprime ainsi: "Il y a dix-huit villages ... peuplés de deux mille hommes de guerre, sans en ce comprendre le commun, qui peuvent faire un nombre de trente mille âmes.... En telles cabanes il y aura (jusqu'à) douze feux, qui font vingt-quatre ménages." Dans l'édition 1632, il met vingt mille âmes. Sagard (*Histoire du Canada*, p. 247) dit que les Hurons avaient, en 1625, vingt ou vingt-cinq villages. Le Père Le Jeune écrivait, de Québec, en 1634: "J'apprends qu'en vingt-cinq ou trente lieues de pays qu'occupent les Hurons — d'autres en mettent bien moins — il se trouve plus de trente mille âmes" (*Relation*, 1634, p. 90). "Nos Hurons sont en vingt villages, environ trente mille âmes" (*Relation*, 1636, p. 138). "Le pays des Hurons se doit entendre, à proprement parler, d'une certaine petite portion de terre qui, en longueur, d'orient en occident, n'a pas plus de vingt à vingt-cinq lieues, et en largeur n'est pas en plusieurs endroits considérable, et en pas un ne passe sept ou huit lieues... Dans cette petite étendue de terre... se trouvent quatre nations... Le nom général est Sendat; les noms particuliers sont Attignasantan, Attigneenongahac, Arendahreons et Tahontaenrat" (*Relation*, 1639, p. 50). "Il se trouve dans les cinq missions du pays des Hurons trente-deux tant bourgs que bourgades, qui comprennent en tout environ sept cents cabanes; de feux environ deux mille, et environ douze mille personnes" (*Relation*, 1640, p. 62). "Le pays des Hurons nourrissait trente à trente-cinq mille âmes, dans l'étendue de dix-sept à dix-huit lieues seulement" (*Relation*, 1653, p. 30; 1656, p. 39; 1658, p. 22).

Le Père Joseph Le Caron, récollet, avait précédé Champlain de quelques jours chez les Hurons. Etienne Brulé et un autre interprète que l'on croit être le nommé Thomas, accompagnaient Champlain. Tous quatre se rencontrèrent avec plaisir.

A peine arrivé chez les Hurons, Champlain fut prié de les accompagner à la guerre contre l'Iroquois. Nous ne raconterons

pas cette campagne si souvent étudiée par les écrivains et que chaque lecteur peut consulter dans ses livres; il suffira de retracer l'itinéraire de la marche, à l'aller et au retour, puisque nous parlons surtout de géographie ou de découvertes.

Les cinq nations iroquoises étaient placées à peu près comme suit: Agniers en français, ou Mohawks en anglais, au nord d'Albany et de Schenectady; les Onneyouts ou Oneidas, derrière Oswégo; les Onnontagués ou Onondagos, vers Syracuse; les Goyogouins ou Cayugas, vers Rochester, et les Tsonnon-touans ou Senecas à l'est de Buffalo. Les Eriés venaient ensuite, le long d'une partie du lac Erié, près de Cleveland et de Sandusky. Nous n'indiquons pas ici d'une manière précise le centre du territoire de chacune de ces nations, mais ce que nous en disons suffit pour l'intelligence de l'ensemble.

Les Hurons se servirent de tous leurs arguments pour engager Champlain à les suivre. Entre autres choses, ils lui expliquèrent que les Hollandais ou Flamands avaient établi, l'année précédente, un poste (dans le voisinage de la ville actuelle d'Albany) et que, ayant pris parti pour les Iroquois leurs voisins, ils avaient suivi ces derniers à la guerre, contre les alliés des Hurons. Trois flamands ayant été faits prisonniers dans ces rencontres, les sauvages en question les avaient renvoyés, croyant que c'étaient des français dont leur parlaient depuis longtemps leurs amis les Hurons. Voilà, ce nous semble, un sujet à méditer. Pourquoi des Européens, qui ne devaient craindre ni les Hurons, ni les alliés de ceux-ci, entretenaient-ils la haine entre ces pauvres nations? Ce n'était plus comme Champlain menacé sur le Saint-Laurent, car personne n'allait gêner sur l'Hudson la traite des Hollandais. Ceux qui ont écrit que Champlain eût dû "se concilier l'affection des Sauvages, comme le faisaient les Hollandais" perdent de vue que ces derniers se sont joints sans retard aux Iroquois pour la destruction des autres sauvages, et qu'ils allèrent même, vers 1640, jusqu'à vendre des armes à feu aux Iroquois pour arriver plus vite à leurs fins, alors que les Français ne confiaient des fusils qu'à quelques rares sauvages éprouvés qui les accompagnaient dans leurs voyages.

L'armée huronne partit de chez elle près du lac Couchichine le premier jour de septembre 1615, et s'arrêta un peu plus loin, au lac Simcoe, pour choisir quelques hommes résolus que l'on chargea de se rendre chez les Carantouanais ou Audastes, peuple de langue huronne qui habitait la Pennsylvanie, et leur demander un secours de cinq cents guerriers qu'ils avaient déjà promis. Etienne Brulé accompagna ces émissaires. Ensuite la

troupe continua son chemin, passant par le lac à l'Éturgeon et la rivière Trent, pour arriver à la baie de Quinté, lac Ontario. De cet endroit, ils prirent le lac et le traversèrent jusqu'à *Stoney Point*, où ils atterrirent. Le 10 octobre, ils étaient en face d'un fort iroquois, vers le fond du lac Canandaiga, dans le comté d'Ontario, état de New-York. Le manque de discipline des Hurons empêcha leur succès: Champlain fut blessé deux fois; on ordonna la retraite. Deux jours plus tard arrivèrent les Carantouanais; ceci eut lieu le 18 octobre, comme l'armée huronne se retrouvait au bord du lac Ontario. Champlain demanda alors qu'on le conduisit à Québec par la voie du fleuve; mais les Sauvages, fertiles en excuses, s'en défendirent tant et si bien qu'il poursuivit la route avec eux. Ils paraissent être rentrés dans le Haut-Canada par la rivière Cataracoui. Champlain s'égara deux ou trois jours à la chasse dans les bois. Enfin le 4 décembre, tous se remirent en chemin et ils arrivèrent au pays des Hurons le 23. Le lecteur peut suivre sur la carte l'itinéraire des grandes courses de Champlain et certes! il éprouvera pour l'intrépide saintongeois autant d'admiration que l'on en accorde aujourd'hui aux explorateurs de l'Afrique centrale.

L'interprète Thomas, le Père Le Caron et douze autres français, à part Champlain, se trouvèrent au pays des Hurons, durant l'hiver de 1615-1616; Brulé n'était pas revenu. Il est probable que Thomas ne resta point oisif et qu'il explora divers endroits pour le compte de son maître. Voici quelques lignes écrites dans ces circonstances par Champlain lui-même: " Cette terre (le Haut-Canada) est presque une île, que la grande rivière de Saint-Laurent entoure, passant par plusieurs lacs de grande étendue, sur le rivage desquels il habite plusieurs nations. " Jacques Cartier et plus tard les Noëls avaient en effet regardé le St-Laurent comme un fleuve qui se divise en deux sections au-dessus de l'île de Montréal pour former le bras du sud qui sort du lac Ontario et le bras de l'ouest (l'Ottawa). Champlain avait parcouru cette dernière voie et au moyen des rivières Matawan et des Français, comme aussi du lac Nipissing, il avait contourné le Haut-Canada, côté ouest, de même qu'on pouvait le contourner par le sud-est. A tout prendre, cette terre était une sorte d'île pour lui. Jusque vers 1675 on persista à considérer l'Ottawa, dans le langage usuel, comme la branche ouest de la fourche du Saint-Laurent.

Ecrivant de la baie Georgienne, il dit: " Quant aux parties qui tirent plus à l'occident, nous n'en pouvons savoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples (que j'ai vus) n'en ont aucune

connaissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'occident, d'où vient la dite grande rivière... Les sauvages avec lesquels nous avons accès ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'occident de la mer Douce... ils ont dit plusieurs fois que quelques prisonniers de ces lieues leur ont rapporté qu'il y avait des peuples semblables à nous en blancheur."

Cette fable de peuples blancs situés à l'ouest ou au nord-ouest du lac Huron se retrouve assez souvent par la suite des années.

Le Père Joseph Le Caron et Champlain partirent du pays des Hurons, a 1 mois de janvier 1616 et après deux jours de marche arrivèrent chez les gens du Petun ou Tionnontatéronons, qui demeuraient au sud de la baie de Nataoussaga. Champlain dit : " Ces peuples sèment du maïs appelé par deçà blé de Turquie, et ont leur (demeure ?) arrêlée comme les autres. Nous fûmes en sept autres villages, leurs voisins et alliés, avec lesquels nous contractâmes amitié... Le pays est rempli de côteaux et petites campagnes qui rendent ce terroir agréable. Ils commençaient à bâtir deux villages par où nous passâmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouvent d'y bâtir et enclore leurs villes. Ces peuples vivent comme les Attignouatitans et mêmes coutumes, et sont proches de la nation Neutre, qui est puissante, qui tient une grande étendue du pays ".

Plus tard, les missionnaires nous fournissent de plus amples détails sur ces sauvages : " Les Khionontateronons, qu'on appelle la nation du Petun, pour l'abondance qu'il y a de cette herbe, sont éloignés du pays des Hurons, dont ils parlent la langue, environ douze ou quinze lieues, tirant à l'occident; ils ont eu autrefois de cruelles guerres les uns contre les autres, mais ils sont maintenant en très bonne intelligence " (*Relation*, 1640, p. 95). " Je demandais un jour à un de nos Sauvages, où ils pensaient que fût le village des âmes; il me répondit qu'il était vers la nation du Petun, c'est-à-dire vers l'occident, à huit lieues de nous " (*Relation*, 1636, p. 105). Les Français donnaient le nom de petun au tabac dont les Sauvages se servaient le plus communément et qu'ils cultivaient eux-mêmes. Quant au tabac de la Virginie, dont il est souvent parlé dans nos pièces historiques, son nom indique sa provenance. On l'obtenait, soit par le trafic habituel des nations du Haut-Canada avec les peuples des bords de l'Atlantique, soit par le commerce des Européens qui tenaient des navires sur la mer. Le 16 avril 1648 le Père Paul Ragueneau écrivait du pays des Hurons : " Du côté de l'ouest-surouest, c'est-à-dire quasi à l'occident, nous avons la nation du Petun, qui n'est éloignée qu'environ douze lieues. Du côté du

midi, tirant un peu vers l'occident, nous regardons la nation Neutre, dont les bourgs qui sont sur la frontière en deça, ne sont éloignés des Hurons qu'environ trente lieues ; elle a quarante ou cinquante lieues d'étendue."

Au cours de l'hiver de 1615-1616, Champlain écrivit les lignes suivantes : " A deux journées des Cheveux-Relevés, il y a une autre nation de sauvages qui font grand nombre de petun, d'un côté tirant au sud, lesquels s'appellent la nation Neutre, qui sont au nombre de quatre mille hommes de guerre, qui habitent vers l'occident du lac des Entouhoronons de quatre-vingts à cent lieues d'étendue, lesquels néanmoins assistent les Cheveux-Relevés contre les gens de Feu, mais entre les Iroquois et les nôtres ils ont paix." Il ajoute qu'il ne les a pas visités. M. Laverdière met en note, au bas de ce texte de Champlain : " Les Attiouandaronk ou Neutres demeuraient à l'ouest du lac Ontario. Champlain, dans sa grande carte de 1632, les place au sud du lac Erié, mais il y a tout lieu de croire qu'il n'aura pas bien saisi le rapport des Sauvages." Ces citations se complétant les unes par les autres, nous sommes fixés sur l'habitat de chacun des peuples compris entre la baie Georgienne, Toronto et Goderich sur le lac Huron. Il paraît certain que toute la lisière de terre qui forme le nord du lac Erié n'a pas été signalée à Champlain comme étant habitée. Le lac lui-même, ou du moins sa forme et son étendue, sont restées pour lui un mystère jusqu'à la fin de sa carrière, bien qu'il en eût eu connaissance, par les Sauvages, dès 1603. Pourtant, avant que d'avoir reçu le rapport de Brulé, il possédait des renseignements assez exacts sur les contrées du sud, puisqu'il écrivait au printemps de 1616 : " Pour ce qui est du midi de la grande rivière (le fleuve Saint-Laurent) elle est fort peuplée et beaucoup plus que le côté du nord.... Le pays y est fort agréable, beaucoup plus que le côté du septentrion, et l'air plus tempéré, y ayant plusieurs espèces d'arbres et fruits qu'il n'y a pas au nord, aussi y a-t-il beaucoup de choses au nord qui le récompense qui n'est pas du côté du midi." Par le contexte, on voit qu'il parle de la Pennsylvanie et de l'Ohio.

La langue algonquine était répandue partout autour des grands lacs. De place en place un groupe de Hurons brisait cette uniformité. Plus on avançait au nord et à l'ouest plus la langue huronne devenait rare. L'interprète qui possédait ces deux langues — comme Nicolet, Marguerie, Amiot, Hertel — pouvait voyager de Tadoussac à la baie d'Hudson, à Montréal, au lac Nipissing, à la baie du Tonnerre, au Wisconsin, au

Détroit et jusqu'à l'Ohio, en retournant à Québec et à Tadoussac par le sud des lacs Erié, Ontario, et la rivière Chambly.

Le 22 avril 1616 revinrent au pays des Hurons les hommes qui étaient partis avec Brulé, le 8 septembre précédent, pour aller inviter les Andastes à les seconder contre les Iroquois. Il firent rapport que leur camarade français s'était déterminé à demeurer au delà du lac Erié, sur des motifs dont il gardait le secret, mais que Champlain devina, car il avait avant tout recommandé à Brulé de parcourir les contrées nouvelles et d'en faire, comme il s'exprime, la "découverte". Cet interprète avait hiverné à Québec la première année de la fondation du poste (1608) et, depuis 1610, il "s'était adonné avec les Sauvages, tant pour passer son temps que pour voir le pays et apprendre leur langue et façon de vivre." Il était natif de Champigny, près de Paris, et devait être âgé de vingt-cinq ans au moins en 1615. C'était le type de ce que furent longtemps après lui les "coureurs de bois"; comme eux, lorsqu'il ne voyageait pas pour son plaisir, il s'engageait à salaire dans quelque entreprise de traite ou d'exploration. On l'a vu passer d'un camp dans un autre avec un aplomb qui étonnait tout le monde, à la prise de Québec par les Kertk. Aventurier est le mot qui le caractérise. Champlain finit par ne pas l'aimer.

De retour à Québec avec le Père Le Caron, l'été de 1616, Champlain reprit ses fonctions avec ardeur, dans l'espoir de doter la France d'une colonie stable et prospère. Il eut tant à lutter pour ne pas voir dépérir ce qu'il avait exécuté jusque-là que les projets de découvertes furent comme abandonnés. Des compagnies nouvelles succédaient à tout moment aux anciennes et, au lieu d'avancer les choses, retardaient les progrès les plus urgents.

Les années 1616, 1617 s'écoulèrent sans qu'on apprît ce qu'était devenu Brulé, mais à la traite qui eut lieu aux Trois-Rivières, au mois de juillet 1618, il reparut avec une foule de sauvages, parmi lesquels il y en avait quelques-uns venus de régions encore inconnues des blancs. D'après la narration verbale qu'il fit à Champlain et que celui-ci a consignée dans ses ouvrages, l'intrépide français avait rôdé, durant trente-quatre mois, parmi des sauvages de vingt nations différentes et s'était surtout appliqué à parcourir ce que l'on a appelé, soixante et dix ans plus tard, la Pennsylvanie. Observons que cette première tentative de découverte au delà des grands lacs se faisait dans la direction du sud par rapport au pays des Hurons. Un autre voyage, celui de Jean Nicolet, eut lieu, en 1634, mais dans la

direction de l'ouest relativement au pays des Hurons. Il faut rendre à Brulé et à Nicolet l'honneur d'avoir les premiers porté le nom français de l'autre côté des grands lacs; tous deux étaient dirigés par Champlain.

Dans la *Relation* de 1648, le Père Ragueneau parle des Andastes en ces termes: " Au delà de la nation Neutre, tirant un peu vers l'orient, on va à la Nouvelle-Suède où habitent les Andastouéronnons, alliés de nos Hurons et qui parlent comme eux, éloignés de nous (chez les Hurons) en ligne droite de cent cinquante lieues " (*Relation*, 1648, p. 62). Cent cinquante lieues, c'est aussi la mesure donnée par Champlain.

Parti du lac Simcoe avec douze sauvages, le 8 septembre 1615, Brulé passa " par les pays et terres des ennemis ". En sept mots, Champlain nous trace ici tout l'itinéraire du voyage. C'est suffisant, croyons-nous, car du lac Simcoe jusqu'à Buffalo à la sortie du lac Erie, il n'y avait que la nation Neutre; les Tsonnontouans (les ennemis) devaient avoir quelque part dans le voisinage de Buffalo, rive sud de la rivière Niagara, des bourgades, les plus avancées de leurs cantons dans la direction de l'ouest. C'est l'endroit probablement où nos voyageurs rencontrèrent " quelques sauvages ennemis retournant à leur village " et, sans plus de cérémonie, ils en tuèrent quatre et en amenèrent deux prisonniers, " et tant cheminèrent qu'il parvinrent au dit lieu de Carantouan ", où ils furent reçus " de bonne affection et avec toute allégresse et bonne chère. "

Les Carantouanais ou Andastes demeuraient près de la rivière Susquehanna, au sud-est de la Pennsylvanie, à trois journées (une vingtaine de lieues) de la tribu des Tsonnontouans, l'une des nations iroquoises. Hurons, Iroquois et Andastes parlaient la même langue et devaient être d'une même origine; cependant les Hurons et les Andastes avaient pour ennemis les Iroquois.

Le long trajet des Hurons, par la rivière Trent et à travers le lac Ontario, avait été calculé de manière à aboutir à une date fixe devant le fort iroquois désigné comme objectif de cette campagne. Brulé se laissa festoyer durant un certain temps, puis il fit ses calculs et conclut que l'heure d'agir était venue. A son avis, et il ne se trompait pas, trois jours de marche seulement les séparaient du lieu où ses amis les Hurons devaient attaquer les Iroquois. Le fort qu'il s'agissait de prendre était défendu par huit cents hommes et entouré de hautes palissades.

Après de longs pourparlers, il fut dit que cinq cents guerriers Andastes prendraient part à la campagne, mais les préparatifs avançaient avec une telle lenteur que l'interprète français prédit

que ce contingent arriverait trop tard, ce qui en effet eut lieu et fit manquer le coup, comme nous l'avons dit. Alors donc, sans avoir revu Champlain, Brulé retourna à Carantouan avec les sauvages et congédia les Hurons qui l'avaient escorté. Il passa le reste de l'automne et l'hiver dans ce pays nouveau, mais comme il était incapable de se tenir tranquille et qu'il avait conscience du désir de son chef de connaître les peuples éloignés, il s'employa à " se pourmener le long d'une rivière qui se décharge du côté de la Floride, où il y a force nations qui sont puissantes et belliqueuses ". Cette rivière est sans doute la Susquehanna. Brulé se rendit jusqu'à l'Atlantique, puis retourna à Carantouan. Vers le printemps de 1616, il partit avec cinq ou six Andastes pour le pays des Hurons, mais attaquée en route par les Iroquois, cette petite bande se dispersa et notre intrépide coureur de bois finit par tomber entre les mains des ennemis. Comme il parlait leur langue, il les trompa quelque temps sur son origine, mais enfin, ils le lièrent au poteau pour le brûler. Un orage terrible se préparait au même instant. Le français exploita habilement les idées superstitieuses de ceux qui le torturaient (ils lui avaient déjà arraché les ongles) et fut sauvé du supplice. Petit à petit, il se concilia l'estime de ces barbares et leur devint comme indispensable, si bien qu'ils lui rendirent la liberté avec promesse que, s'il parvenait à leur attirer l'amitié des Français, ils feraient une paix durable. Brulé ajoute que " ceux qui connaissent les Flamands se plaignent fort d'eux, parce qu'ils les traitent trop rudement ". Les sauvages le conduisirent quatre journées de voyage " et de là s'en vint en la contrée et village des Atiguoantans, où j'avais déjà été ". C'est le pays des Hurons. Brulé dut y rentrer au printemps de 1618. Après quelque séjour en ces endroits il navigua le long des côtes est de la baie Georgienne, allant vers le nord, dans l'espoir de faire des découvertes, selon ce que Champlain lui avait demandé en 1615, mais une guerre s'étant allumée, il crut plus raisonnable de remettre l'entreprise à plus tard et il se joignit aux canots de traite qui partaient pour les Trois-Rivières.

Champlain se montra content des observations de son interprète. Celui-ci déclara qu'il entendait continuer les découvertes dans la direction du nord et du nord-ouest, à partir du pays des Hurons ; c'est pourquoi on lui donna congé de repartir en compagnie des sauvages qui avaient terminé leur traite ; il se rembarqua avec enthousiasme et recommença l'existence nomade qui était devenue pour lui une seconde nature.

A partir de 1621, on voit les Français reprendre leurs opérations dans le Haut-Canada. Les sieurs de Caen, de la nouvelle compagnie, y envoyèrent plusieurs hommes qui s'y maintinrent jusqu'à 1628 au nombre d'une douzaine au moins. Ce groupe ne représentait pas ce que l'on peut appeler les interprètes de Champlain, découvreurs, évangélisateurs et hommes de bonnes mœurs; — c'était plutôt le type des boucaniers dont l'histoire du Brésil nous raconte les curieuses et inutiles aventures.

Agissant sous la direction des commerçants, ces employés s'abouchaient avec les Sauvages, dans l'intérêt de la traite des fourrures, mais ne songeaient ni de près ni de loin à l'avenir du pays. Lorsque les missionnaires reprirent leurs travaux au lac Nipissing et à la baie Georgienne, en 1623, ils rencontrèrent cette triste école, qui fit dire au Frère Sagard que, si par bonheur l'on se rappelait les vertus et la conduite exemplaire de Champlain, on avait malheureusement devant les yeux de quoi faire perdre à jamais le prestige chrétien, dont les traiteurs de la compagnie de de Caen démolissaient les bases.

La situation était celle-ci: à force de restreindre les pouvoirs du fondateur de Québec aux seules choses du Saint-Laurent, la Compagnie avait fait que l'avant-garde des français qui visaient à s'assurer le commerce de l'ouest prenait un caractère de bas étage. Sur ce vaste champ qui va de Tadoussac au lac Huron, deux courants d'idées se poursuivaient: l'un, tout au service des traiteurs, l'autre subissant l'influence de Champlain et restant dans la mesure du plan d'une colonie stable. Si l'on doute de cette assertion, que l'on dise où sont passés, après 1628, les hommes de de Caen. Ils se sont évanouis comme de véritables aventuriers qu'ils étaient; soit qu'ils aient repris le chemin de la France pour ne plus revenir, ou qu'ils se soient laissé absorber par les Sauvages, à l'instar de leurs modèles du Brésil. Il est certain qu'ils n'ont point fondé de familles canadiennes. Les interprètes de Champlain se sont presque tous mariés et ont à peu près doublé la petite population des bords du Saint-Laurent.

Les Pères Joseph Le Caron, Nicolas Viel et le Frère Sagard se rendant chez les Hurons (1623), suivaient à la piste les engagés de la Compagnie de traite, lesquels au nombre de quatorze, résidaient parmi les Sauvages et y menaient, pour la plupart, une vie scandaleuse. Les missionnaires ne parvenaient pas toujours à contrôler ces gens, dont plusieurs étaient des huguenots. Sous le régime des Compagnies, la morale était assez relâchée. Champlain, les Récollets, les Jésuites, les habitants de Québec, s'en plaignaient sans cesse, mais leur influence ne valait guère

en haut lieu. Il s'en est fallu de bien peu que l'entreprise du Canada ne tombât entièrement aux mains d'exploiteurs semblables à ceux que Roberval et quelques-uns de ses successeurs avaient tenté d'introduire dans le pays.

En 1624 eut lieu aux Trois-Rivières une grande assemblée de tous les Sauvages connus. On y enterra la hache de guerre — mais ce fut pour la forme seulement.

Le Frère Sagard, qui demeurait au lac Nipissing en 1625, dit que les tribus de son voisinage allaient annuellement en traite chez une nation éloignée de cinq ou six semaines de marche, ce qui suppose cinq cents lieues. Le Frère ajoute que cette lointaine nation commerçait avec un autre peuple qui venait par mer sur de grands canots ou bateaux de bois, et à la description des costumes et des mœurs de ces étrangers, on ne pouvait s'empêcher de songer aux Tartares. L'intrépide missionnaire forma le projet de se rendre par cette route jusqu'à la Chine, mais les événements qui survinrent à Québec firent abandonner par les Français le pays des grands lacs.

L'un des missionnaires récollets, le Père de Laroche-Daillon, se rendit chez la nation Neutre en 1626; comme il n'était pas encore au fait de la langue, il fut mal reçu; néanmoins il y passa l'hiver 1626-27. Les français de Penetenguichine, apprenant le danger qu'il courait, allèrent le chercher au printemps. On rapporte que les Hurons, craignant de voir la traite prendre le chemin du lac Ontario, avaient adroitement inspiré aux Neutres des sentiments hostiles au Père de Laroche-Daillon (*Relation*, 1641, p. 74). Notons ici que ce religieux n'a pu ignorer l'existence de cette merveille de la nature qui s'appelle le Niagara, et que si nous n'avons pas de sa main la preuve qu'il l'a observé de près, il n'en est pas moins certain qu'il a vécu plusieurs mois dans son voisinage.

La carte que Champlain a publiée en 1632 renferme les renseignements qu'il avait recueillis jusqu'à 1629, comme le porte une inscription attachée à cette carte. Le fondateur de Québec demeurait en France durant les années 1630-32 et n'avait aucune communication avec le Canada, alors occupé par les Anglais, qui tenaient le poste de Québec.

Sur cette pièce, le tracé des cours d'eau par la rivière Ottawa, la Matawan, le lac Nipissing et la rivière des Français est, on peut dire, exact. Mais la ligne du Saint-Laurent, au-dessus du Niagara, jusqu'au lac Huron, est un vague aperçu de ce que les Sauvages racontaient de ces pays. D'abord le lac Erié y est tout petit et prend à peine la forme d'un lac. La nation Neutre

y est placée sur la rive sud de cette nappe d'eau, tandis qu'elle était au nord et plus près de l'Ontario que de l'Erié. La mer des Hurons s'y étend de l'est à l'ouest au lieu qu'elle va réellement du nord au sud.

La forme des terres entre les lacs Erié et Huron y est une langue allongée vers l'ouest ; on sait que le pays compris entre la baie Georgienne, le lac Huron, le lac Sainte-Claire, le Détroit et le lac Erié a presque la forme d'une bottine d'homme dont le sommet est le pays des Hurons, le cou-de-pied au lac Huron, la pointe ou orteil le Détroit, la semelle au lac Erié et le talon le Niagara. Au cou-de-pied étaient les gens du Petun ; près du talon, la nation Neutre. La carte de Champlain place assez correctement ces deux peuples, tout en déformant la figure de leurs terres.

Le lac Michigan est omis. A sa place il y a une grosse rivière qui tombe au lac Huron ; e' loin dans cette rivière, au sud, on lit " Nation où il y a une quantité de buffles " : ce sont les Illinois. Champlain ne pouvait tenir ce fait que des Sauvages, car aucun européen n'avait encore vu ces contrées, et Champlain lui-même s'était arrêté aux alentours de la baie Georgienne.

La nation du Feu est placée quelque part à l'ouest du Détroit. C'est assez exact.

Pour la " nation des Puans ", elle est rejetée sur les bords d'un lac, au nord du lac Supérieur, tandis qu'elle habitait près de la grande baie située à l'ouest du lac Michigan.

Nous avons dit " lac Supérieur ", bien que la carte mentionne seulement " grand lac " et lui donne la direction de l'est à l'ouest, à peu près comme une continuation du lac Huron. C'est le lac Supérieur, car à sa sortie est écrit " Sault ", avec un chiffre de renvoi qui dit : " Sault de Gaston, contenant près de deux lieues de large, qui se décharge dans la Mer Douce, venant d'un autre grandissime lac, lequel et la Mer Douce contiennent trente journées de canots, selon le rapport des sauvages. " C'est le saut Sainte-Marie.

A l'entrée du lac des Puants il est dit qu'il y a une mine de cuivre. Lisons : lac Supérieur.

Tout ceci est prodigieux pour le temps. Il n'y avait pas à cette époque trois familles à Québec ; rien aux Trois-Rivières ; rien à Montréal. Les ressources de Champlain se bornaient à quelques engagés ou interprètes qu'on lui fournissait pour trafiquer avec les Sauvages du bas Saint-Laurent. On lui avait fait sentir plus d'une fois que sa passion des découvertes ne plaisait pas aux commanditaires des compagnies, ses patrons.

Malgré tout, il avançait vers l'inconnu. De nos jours, Livingstone, Stanley, Brazza et d'autres ont reçu tous les secours que peuvent prodiguer trois ou quatre grandes nations — et ils n'ont pas fait plus que le brave saintongeois isolé, perdu, délaissé dans les solitudes, où il apportait la lumière de la civilisation. Oui, Champlain a créé deux Frances : celle qui rayonne autour de Québec, et une autre dont l'entrée du lac Michigan a été pendant un siècle le point central, administrativement comme géographiquement parlant.

Quel progrès déjà en 1629 ! Cinq ans plus tard, il confiera à Jean Nicolet, l'un de ses élèves, la tâche glorieuse de débrouiller les notions qu'il avait recueillies. Nicolet ira vers le sud, localisera le peuple des Puants, entendra parler du Mississipi et fera connaître le nom français à cinq cents lieues de Québec. Dès 1640, le Père Chaumonot se rendra compte du lac Erié ; l'année suivante le Père Raymbault visitera le saut Sainte-Marie et placera exactement sur la carte le lac Supérieur. On saura alors que le bassin des grands lacs est le centre d'un monde, et non les bords du Pacifique, comme on l'avait pensé. Montréal n'avait pas un colon que déjà l'immense empire de l'ouest nous était connu.

Chaque fois que les convois de chemin de fer nous arrivent du Détroit, de Chicago et du saut Sainte-Marie, il semble que le souffle bruyant de la vapeur rende hommage au génie des hommes d'autrefois, ce sont bien ces derniers qui ont commencé l'histoire de ce continent et mis en branle les grandes actions qui s'accomplissent de nos jours.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

LA CHAPELLE DE BETHLÉEM ¹

A Mme Louise d'Isle.

Bien souvent je me la rappelle,
Dans son pli de coteaux boisés,
La vieille et rustique chapelle
Qui date du temps des Croisés !

Elle s'appuie, humble et petite,
Sur ses contreforts descellés,
Où des touffes de clématite
Brodent leurs festons étoilés.

Les grands chênes pleins de murmures,
Où ronflent les vents assoupis,
De leur ombre et de leurs ramures
Caressent ses pans décrépits.

Elle est seule au bord de la route
Qui rampe le long du talus ;
La chèvre errante y rôde et broute
Sur un seuil où l'on n'entre plus.

Çà et là, sur les pierres plates
De ses murs qu'effrite le temps,
Le regard découvre des dates
Vieilles de quatre fois cent ans.

¹ — Petite chapelle située sur la rive gauche de la Loire, à quelques lieues de Nantes.

A gauche, là, sous la corniche,
Au-dessus d'un bassin tari,
Derrière un treillis, dans sa niche,
Une humble madone sourit.

Et la pastoure qui fredonne
Sa romance au bord du chemin,
En passant devant la madone,
Pour se signer lève la main.

Oui, toujours je me la rappelle,
Avec ses combles ardoisés,
L'antique et modeste chapelle
Qui date du temps des Croisés.

Elle a ses contes, ses légendes,
Touchants ou sombres tour à tour,
Comme le vieux menhir des landes
Et le grand christ du carrefour.

Souvent la famille bretonne
Mêle son nom aux longs récits
Que les anciens, les soirs d'automne,
Font près de l'âtre aux murs noircis.

Et, pourtant, à nul auditoire
Charmé, tremblant ou curieux,
Nul n'a raconté ton histoire,
Petit temple mystérieux.

Quel que soit ce qu'on imagine,
Au fond des brumes du passé
Le secret de ton origine
Se perd à jamais effacé.

Pourquoi cet autel solitaire
Au bord de ce profond ravin ?
Quelle est cette énigme, mystère
Que l'on cherche à sonder en vain ?

Quelle pensée ou quel caprice,
Déroutant l'esprit confondu,
Te suspendit, frêle édifice,
Au flanc de ce coteau perdu ?

Ex-voto de reconnaissance,
Parles-tu d'enfant retrouvé,
De deuil cruel, de longue absence,
Ou de retour longtemps rêvé ?

Ton portique en pierre jaunâtre,
Qui l'a dessiné ? qui l'a fait ?
Foulons-nous ici le théâtre
De quelque tragique forfait ?

Es-tu la tombe expiatoire
Où l'on vint pleurer à genoux
Quelque grand crime dont l'histoire
N'a pas retenti jusqu'à nous ?

Et ce nom de *Bethléem* même,
Que dit-il ? qui te l'a donné ?
Plus on sonde et plus le problème
Garde son silence obstiné !

Mais, ô temple ! à te mieux connaître
Qu'importe qu'on soit impuissant,
Si ton aspect pieux fait naître
Un espoir au cœur du passant !

Que tes murs tapissés de mousse
Couvent leur éternel secret ;
Qu'importe, si ta vue est douce
Au pauvre voyageur distrait !

Souvent fatigué de ma course,
Etranger égaré là-bas,
Au bord de ton antique source
J'aimais à suspendre mes pas.

Enivrement des solitudes !
Au seuil du vieux portail fermé,
L'aile des douces quiétudes
Rafraîchissait mon front calmé.

À dieu, chagrins et pensers sombres !
Je sentais, ô ravissement !
Comme un essaim de chastes ombres
Penché sur mon isolement.

Et, quand vers la madone sainte
Mon regard montait plein d'émotion,
A ma lèvre expirait la plainte;
L'espérance chantait en moi.

Car alors — ô les heures brèves ! —
A travers l'espace incertain,
Un rêve, le plus saint des rêves,
M'emportait au foyer lointain.

Charme sacré de la prière !
Le temps plus rapide coula...
Merci, consolant sanctuaire !
Oh ! merci pour ces moments-là !

Oui, souvent je me la rappelle,
Dans mes souvenirs apaisés,
La bonne petite chapelle
Qui date du temps des Croisés !

LOUIS FRÉCHETTE.

LES MAGES ET LE MESSIE

En parcourant la suave mais courte page que saint Matthieu consacre à l'adoration des Mages, qui n'a éprouvé un désir : celui de mieux connaître l'histoire de ces personnages vénérables et si populaires, prémices de la gentilité et chefs du grand mouvement qui devait amener toutes les nations à l'Évangile. Nous voudrions essayer de répondre à ce désir, faire, autant que possible, revivre sous les yeux du lecteur les scènes de cette immortelle histoire, et éclairer le récit évangélique qui s'y rapporte des diverses lumières que la science pourra nous fournir. Ces lumières sont bien pâles sans doute, comparées à celles de la parole divine ; mais qui ne sait ce qu'un cadre de nulle valeur ajoute parfois au relief d'un tableau souverainement précieux ?

Vers l'époque de la naissance du Messie, ce n'étaient pas seulement les Juifs qui s'attendaient de jour en jour à le voir paraître. L'attente du Libérateur était partout, vive et précise. Partout on savait que les temps étaient accomplis, et que le grand Roi allait sortir de la Judée, et l'univers entier attendait avec impatience l'arrivée des temps nouveaux. On a souvent cité, à l'appui de cette persuasion universelle, les textes de Tacite et de Suétone : " Un grand nombre, dit le premier de ces historiens, ¹ étaient convaincus, sur la foi d'antiques prophéties, qu'à cette époque, l'Orient devait conquérir la suprématie, et que des hommes, sortis de la Judée, deviendraient les maîtres du monde ". " L'Orient tout entier, dit Suétone, ² était plein du bruit de cette antique et constante tradition, qu'en ce temps, le destin promettait le sceptre de l'univers à des hommes sortis de Judée ". Et qui ne connaît ces beaux vers où Virgile annonce que la grande période de siècles va enfin se renouveler, selon la prédiction de la Sybille, qu'un enfant va naître pour clore le

1. " Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectiuo Judæâ rerum potirentur " (Tacite, *Hist.* l. v., n° 13).

2. " Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis ut eo tempore Judæâ profecti rerum potirentur " (Suétone, *Vespasian*, n° 4).

siècle de fer et rétablir l'âge d'or, et que les grands mois vont commencer leur cours? ¹

D'anciennes traditions, on le savait aussi, annonçaient que l'avènement du nouveau Roi qui allait naître serait marqué par une étoile extraordinaire. On ne peut guère douter que ces traditions ne fussent alors, du moins en Orient, d'une notoriété vulgaire, et qu'elles n'eussent leur origine dans la fameuse prophétie de Balaam: "Une étoile s'élèvera de Jacob ²." Les Mages, annonçant aux Juifs qu'ils ont vu l'étoile du Messie, en parlent comme d'une chose qui ne doit étonner personne, nul ne devant ignorer qu'une étoile est la marque propre de l'avènement du Christ. Ils ne disent pas: "Nous avons vu une étoile en Orient", mais: "Nous avons vu son étoile". Il est aussi à remarquer qu'Hérode ne sembla pas douter que cette étoile ne fût bien l'annonce du Messie, comme le prouve toute sa conduite en cette conjoncture. Et n'est-ce pas sous le titre de Barchochébas, ou Fils de l'étoile, que s'abrita ce fameux imposteur qui organisa la dernière insurrection juive (135) contre Rome? tant on était persuadé que la venue du Christ devait être signalée par une étoile! "C'est le sentiment très constant de tous les anciens auteurs", dit Maldonat, "que les Mages savaient depuis longtemps, par la prophétie de Balaam, qu'une étoile annoncerait la naissance du Christ". ³

On ne sait pas à quel moment précis cette étoile parut. Il semble plus probable qu'elle commença à rayonner lorsque le divin Soleil perça le nuage derrière lequel il s'était renfermé pendant neuf mois, et qu'elle resplendit aux yeux des Mages en même temps que la lumière d'en haut brilla sur les bergers de Bethléem. ⁴ Aussi bien les Mages semblent-ils associer dans leurs paroles l'idée de la naissance du Roi des Juifs à l'apparition de son étoile.

1. Ultima Cumæi venit jam carminis ætas ;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna ;
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,
Casta, fave, Lucina :.....

(Virgile, *Eglogue* IV.)

2. "Orietur stella ex Jacob." (Nomb. 24, 17).

3. "Constantissima omnium fere veterum auctorum opinio est, Magos ex prophetia Balaam jamdiu cognovisse Christo nascente stellam orituram: Orietur stella ex Jacob" (Maldonat in *Matth.*).

4. Cf. Bened. XIV, *De Festis*.

Où s'est beaucoup occupé de la nature de ce phénomène, et il serait long de rapporter tous les sentiments qui se sont produits à ce sujet. Ces divers sentiments peuvent se ramener à deux. D'après un certain nombre d'interprètes, l'astre des Mages ne serait qu'un phénomène astronomique normal. On connaît, entre autres, la célèbre hypothèse de Képler¹ et de plusieurs savants modernes, selon lesquels cette étoile serait, pour ainsi dire, résultée de la conjonction de deux planètes, Jupiter et Saturne, formant par leur rapprochement comme un seul corps lumineux d'une très vive clarté. Que ces deux planètes soient en effet entrées en conjonction vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ, la chose ne semble pas douteuse : les savants calculs de Képler, acceptés par les astronomes modernes, la mettent hors de doute. Mais il est difficile de voir qu'un tel phénomène réponde aux données de l'Évangile sur l'étoile des Mages. Comment ces sages auraient-ils attaché une signification mystérieuse à un phénomène purement naturel ? Mais surtout comment concevoir qu'un de ces globes immenses qui gravitent dans les profondeurs du firmament marche devant des voyageurs, selon l'expression de l'Évangéliste, et leur indique le lieu précis où repose un petit enfant² ? Il est bien plus simple et plus vraisemblable de croire, avec la plupart des interprètes, que l'étoile des Mages n'était pas un phénomène sidéral proprement dit, mais seulement un météore resplendissant, formé pour la circonstance sous la figure d'un astre dans la région de l'atmosphère.³

Plusieurs ont émis l'idée que cette étoile merveilleuse n'avait été visible que pour les Mages. L'opinion contraire paraît plus conforme à la lettre du texte sacré : les Mages, selon la remarque de dom Calmet, semblent s'exprimer, à Jérusalem, comme si tout le monde avait pu voir l'étoile du Messie.

Quelle émotion n'excita pas un phénomène si extraordinaire, au sein de ces peuples de l'Orient, tout pleins de l'idée d'un Libérateur et de celle du signe qui devait l'annoncer ! Certes, il n'est pas étonnant que plusieurs des principaux personnages de ce pays se soient levés pour aller porter leurs hommages aux pieds du nouveau Roi. Il n'est même pas invraisemblable de croire qu'ils entreprirent ce long voyage, non seulement en leur

1. Cf. Kepler, *De J. C. vero anno natalitio*.

2. "Et ecco stella, quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat Puer" (Matth. II, 19).

3. Cf. S. Thom. III, q. 36, a. 7 ; et M. l'abbé Fillion, *Comment. sur St Matth.*

propre nom, mais comme représentants d'un grand nombre qui partageaient leurs sentiments. Qu'étaient-ils cependant ces nobles pèlerins, dont le nom devait être célébré avec tant d'éclat dans toutes les générations à venir ? quel était leur rang dans la société ? quelle région de l'Orient habitaient-ils ? quel était leur nombre ? Ni l'Évangile ni la tradition n'offrent aucune réponse certaine à la plupart de ces questions, et ce silence même est un signe de leur importance secondaire. On ne peut nier cependant qu'elles ne présentent un vif intérêt, et qu'elles ne soient tout à fait dignes d'arrêter l'attention d'un chrétien.

Saint Matthieu donne à nos héros le nom de mages. Affecté d'abord aux membres d'une caste sacerdotale célèbre qu'on trouve, à l'origine, chez les Mèdes et chez les Perses, ce nom fut dans la suite étendu par l'usage à tous les sages de l'Orient, quand la domination perse y eut tout envahi sous Cyrus et ses successeurs. ¹

De ce titre de mages qui leur est donné, on aurait donc tort de conclure que nos premiers ancêtres dans la foi appartenaient à la religion des Perses, et comptaient au nombre des sectateurs de Zoroastre, ou qu'ils étaient, comme quelques-uns l'ont dit, de véritables *magiciens* et sorciers. Il paraît plus vraisemblable et plus convenable de dire, avec dom Calmet ², qu'ils vivaient au sein de la gentilité, comme autrefois Job et ses amis, et peut-être beaucoup d'autres, étrangers aux erreurs du paganisme et aux pratiques de la superstition, et qu'ils attendaient, dans la pratique de la vertu, la venue du Dominateur prédit par le prophète Balaam, dont ils étaient, au sentiment de plusieurs Pères, les propres descendants. ³ A l'étude de la religion ils joignaient celle de toutes les sciences, et spécialement de l'astronomie, qui devait leur révéler l'étoile du salut. Leur influence était grande au milieu de leurs concitoyens ; il est même à croire, conformément à une tradition ancienne et populaire, qu'ils étaient à la tête de quelque province ou tribu, et qu'ils exerçaient une sorte d'autorité royale.

On ne peut rien affirmer de très certain sur leur nombre. Quelques-uns le portent jusqu'à douze ; cependant, la plupart des auteurs le réduisent à trois, et ce dernier chiffre paraît défi-

1. Cf. D. Calmet, *Dissertation sur les Mages* (à la tête de son *Commentaire sur S. Matthieu*).

2. *Ibid.*

3. "Communis Patrum sententia est tres Magos vel pesteros vel successores fuisse Balaam" (Cornelius a Lapide in *Numeros*, c. 24, v. 17). Voir aussi Maldonat in *Matth.*

nitivement adopté par l'opinion traditionnelle à partir de S. Léon-le-Grand. C'est à ce second sentiment qu'il faut s'en tenir, dit Benoît XIV, qui l'appelle le seul vrai. ¹

Bien des opinions ont été émises sur le lieu d'où sont partis nos trois illustres voyageurs. Les deux hypothèses qui ont réuni le plus de suffrages sont celles qui leur donnent pour patrie l'Arabie ou la Perse. La nature des présents qu'ils emportèrent avec eux et qu'ils durent offrir à l'Enfant-Dieu, comme produits de leur propre pays, semble favoriser la première de ces hypothèses, s'il est vrai, comme l'affirment plusieurs auteurs anciens, que, de toutes les régions d'alentour, l'Arabie seule produise de l'encens. "Il n'y a qu'en Arabie", dit Pline le naturaliste, "que se trouve l'encens". ² "Les Sabéens seuls (peuple de l'Arabie heureuse) voient croître la tige qui donne l'encens", dit à son tour Virgile. ³ On sait d'ailleurs que ce pays est renommé pour sa myrrhe ⁴ et son or ⁵. Si les Mages étaient réellement revêtus du pouvoir de ces petits princes auxquels l'antiquité donnait souvent le titre de rois, on aurait une raison de plus de croire, avec les Pères les plus anciens ⁶, qu'ils étaient originaires de l'Arabie plutôt que de la Perse: on ne voit pas, en effet, selon la remarque du célèbre Pierre de Marca, qu'il y ait eu en Perse de ces petits souverains si nombreux dans la péninsule arabique. ⁷ Remarquons aussi ce que dit M. l'abbé Fillion: "L'Arabie, pour les Hébreux, était par excellence le pays de l'Orient" ⁸. Si on voulait concilier toutes les opinions les plus vraisemblables qui se sont produites au sujet du pays des Mages, on n'aurait qu'à le placer non loin des bords de l'Euphrate, sur les frontières de la Perse, de la Chaldée et de l'Arabie. ⁹ Ces pays avaient conservé plus fidèlement que les autres nations l'écho de la promesse de Balaam, qui avait passé sa vie en

1. Benedict. XIV, *De Festis*: l. I, c. II, 7.

2. "Thura, preter Arabiam, nullis" (Plinius, l. XII, 30, 14).

3. "... Solis est thurea virga Sabæis" (Virg. *Georg.*, II, 117).

4. Cf. Plin. : *ibid.*

5. "Dabitur ei de auro Arabia". "On lui donnera de l'or de l'Arabie" (Ps. 71, v. 15).

6. "Dès sa naissance, des Mages, partis de l'Arabie, vinrent l'adorer. (S. Justin : *Dial. cum Tryph.*, n. 77 ; voir aussi n. 78.) — Cf. Tertullien, *Adversus Judæos*, c. 9, et *Adversus Marcionem*, III, c. 13.

7. "Eos plerique veterum reges dixere ex prophetiæ auctoritate, id est, dynastas pagi alicujus, quales erant non pauci in Arabia, nulli vero in Perside." (Pet. de Marca, *Opusculum de Magis*, p. 48.)

8. *Commentaire sur St Matthieu*: h. 1.

9. Cf. Ludolphe de Saxe, *Vita Jesu Christi*.

ces lieux. ¹ On comprend qu'à cette époque d'attente universelle, et dans un tel milieu, les Mages, dont les mœurs étaient simples et pures, aient été tout disposés à reconnaître, dans la nouvelle étoile qui brilla sur leurs têtes, le signe du grand Roi, et qu'ils aient été à même d'entendre ce magnifique langage du ciel, selon l'expression de S. Augustin. ² Il est à croire d'ailleurs, et c'est l'enseignement de la plupart des Pères, qu'à cette lumière extérieure répondit dans leur âme une lumière divine qui leur montrait le rapport de l'astre nouveau avec la naissance du Messie, et les invitait à aller rendre leurs hommages au Libérateur. ³ D'après quelques interprètes, l'étoile des Mages aurait offert à leurs yeux les traits d'un visage d'enfant tout resplendissant de lumière; et il est curieux de voir que Pline semble s'être fait l'écho de cette croyance, d'ailleurs peu fondée, dans ces paroles de son Histoire naturelle: " Il y eut aussi une comète, dont la chevelure était si éblouissante de blancheur, qu'il était à peine possible de la contempler; elle représentait un Dieu sous les traits de l'homme ". ⁴

Les Mages furent fidèles à " la lumière du Christ ". ⁵ Longtemps auparavant, le père des croyants avait quitté sa ville de la Chaldée, à la voix du Seigneur; devenus héritiers de la foi d'Abraham, ces vrais sages n'hésitent pas non plus à quitter leur pays, leur famille, leurs biens, pour répondre à l'appel d'en haut, quelque étrange et romantique que leur conduite puisse paraître autour d'eux. C'étaient les princes de Saba qui allaient contempler le nouveau Salomon; c'étaient toutes les nations qui s'ébranlaient pour aller se jeter aux pieds du Sauveur universel, du Désiré des nations.

On suppose assez généralement que l'étoile guida les Mages pendant tout leur voyage, à peu près comme la colonne de feu guidait les Israélites dans le désert, et qu'elle disparut seule-

1. " Balaam (vaticinium) . in Arabia editum fuit, et tum ibi, tum in Chaldaea seu Mesopotamia, ubi Balaam habitabat, celeberrima traditione conservatum " (Jans. Ypr: in *Nom.* XXIV, 17).

2. " Stella quid erat, nisi magna lingua caeli ? " (S. Augustin.)

3. " Dedit Deus aspicientibus intellectum, qui praestitit signum. " Le Dieu qui leur donna le signe, leur en donna en même temps l'intelligence. (S. Léon-le-Grand.)—" Stellam Christi esse cognoverunt per aliquam revelationem ". Une révélation leur apprit que c'était l'étoile du Christ. (S. Augustin.)

4. " Fit (ou *faît* selon quelques-uns) et candidus cometes, argenteo crine ita refulgens, ut vix contueri liceat, specieque humana Dei effigiem in se ostendens " (II, 29).

5. " Lumen ad revelationem gentium. " (Luc, II, 32.)

ment à leur entrée à Jérusalem, pour reparaître à leur sortie de cette ville. L'étude attentive du texte évangélique porterait plutôt à croire que l'étoile ne les accompagna que de Jérusalem à Bethléem : " Et voilà ", dit l'évangéliste, après avoir rapporté leur entrevue avec Hérode, " et voilà que l'étoile, qu'ils avaient vue en Orient, marchait devant eux " ¹; C'est donc, semble-t-il, qu'ils étaient venus sans elle : si elle leur eût déjà servi de guide depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, l'expression de l'évangéliste paraîtrait peu naturelle; et de plus, dans cette même hypothèse, les Mages, à leur entrée dans la capitale de la Judée, se seraient-ils exprimés en ces termes : " Où est le Roi des Juifs? nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus... " ? ² Il semble qu'ils eussent dû ajouter : " et c'est elle qui nous a conduits jusqu'ici ". D'ailleurs les Mages avaient-ils besoin de guide pour se rendre dans une ville aussi célèbre et aussi connue que Jérusalem ?

Montés sur leurs chameaux, ces " navires du désert ", les Mages eurent bientôt franchi la distance qui les séparait de la capitale des Juifs. ³ C'était là, pensaient-ils, qu'ils trouveraient Celui qu'ils cherchaient. Sans doute, leur imagination leur représentait les rues de Jérusalem jonchées de rameaux verts et ornées de riches tentures; elle leur faisait déjà entendre le son des harpes d'Israël et les chants d'allégresse des enfants des Hébreux autour du berceau de leur Roi. On imagine leur surprise et leur désappointement, lorsque la froide réalité frappa leurs regards, et que, à leur entrée dans la ville, ils ne purent rien y découvrir qui trahît quelque grand événement. " Où est le Roi des Juifs qui vient de naître? " demandèrent-ils à quelques-uns des nombreux spectateurs qui se pressaient sur leur passage : " Nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer ". — " Le Roi des Juifs, le Messie! "

1. Matth. II, 9.

2. Matth. II, 2.

3. Selon une tradition imposante, ils seraient arrivés au terme de leur voyage 13 jours après la Nativité, c'est-à-dire le 6 janvier, jour auquel l'Eglise célèbre l'Epiphanie du Seigneur. Le plus grand nombre des exégètes modernes placent cependant l'adoration des Mages immédiatement après la Purification, et ce sentiment paraît préférable pour deux raisons principales : 1^o parce que le texte sacré (V. Matth. II, 13, 14) semble supposer que la fuite en Egypte suivit de très près le départ des Mages, et que par conséquent la Purification a dû avoir lieu avant ce départ; 2^o parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'Hérode, si jaloux de son autorité, ait laissé passer presque un mois sans s'informer de l'issue du voyage des Mages, qu'il avait lui-même envoyés dans une ville voisine à la recherche du Roi des Juifs, en leur recommandant de revenir lui dire s'ils l'avaient trouvé. (M. l'abbé Filion, *Comment. sur S. Luc. II, 30.*)

répétèrent les Juifs de Jérusalem en se regardant avec surprise, et sans savoir que répondre. La parole des Mages était tombée au milieu des groupes curieux comme l'étincelle sur le chaume : une sourde rumeur circule bientôt dans les rues, sur les places publiques, dans les maisons, et porte partout une émotion facile à concevoir. Est-il possible que le Roi-Messie soit né, et qu'on doive bientôt voir le drapeau de Judée flotter sur le monde vaincu ? Comment l'odieux tyran d'Israël, l'usurpateur jaloux du sceptre de David, va-t-il accueillir une telle nouvelle ?

La rumeur publique eut bientôt franchi le seuil du palais d'Hérode, et vint faire trembler le vieux roi sur son trône. Descendant d'Ismaël par sa mère et d'Esau par son père, Hérode n'était ni l'oint du Seigneur, ni l'élu du peuple : à force d'intrigues, il s'était fait imposer aux Juifs par les Romains tout-puissants. En proie aux frayeurs de l'ambition, et aux tortures de la jalousie, qui se disputaient son cœur, il n'avait reculé devant aucun crime pour affermir son trône. Il avait obtenu de Marc-Antoine, son protecteur, la mort du dernier roi asmonéen, Antigone, prince aimé du peuple ; presque tous les membres du Sanhédrin avait été immolés à sa vengeance avec tout ce qui restait des partisans d'Antigone ; ni la jeunesse et les grâces d'Aristobule, son beau-frère, ni les cheveux blancs du vieil Hircan II, ne les avaient mis à couvert de sa cruauté ; Marianne, son épouse et nièce d'Antigone, Alexandra, mère de cette belle et infortunée princesse, et tous les Machabées survivants, avaient eu le même sort ; Hérode avait encore fait étrangler Alexandre et Aristobule. les deux fils qu'il avait eus de Marianne, et chers au peuple malgré leur père, à cause des héros asmonéens leurs ancêtres. Et combien d'autres avaient été victimes de ses terreurs jalouses ! Détesté de toute la nation, sur laquelle il faisait peser un joug de fer, ce monstre couronné n'avait pour lui que ses courtisans, ses sicaires, ses artistes et le parti opulent mais peu nombreux des hérodiens, flatteurs séduits par la magnificence de ses travaux gigantesques, et qui n'avaient pas honte d'appliquer à la royauté de leur maître les caractères prophétiques de l'empire du Christ.

Au courant des prédictions relatives à l'avènement du Fils de David, il suivait d'un regard inquiet les manifestations de l'espérance populaire, prêt à noyer dans des flots de sang tout semblant d'insurrection. Et voilà que d'illustres personnages de l'Orient viennent, sans mystère et sans détour, porter jusque dans sa capitale la nouvelle de la naissance du Roi des Juifs ! Les habitants de Jérusalem, qui connaissaient Hérode, durent

trembler pour la vie de leurs nobles hôtes. Aussi habile que cruel, le prince iduméen dissimula son indignation et les craintes secrètes qui l'agitaient. Sa conduite à l'égard des Mages est un type de politique insidieuse et d'hypocrite fourberie. Déjà il ne restait plus aucun débris de la race des Machabées ; sa résolution est vite prise d'étouffer à sa naissance ce rejeton de David, qui semble menacer son trône. Feignant d'entrer dans les préoccupations des Mages et de la ville de Jérusalem, il convoque le grand conseil des Juifs ¹, et lui pose nettement la question : " Où le Christ doit-il naître ? " ² La réponse ne se fit pas attendre : " A Bethléem de Juda ", disent les Sanhédristes, " car il est écrit par le prophète (Mich. 5, 2) : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre parmi les cités de Juda : car de toi sortira le chef qui doit régir Israël, mon peuple. " ³ C'est le dernier témoignage solennel rendu à la vérité par la Synagogue ; au moment de disparaître, elle montrait du doigt aux Gentils le berceau du Sauveur du monde, sans songer elle-même à aller lui rendre hommage.

Grâce à ce témoignage authentique, Hérode connaissait déjà le lieu de la naissance du Roi-Messie. Pour mener à bonne fin

1. Etabli à Jérusalem, après l'exil de Babylone, ce conseil ou Sanhédrin (*Συνέδριον*) était le tribunal suprême des Juifs : c'était à lui qu'étaient déferées les difficultés majeures en matière de justice, de doctrine ou d'administration. Il se composait de 71 membres, qui formaient trois classes distinctes : 1° la classe des *prêtres* (*ἀρχιερείς*), qui comprenait les chefs des familles sacerdotales ; 2° la classe des *scribes* ou docteurs (*γραμματεῖς, νομικοὶ, νομοδιδάσκαλοι*), qui renfermait les lévites ou laïques les plus versés dans la connaissance de la loi ; 3° la classe des *anciens* (*πρεσβύτεροι, seniores populi*), qui était constituée par les personnages les plus notables de la nation. La présidence du Sanhédrin n'appartenait pas de droit au grand prêtre actuellement en fonction ou prince des prêtres par excellence : elle était dévolue au plus digne. (Cf. *l'acteur de l'Assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ*, par les abbés Lémann). Si saint Matthieu, dans son récit, ne mentionne pas les *anciens*, c'est sans doute uniquement parce que la question d'Hérode regardait surtout les deux autres classes de l'assemblée.

2. Dans le texte grec, on lit en effet : Πῶς ὁ Χριστὸς γεννηταί (au présent).

3. Le texte du prophète Michée n'est pas cité *al tilleram* par l'évangéliste. Le voici, d'après la traduction bien exacte de la Vulgate : " Et tu, Bethleem Ephrata, parvulus es in millibus Juda (en hébreu. *behalpé*: chefs-lieux composés de mille habitants) ; ex te mihi egredietur qui sit Dominus in Israël. " Evidemment, il n'y a de différence que dans la forme entre ce texte et celui de saint Matthieu : l'idée est la même.

ses desseins sanguinaires, il lui restait à savoir l'époque de cette naissance ; et c'est aux Mages eux-mêmes qu'il va demander ce second renseignement. Il les fait venir dans son palais, le plus secrètement possible ; il s'enquiert avec soin du temps où l'étoile leur est apparue, supposant, non sans fondement, une connexion étroite entre l'apparition de l'étoile et l'époque de la naissance de celui qu'elle révélait au monde. Après avoir tiré des Mages tout ce qu'il put en obtenir, frappé de leur simplicité et de leur bonne foi, il prétendit en faire, à leur insu, les instruments de sa politique infâme, et les transformer en espions. " Allez maintenant à Bethléem ", leur dit-il, d'un ton qu'il cherchait à rendre dévot ; " informez-vous avec soin de l'Enfant ; et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que moi aussi j'aie l'adorer. " L'hypocrite et le cruel ne songeait qu'à l'immoler à sa jalousie ; mais, du plus haut des cieux, Dieu se riait de projets si perfides : de son souffle il les renversa. ¹ Non content de soustraire son Christ à la fureur d'Hérode, il fit encore servir la politique impie de ce prince à la manifestation de Celui qui devait en être la victime : le meurtre des Innocents, sans l'atteindre, allait donner un nouvel éclat à sa renommée.

La nuit était venue. Les Mages, sur la parole du prince iduméen, quittent Jérusalem et prennent la direction de Bethléem. Leur foi avait été mise à une rude épreuve : elle n'avait pas failli ; elle devait remporter encore un plus glorieux triomphe. Cependant ils pressent leur marche et s'éloignent sans regret de cette glorieuse capitale de la Judée, vide de Celui qu'ils cherchaient, et qui seul remplissait leur pensée. Ils avaient fait à peu près la moitié ² du chemin qui les séparait de la cité de David, lorsque soudain l'étoile qu'ils avaient vue en Orient reparut à leurs regards et sembla s'offrir à eux pour leur servir de guide dans le reste du voyage. A ce témoignage sensible de la vigilante protection du ciel, ils éprouvèrent une de ces joies intimes, ineffables, tout imprégnées de lumière, que Dieu a coutume de dispenser à ses fidèles serviteurs lorsqu'il les a laissés quelque temps dans les ténèbres de la tribulation. Bien sûrs qu'ils vont atteindre le terme de leur voyage et que tous leurs désirs seront comblés, ils s'abandonnent à la conduite de leur guide mysté-

1. Cf. Bossuet, *Elévations*, XVIIe sem., IXe élév.

2. " A trois kilomètres et demi de Jérusalem, on montre, au milieu de la route, un puits ou plutôt une citerne antique : c'est le puits des Trois Rois ou des Mages, autrement dit encore de l'Étoile, ainsi appelé parce que c'est là, d'après la tradition, que l'étoile brilla de nouveau aux yeux des Mages. " (*La Terre Sainte* : Victor Guérin, p. 155.)

rieux. Dissipant autour d'eux l'obscurité de la nuit, l'étoile les conduit jusqu'à Bethléem, et vient enfin s'arrêter " sur le lieu où était l'Enfant ". Les Mages comprirent ce langage : il faisait écho à une voix intérieure qui leur disait : C'est ici ! Une bien douce émotion remplissait leurs cœurs, lorsqu'ils pénétrèrent sous l'humble toit ¹ qui recélait le trésor du monde. " Ils y trouvèrent ", dit l'évangéliste, " l'Enfant avec Marie sa mère. " ² L'indigence qui frappe leurs regards, et la pauvreté du séjour, ne les rebutent point ; ils reconnaissent dans cette femme, pleine de grâce, il est vrai, mais qui paraissait d'une condition fort obscure, celle que les traditions leur avaient montrée de loin comme la Mère du Messie ; ils reconnaissent dans ce petit Enfant dénué de tout, le trésor et l'espoir du monde, et ils sentent qu'ils ont devant eux, sous ces humbles langes, le Dieu de toute majesté : la vivacité de leur foi avait percé toutes les ombres dont la Divinité s'était enveloppée, et avait remporté le suprême triomphe. ³ Le moyen de peindre les sentiments de joie, de reconnaissance, d'amour, qui se pressaient dans leurs cœurs à la vue d'un si grand spectacle ? Ils recueillaient le fruit de 4000 ans d'attente : ils avaient trouvé le Dieu qui apaise par sa seule présence tous les désirs de sa créature. Le monde entier n'était plus rien pour eux ; toutes les richesses de la terre et du ciel étaient là. Ils se prosternent la face contre terre, et ils adorent ce petit Enfant qu'ils reconnaissent comme le Roi de tous les siècles, comme le seul vrai Dieu, comme l'Homme qui venait sauver le monde par sa mort, selon les prophéties ; et en témoignage de cette foi, ils tirent de

1. Il est à croire que la Sainte Famille habitait alors un logement plus convenable que la grotte de la Nativité. C'est le sentiment qui réunit de nos jours le plus de suffrages ; il s'harmonise mieux avec les inspirations de la piété et de la tendre sollicitude qui animaient Marie et Joseph à l'égard de l'Enfant divin. Du reste, en supposant que la Sainte Famille s'était retirée provisoirement dans une des chambres de l'hôtellerie, on expliquerait suffisamment l'opinion assez commune des Pères, qui placent l'adoration des Mages à la grotte : l'étable et l'hôtellerie ne faisaient pour ainsi dire qu'une chose.

2. Quoique l'évangéliste ne mentionne pas le nom de Joseph, on ne peut guère douter que le saint époux de Marie ne se soit trouvé là aussi.

3. On ne peut douter que les Mages n'aient reconnu le Fils de Marie comme le vrai Dieu. " Les Pères, dit Bossuet, supposent le fait de l'adoration souveraine comme constant parmi les chrétiens. Si les Mages sont les prémices des Gentils, ils doivent être de même foi et de même religion que nous : aussi, comme disait St Léon, ils n'auraient pas été justifiés par la foi en un homme pur ; et on ne peut démentir ce que chante toute l'Eglise touchant la divinité de Jésus-Christ reconnue par les Mages, sans vouloir éteindre une tradition unanime. " (*Instructions sur la version du N. T. de Trévoux : 1ère Instruction, Remarque sur la Préface, 2e passage.*)

leurs cassettes de l'or, de l'encens et de la myrrhe, qu'ils présentent avec amour. Symbole des caractères du Messie,¹ ce triple présent figurait en même temps les dispositions intimes qui animaient les Mages, et relevaient la valeur de leurs dons : l'or représentait la charité dont ils étaient embrasés à l'égard du divin Enfant ; l'encens, le parfum des saints désirs qui s'élevaient vers lui du fond de leurs cœurs ; la myrrhe, l'abnégation par faite d'eux-mêmes entre ses mains.

L'Évangile ne rapporte aucune parole de ces mystérieux visiteurs. Ils prennent des informations, mais ne font aucune réflexion : c'est qu'ils sont de "lèvres incirconcises", et que leurs bouches n'ont pas été purifiées par le charbon de l'autel du Dieu vivant. Les Juifs parlent ; les Gentils adorent en silence.²

Pendant les heures de la nuit s'écoulaient rapidement. Avant de retourner à Jérusalem, pour faire part à Hérode du succès de leurs recherches (ils étaient trop simples et avaient l'âme trop noble pour soupçonner la perfidie du monarque), les Mages voulurent prendre quelque temps de repos : Dieu l'ordonnait ainsi. Envahis bientôt par un doux sommeil, qui ne put interrompre leurs communications intimes avec la Divinité, ils furent avertis en songe de ne point retourner auprès d'Hérode. Une étoile leur avait appris la naissance du Messie ; les Écritures leur en avaient indiqué le lieu ; le Seigneur lui-même se chargeait de régler leur retour. Sur l'avis céleste, au lieu de repasser par Jérusalem, ils prirent le lendemain le chemin direct qui devait les ramener dans leur pays.

1. Toute l'antiquité a reconnu la signification symbolique des présents des Mages. Écoutons encore Bossuet : "S. Irénée a rapporté que les Mages témoignèrent par leurs présents qui était Celui qu'ils adoraient : la myrrhe, dit-il, marquait sa mortalité et sa sépulture ; l'or marquait qu'il était un roi dont le royaume n'avait plus de fin ; et l'encens, qu'il était ce Dieu qui était connu dans la Judée, et qui se manifestait à ceux qui ne le cherchaient pas, c'est-à-dire aux Gentils. Nous voilà à l'origine du Christianisme, et aux premiers siècles de l'Église. Nous avons produit pour la même doctrine St Chrysostome, St Grégoire de Nazianze, St Jérôme, St Augustin, St Léon, et avec eux tous les Pères, selon la règle de St Augustin et de Vincent de Lérins." *Ibid.* Addition : 1ère Remarque.

2. Cf. Williams, *Nativity*, p. 136.

Comment ne pas se rappeler, à l'occasion de l'adoration des Mages, ces paroles prophétiques dont il ne faut pas sans doute restreindre le sens, mais qui s'appliquent si bien au sujet qui nous occupe : "Reges Arabum et Saba doni adducunt" "Les rois d'Arabie et de Saba apporteront des présents" (Ps. 71) ? Saba était une des principales villes de l'Arabie du Sud, et Strabon la décrit (XVI, 4, 19.) comme une terre merveilleuse où croissent la myrrhe et l'encens. "Omnes de Saba venient aurum et thus deferentes." "Ils viendront tous de Saba, apportant de l'or et de l'encens." (Is. 60, 6.)

Une obscurité impénétrable couvre le reste de la vie des Mages. Ce qu'on dit du baptême qu'ils auraient reçu des mains de l'apôtre S. Thomas, de leur promotion à la dignité épiscopale, et du martyre qu'ils auraient enduré pour le nom du Christ, n'est mentionné par aucun des auteurs grecs ou latins de l'antiquité. Les noms qu'on leur donne aujourd'hui vulgairement, Melchior, Gaspar, Balthasar, ont été inconnus jusque vers la fin du XII^e siècle. Dans les *Collectanea*, ouvrage faussement attribué au vénérable Bède, et dans lequel, dit Bellarmin, on ne peut presque rien trouver qui soit digne du génie de Bède, Melchior est représenté comme un vieillard à cheveux blancs, et barbe longue; Gaspar, comme un jeune imberbe, dans la fleur de l'âge; Balthasar, avec le teint brun et la barbe épaisse.¹ Transportés d'abord à Constantinople, où ils reposèrent dans la Basilique de Sainte-Sophie, les corps des Mages furent ensuite transférés par saint Eustorge à Milan, et de là, par l'archevêque Reynold, au XII^e siècle, dans la ville de Cologne, où ils sont maintenant l'objet d'une touchante vénération.²

V. MANY, P. S. S.

1. Continuat. Bolland. T. I. *Maii* p. vii.

2. Cf. Bolland. T. I. VI *Janv.*, et Continuat. Bolland. *ut supra*.

TROIS MOIS À LONDRES

SOUVENIRS DE L'EXPOSITION COLONIALE.

Le 24 avril 1886, je m'embarquais à Halifax pour me rendre à Londres, où j'avais mission pour installer la bibliothèque d'ouvrages canadiens que notre gouvernement fédéral avait décidé d'envoyer à l'Exposition coloniale. J'allais y remplacer temporairement M. De Celles, bibliothécaire du Parlement, qui se trouvait empêché, pour le moment, de s'absenter du pays.

Je caressais l'espoir d'être rendu à temps pour assister à l'ouverture solennelle de l'Exposition, qui devait avoir lieu le 4 mai ; mais les vents contraires, la mer constamment en furie, et, pour surcroît d'ennui, une brume épaisse qui nous enveloppa sur la mer d'Irlande et nous retarda encore de douze heures, furent cause que nous ne touchâmes Liverpool que le 4 mai, vers les six heures du soir.

Le lendemain, je prenais le premier train rapide pour Londres. Ravissant, ce voyage de quatre heures à travers la campagne anglaise, où ce n'est partout qu'une succession de prés et de bosquets verdoyants : parc immense et splendide où d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons de la plus belle race paissent sur un moelleux tapis d'herbe grasse où ils enfoncent jusqu'au genou. Çà et là, des villes manufacturières, aux usines enfumées, dont les hautes cheminées défilent dans un gigantesque et vertigineux tourbillonnement. Et puis, à nos pieds, dans le creux des vallons, apparaissent, non loin d'un château arrogant perché sur la hauteur, de pauvres chaumières qui nous rappellent que toute cette belle et riche contrée appartient à un tout petit nombre de grands propriétaires, dont les habitants de ces chaumières ne sont que les fermiers besogneux auxquels la possession du sol est toujours restée défendue.

Rendu à Londres vers les trois heures de l'après-midi, je me dirigeai, au saut du train, vers l'agence du gouvernement canadien, à deux pas de l'abbaye de Westminster. En mettant le

pied sur le seuil de l'agence, je tombai dans les bras de mon ami, M. Fabre, attaché comme commissaire canadien à l'Exposition coloniale. Sa femme et son fils étant restés à Paris d'où ils ne devaient venir le rejoindre qu'une quinzaine de jours plus tard, et lui se trouvant seul à Londres depuis deux semaines, il parut me revoir avec plaisir et me fit descendre à son hôtel, le Rawlings, situé sur Germeyn street, à deux minutes de Regent circus, qui est l'endroit où la vie de Londres est la plus animée.

Quand j'eus secoué la poussière du voyage, nous allâmes, M. Fabre et moi, dîner au restaurant Royal, sur Regent circus; c'est le meilleur restaurant français de Londres. Oh! l'agréable repas en la compagnie du plus aimable convive que je connaisse! Servi par une nature des plus affinées, et par un tempérament de parisien, son esprit, toujours en fête, pétillait surtout à table, et tire alors des feux d'artifice à jets continus. Aussi, combien jouissais-je en l'écoutant me mettre au courant des mille et un curieux détails de l'Exposition où j'allais passer trois mois dans l'intimité la plus complète avec lui! Et puis, je le lançai sur la pente des nouvelles littéraires de Paris, son terrain de prédilection. Il fut étincelant de verve. Moi, tout réconforté, après dix jours pénibles de mer, tenu sous le charme, je me délectais à l'écouter. Que loin de moi étaient déjà l'Océan avec toutes ses misères!

Quand nous sortîmes du restaurant, la nuit sereine régnait sur la grande ville. Autant le jour est souvent terne, enfumé, autant les nuits sont généralement claires, étoilées à Londres. Avec les feux de ses cent mille usines, qui s'éteignent à la tombée du jour, se dissipe aussi le brouillard opaque de fumée qui plane sur la cité monstre, l'enveloppe, la pénètre et lui voile souvent tout à fait la clarté du soleil; à tel point qu'il y faut alors allumer le gaz en plein midi.

Je m'en allais heureux de vivre, et mon esprit en gaieté se grisait de tout le mouvement qui se faisait autour de nous dans ce quartier si élégamment animé. Comme je me sentais loin de la maussade et insipide petite ville d'Ottawa, où je me trouve toujours aussi exilé qu'Ovide à Thome, au barbare pays des Gètes!

Un détail que je n'avais pas encore remarqué, lors de mes deux précédents voyages, me frappa vivement: à chaque coin de rue, se faisait entendre un concert d'instruments et de voix

qui gaiement montait dans la nuit. Dans chacun des groupes de ces musiciens ambulants que la foule entourait, une voix d'homme chantait accompagnée par un violon qui suivait la mélodie, tandis que le rire aigu d'un fifre s'entrelaçait dans les accords saccadés d'une guitare ou d'une harpe.

— Je n'aurais pas cru les Anglais si mélomanes, dis-je à M. Fabre. Jamais, lors de mes quatre passages antérieurs à Londres, je n'y ai entendu autant de musique en plein air. On se croirait plutôt dans les rues de Naples que sur les bords de la Tamise. Que veut donc dire cette frénésie musicale, pour moi si nouvelle en cet endroit ?

— Eh ! cher ami, c'est le *May day* qui se prolonge.

— Et qu'est-ce que le *May day* ?

— C'est le premier jour de mai, c'est le renouveau, c'est le retour de la saison des fleurs et du soleil, que les peuples ont célébrés dans les temps les plus reculés. Rien de plus naturel que cette gaie transition du sombre et froid hiver au printemps tiède et vivifiant, ait, de tout temps, fait éclater en joyeuses manifestations le sentiment de bien-être que ressentent les hommes à ce regain de jeunesse de la nature et des êtres animés.

Au XVI^e siècle, en Angleterre, c'était encore l'usage à la campagne, dans la classe moyenne et parmi le peuple, de sortir au petit matin pour aller faire provision de fleurs et de feuillage que l'on rapportait avec de grandes démonstrations de joie, au son des cors et des tambourins. Rameaux et fleurs servaient à décorer les portes et les fenêtres de chacune des maisons du village, dont la plus belle fille était ensuite couronnée de fleurs comme " Reine de mai ". Les gentilshommes et les nobles dames ne dédaignaient pas de prendre part à la fête, et l'on vit même des rois et des reines se mêler alors à la foule de leurs sujets en liesse.

C'était aussi la coutume, dans les villages comme dans les villes, de planter au milieu de la place publique, un mai tout enguirlandé de fleurs, autour duquel on dansait.

La même fête se célébrait en France, et nos aïeux l'apportèrent au Canada, où l'usage du mai planté à la porte du colonel ou du capitaine de milice de la paroisse a subsisté jusque dans la première moitié de ce siècle. Chez nous, aussi bien qu'en France, c'était une occasion de réjouissance et de ripaille, comme le

témoigne cette vieille chanson qu'il me souvient avoir entendu chanter dans mon enfance :

Le premier jour de mai,
 Labouré,
 Quand fut fait' la semaille,
 J'm'en fus planter un mai,
 Labouré,
 D'avant la porte à Jean Braille.
 Oui, j't'en goûte
 D'le rigofôte
 Oh ya !
 Oui, j't'en goûte d'la rigaille !

Quand le mai fut planté,
 Labouré,
 Dans la maison j'entraille ;
 Trouvant le couvert mis,
 Labouris,
 Sans façon j'm'approchaille.
 Oui, j't'en goûte, etc.

... Tour à tour, j'fais passer,
 Labouré,
 Dindons, fricot d'volailles...

Il faut croire que notre convive, mis en appétit par la plantation du mai et les danses rondes, y allait un peu goulûment, car le maître de la maison s'écrie tout à coup :

C't'assez, m'dit-y, gourmand,
 Labourant,
 Y'a assez longtemps qu'tu tailles !

Ce à quoi l'insatiable et peu susceptible mangeur répond, en riant, et la bouche encore pleine :

Je ne suis pas gourmand,
 Labourant,
 Je soulag' mes entrailles !...

A Londres, de nos jours, les manifestations bruyantes en l'honneur du renouveau ne sont plus que l'apanage des ramo-

neurs. Ils s'en vont par groupes de trois ou quatre, attifés de vêtements carnavalesques. L'un d'eux, qu'on appelle " Jack in the Green ", est enveloppé dans une gerbe de feuillage et de fleurs que couronne le drapeau anglais. Ces bizarres personnages s'arrêtent dans les carrefours, au coin des rues les plus fréquentées, et y dansent au son du violon, du fifre et du tambour, récoltant la moisson de piécettes que le passant laisse tomber dans leur sébile.

Je me suis facilement laissé entraîner à décrire ce trait de mœurs tout particulier à la ville de Londres, parce qu'il rappelle les coutumes charmantes du temps passé.

*
*
*

Le lendemain, pour me rapprocher de l'Exposition, je me logeais dans une pension bourgeoise de Brompton Square, sur Brompton road, qui continue la rue Picadilly en gagnant l'extrémité ouest de Londres. J'y étais à cinq minutes de marche de l'Exposition, que l'on avait très heureusement installée dans les spacieux jardins de l'Horticultural Society, à côté du musée de South Kensington et de l'Albert Hall, au milieu de massifs de verdure et de fleurs, de fontaines et de jets d'eau rafraîchissants.

Je m'y rendis avec M. Fabre, qui m'apprit à me reconnaître dans ce dédale de galeries encombrées des produits innombrables de toutes les colonies de la Grande-Bretagne. Mes livres n'étant pas encore arrivés, je passai les deux ou trois premiers jours à me promener — sans crainte du mal de mer, cette fois, — d'un pays à l'autre : des Indes en Australie, de la Chine à la Nouvelle-Zélande, de Malte au cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Galles du Sud au Canada.

Quelle immense variété dans les productions du sol et dans l'industrie de tant de pays si différents et si éloignés les uns des autres ! Quoique je n'aie certes pas l'intention de faire entrer dans le cadre de ces souvenirs une étude agronomique ou industrielle sur les nombreuses colonies anglaises, je crois cependant qu'il paraîtra intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des principaux produits particuliers à ces diverses colonies.

Dans cette longue galerie aux arcades pittoresques — moitié plein cintre, moitié ogivales — et dont les montants et les

arceaux capricieux, en bois de tick ou de santal, sont sculptés, ciselés, fouillés à jour avec un art infini, s'étalent les objets d'art, les armes et les riches soieries de l'Inde : vases d'or et d'argent massifs, aux formes étranges, aux fines ciselures dessinant des figures bizarres d'hommes ou d'animaux ; aiguïères, coupes, coffrets merveilleux, au repoussé ou ciselés avec un goût, une patience extrêmes ; épées, dagues, poignards, fusils et pistolets damasquinés, aux incrustations d'or et d'argent si finement déliées ; bijoux ruisselants de diamants, de rubis, d'émeraudes, de saphirs ou de perles fines ; ivoires découpés comme les plus légères dentelles ; brocarts tissus d'or, d'argent et de soie, aux reflets chatoyants comme le plumage des oiseaux des tropiques.

Les yeux encore éblouis par toutes ces richesses du luxe oriental, nous arrivons au palais indien, qui se dresse avec ses balcons aux sveltes colonnettes, ses tentures somptueuses et ses lourdes portières de damas d'orient. Sa cour à colonnades est peuplée d'artisans indigènes : orfèvres, bijoutiers, ciseleurs sur métal, sur ivoire et sur bois, sculpteurs, tisserands ou potiers. Il me semble encore entendre la psalmodie étrange de deux petits indiens travaillant à une tapisserie sous la direction d'un gros homme bronzé qui pouvait être leur père. Tous les matins, vers les neuf heures, alors que les visiteurs n'étaient pas encore admis, ces trois travailleurs chantaient comme une longue litanie. Tour à tour, les deux garçonnetts criaient rapidement, sur le ton le plus élevé de la gamme et en deux notes seulement, une suite de mots gutturaux ; et, de temps à autre, la voix basse du vieux leur répondait par deux ou trois sons qu'il tirait des profondeurs de son énorme corps. Était-ce une prière, un chant sacré ou profane ? Personne ne me l'a jamais pu dire ; mais, cette déclamation aiguë, entrecoupée de mugissements de basse profonde, me poursuit encore et m'est restée dans l'oreille comme la mélodie la plus étrange qui se puisse entendre.

Nous passons à Chypre, qui se pare de ses dentelles et de ses soieries. Sur les drapeaux qui flottent au-dessus de cette cour, sont brodés des dessins qui rappellent les souvenirs du royaume des Cypriotes, et datent de 800 à 500 ans avant Jésus-Christ. Ces dessins, copiés d'après ceux qui ornaient les drapeaux des Ptolémée, des Génois, de la dynastie des Lusignan, et, plus tard, les étendards turcs et anglais, indiquent les différentes époques de l'histoire de l'île de Chypre.

Voici Ceylan, l'île merveilleuse, aimée du soleil, avec ses pierres précieuses, ses perles renommées, ses bijoux en filigrane

d'or de Jaffna, ses vases d'argent au repoussé, ses dentelles, ses mignons coffrets d'ivoire ou d'ébène et ses potiches de kandie.

Défilent ensuite les bois précieux de l'île Maurice, ses plumes d'autruche aux brillantes couleurs, ses épices et ses plantes médicinales, ainsi que les meubles de bois noir, les cordages et les produits pharmaceutiques de Hong-Kong.

Laissant les Indes et la Chine en arrière, nous prenons pied en Australie, qui exhibe fièrement ses échantillons d'or et d'argent, ses bois précieux, ses perles, ses vins un peu capiteux, et ses laines soyeuses.

Ici, les Antilles nous montrent leurs produits tropicaux : tabacs, cafés, liqueurs, coquillages, perles et coraux ; le Honduras, ses bois, ses fruits, ses potiches préhistoriques et ses curiosités astèques. Là, le Cap fait étinceler ses diamants, ses pierres précieuses, et semble non moins fier de ses peaux brutes et de ses cuirs ; tandis que la Côte-d'Or nous dit son nom par le scintillement de ses bijoux.

Avant de traverser en Amérique, abordons un instant à Sainte-Hélène pour y rêver en face d'un moulage en plâtre de la figure de Napoléon, pris par le capitaine Rubidge, immédiatement après la mort du grand empereur.

Enfin, nous voici bien chez nous, dans notre Canada, qui par la nature solide, la qualité supérieure et l'abondance de ses produits agricoles et industriels, attire le plus l'attention des visiteurs sérieux.

Le trophée agricole, élevé au bout de la plus longue galerie de la section canadienne, tire l'œil du visiteur autant par l'élégance de ses lignes que par l'originalité des matériaux variés de cet arc triomphal composé de tous les produits de l'agriculture et de l'horticulture de la confédération canadienne. Les quatre piliers, formés de boccas superposés contenant d'appétissants échantillons de tous nos fruits, pommes, poires, pêches, etc., reposant sur un socle de barils et de sacs de grains de toutes espèces. Des festons de paille, de tiges et de longues feuilles de maïs, enjolivent la portée des arceaux tandis que des lames de faux entrecroisées projettent l'éclair de leur acier poli sur le chapiteau des colonnes. L'entablement de cette première tour supporte des instruments aratoires, des barils de cidre, etc., servant de fondations à une seconde tour aux proportions réduites. Des conserves de viandes et de fruits, en boîtes et en boccas, à côté desquels s'entrelacent gracieusement des épis de blé et les longues herbes des prairies du Nord-Ouest, constituent

les piliers de la seconde arcade qui se couronne au centre par de sveltes gerbes de blé s'élançant en panache au sommet aminci du trophée.

Viennent ensuite les nombreux échantillons de nos bois et des travaux d'ébénisterie qui composent l'ameublement. Les pianos canadiens étonnent surtout les Londoniens autant par la qualité supérieure du son que par la richesse et le fini de leur bois. La perfection du mécanisme, le moelleux et la sonorité de ces instruments leur valurent le diplôme le plus flatteur du grand musicien Franz Liszt, qui devait s'éteindre quelques mois plus tard, chargé de gloire et d'années.

Le trophée de chasse, où figurent si avantageusement nos fauves et nos fourrures, est le centre d'attraction des visiteurs : nous y voyons tour à tour s'arrêter la reine Victoria, la malheureuse impératrice Eugénie, à qui l'infortune n'a plus laissé qu'une couronne de cheveux blancs, la gracieuse princesse Louise, et toute une légion de grandes dames de Londres.

Ici, nos étoffes, ainsi qu'une collection minéralogique très complète, font s'approcher l'industriel et le savant.

Plus loin, dans la bruyante galerie des machines, où d'immenses roues font s'agiter, comme des crustacés monstres ou d'énormes araignées, nos instruments d'agriculture si perfectionnés aujourd'hui, se pressent surtout les paysans des environs de Londres qui, chaque jour, accourent par milliers à l'Exposition. En contemplant les grands bras des moissonneuses, les longues dents tranchantes des faucheuses mécaniques, qui se meuvent automatiquement et représentent chacune le travail de quarante hommes peinant à la fois, ces braves gens sont ébahis de voir une civilisation toute jeune encore apporter au vieux monde un aussi parfait outillage.

Non moins encombrée de curieux est la section voisine, installée de manière à donner une excellente idée de l'instruction publique au Canada. Chaque province y rivalise à se montrer la plus avancée dans l'enseignement. Mais, dans tout ce déploiement de cartes géographiques, d'instruments de physique ou de chimie, de dessins, de cahiers des élèves, Québec et Ontario brillent entre toutes les provinces sœurs de la Confédération ; tandis que la bibliothèque de 2,000 volumes d'histoire, de science et de littérature canadiennes, est la seule exhibée à cette Exposition de toutes les colonies anglaises.

Somme toute, l'exposition canadienne primait les autres et faisait le plus grand honneur au marquis de Lorne et à sir

Charles Tupper, notre digne et si sympathique haut-commissaire à Londres. Pour avoir une idée de l'activité, de l'intelligence et de la souplesse de caractère déployées en cette occasion solennelle par le représentant du Canada en Angleterre, il faut avoir vu, comme nous, sir Charles à l'œuvre durant plus de trois mois, sur pied du matin jusqu'à la nuit, toujours affairé, dirigeant tout et ne négligeant pas le plus mince détail qui fût de nature à profiter à chacun des nombreux exposants, et à faire mieux ressortir l'ensemble de cette colossale organisation.

Les bureaux de direction, destinés à chaque colonie, se trouvaient réunis dans un endroit pittoresque désigné sous le nom attrayant de "Old London", et qui représente une rue du vieux Londres reconstruite dans toute l'intégrité de son cachet moyen âge. Avec ses étroites maisons à toit pointu, aux façades sculptées, sur lesquelles s'entrelacent des poutres faisant saillie au-dessus des balcons projetés en avant et s'arc-boutant entre des fenêtres dont les carreaux de couleur sont taillés en losanges et encadrés dans de minces châssis de plomb, cette ruelle étrange, d'une largeur de 20 pieds à peine, offre à l'œil rêveur l'aspect le plus intéressant. Un beffroi, tout peuplé de cloches aux voix graves, y chantait les heures avec des vibrations mélancoliques, ainsi que "l'air du prince de Galles", qui tombaient tristes sur nous, comme les sanglots des trépassés jadis — il y a des siècles — habitants de ce coin pieusement reproduit de la vieille cité. Comme elles nous faisaient remonter loin le passé ces mêmes cloches, qui appelèrent pour la première fois les fidèles à la prière à l'abbaye de Glastonbury, en 1335, avant que la bataille de Crécy eût encore mis en usage la poudre à canon qui allait bouleverser l'art cruel de la guerre et donner aux hommes un nouvel et terrible moyen de s'entre-détruire.

Tel était, durant la journée, l'aspect général de l'Exposition, avec en sus le fourmillement de 60 à 80,000 personnes qui, chaque jour, l'envalisaient et puis se répandaient dans les jardins spacieux qui règnent entre les galeries et l'Albert Hall, vaste salle de concert où 15,000 auditeurs tiennent à l'aise. Le soir, quand la lumière électrique poudroyait de ses fulgurantes clartés les galeries resplendissantes d'articles de luxe de toutes sortes, d'étoffes les plus riches, d'objets d'art les plus précieux ; lorsque, dans les vastes jardins, neuf mille sept cents lampes électriques multicolores éclataient comme une rivière de pierres précieuses sur le front de la nuit, et rayonnaient sur les dente-

lures mauresques des kiosques, à travers les jaillissements diamantés des fontaines, en s'épandant sur le flot mouvant des quelque cinquante mille personnes qui peuplaient les allées ; lorsque, enfin, l'oreille était charmée par d'excellente musique dissimulée dans des massifs de verdure, l'on se croyait transporté dans le pays des songes, emporté, comme Sindbad le marin, sur les ailes de la fantaisie, à travers les pays enchantés des Mille et une nuits.

* * *

Le samedi, 8 mai, l'on donnait à l'Albert Hall le premier grand concert de la saison. Ce qu'on appelle la *season* à Londres dure depuis le premier mai jusqu'à la fin de juillet. C'est le temps où le pouls de la capitale bat son plein : le temps des courses, des concerts, de l'opéra, des bals, des grands dîners, des fêtes de toutes sortes. Au mois d'août, le beau monde, la *gentry*, prend sa volée pour aller s'ébattre dans les châteaux et dans la si verte campagne anglaise, où elle se livre, sur les pelouses veloutées, aux jeux fashionnables du *lawn tennis* et du *croquet*, jusqu'à ce que, la moisson étant terminée, la chasse à courre offre aux cavaliers consommés, ainsi qu'aux hardies amazones, une magnifique occasion de s'enfoncer quelque côte ou de se casser un membre à la poursuite d'un pauvre renard fuyant affolé à travers les champs jaunis.

Mesdames Albani et Nilsson devant chanter à ce concert du 8 mai, je n'eus garde — dilettante enragé que je suis — de manquer d'assister à cette fête des nerfs auditifs. A trois heures, la vaste salle de l'Albert Hall contenait ses quinze mille auditeurs.

Un orchestre puissant, très bien composé, que son chef enlevait vaillamment, exécuta la belle ouverture du *Freyschutz* de Weber. J'avais entendu déjà trop de bonne, d'excellente musique à Paris pour être empoigné par l'orchestre de l'Albert Hall, si bon qu'il fût. Du reste, il m'a paru que les musiciens anglais manquent un peu de chaleur dans l'interprétation. Ils rendent, selon moi, les *andantes* avec trop de langueur, et ne savent pas mettre le brio, la maëstria des Latins, dans le mouvement plus vif de l'*allegretto*, dans le rendu de la progression ascendante ou descendante du *rinforzando* et du *diminuendo*. Leur musique est correcte, mais elle manque de cette fougue, de cette passion qui se communique à l'auditeur dans les concerts parisiens et

fait vibrer tous ses nerfs comme les cordes d'un instrument chatouillées par l'archet.

La Nilsson se fit entendre la première. J'avouerai qu'elle me désappointa un peu. Soit qu'elle fût fatiguée, soit que sa voix n'ait jamais été plus forte, elle paraissait visiblement lutter contre l'immensité, la sonorité rebelle de la salle. J'avais décidément entendu d'aussi bonnes cantatrices à Paris, entre autres mesdames Devriès, Richard et Krauss, au grand Opéra.

Enfin, l'Albani lança, dans les ondes plus sonores pour elle de la salle, les premières notes du grand air de *Lucie de Lamermoor*. On aurait, par l'énorme enceinte, entendu glisser dans l'air une plume d'oiseau-mouche. D'un volume plus ample que celle de la Nilsson, la voix de l'Albani n'en a pas moins la pureté cristalline de lamelles de verre. Et quelle souplesse dans les vocalises, quel art dans les nuances, quelle chaleur contagieuse, quelle inspiration dans l'interprétation de l'œuvre des grands compositeurs ! Il y eut un moment où, l'orchestre soupirant en sourdine, la flûte éleva la voix pour suivre d'abord, et comme pour provoquer ensuite, la prima donna à un combat singulier. L'instrument, l'accompagnant en tierce, semblait, à l'andante, défier la chanteuse pour la pureté des sons émis. Mais la voix de la cantatrice se balançait mollement dans l'espace comme ces grands oiseaux qui arrêtent le battement de leurs ailes et n'en continuent pas moins de fendre l'air avec la plus gracieuse aisance. Dépitée de se voir vaincue par la pureté des notes les plus longuement soutenues, la flûte se lança sur la pente étourdissante des trilles, des roulades familières aux rossignols européens, ces virtuoses fantaisistes des bocages recueillis dans le silence des nuits d'été. Sans plus d'effort, la voix de l'Albani se prit à se jouer à travers les dentelures de sons de l'instrument, faisant entre elles les plus fines ciselures, décrivant les arabesques les plus capricieuses, les plus délicatement et les plus correctement dessinées qui se puissent admirer. Stupéfiée se tut la flûte, et la voix triomphante monta crescendo et se tint longtemps suspendue tout en haut, remonta encore d'un dernier coup d'aile pour aller decrescendo s'évaporer dans l'infini du rêve.

J'aurai encore l'occasion de parler de notre célèbre compatriote, madame Albani, et comme grande artiste et comme femme du monde accomplie.

Le samedi d'après, 15 mai, autre concert auquel prenait part le violoniste Sarrazate. C'était au St. James' Hall, salle infini-

ment plus petite, mais aussi plus favorable à la musique de concert. L'orchestre, entre autres choses, y exécuta les "Préludes du poème symphonique" de Liszt, et rendit ce fragment de musique savante et un peu trop bruyante, ainsi que l'ouverture magistrale du *Struense* de Meyerbeer, avec plus de brio, de bravoure que ne l'avait fait, le samedi d'avant, l'orchestre de l'Albert Hall des morceaux qu'il y avait joués. Peut-être ce meilleur effet produit était-il dû à l'acoustique excellente du St. James' Hall, où pas un son ne s'affaiblit inutilement. Ainsi, lorsque Sarrazate, le premier violoniste de ce temps, fit chanter à son divin instrument les accents suaves de l'adagio et de l'andante de la *Fantaisie écossaise* de Max Bruck, et les notes les plus langoureuses du *Chant du rossignol* — composition assez faible du virtuose lui-même — les plus vaporeuses vibrations des cordes enchantées se balançaient au-dessus de l'élégant auditoire avec la grâce du colibri faisant sa cour aux fleurs d'un parterre délicatement nuancées. Le grand artiste me tint tout le temps sous le charme, autant par la souplesse et le fini de son jeu que par l'exquise pureté des mélodies qu'il fit soupirer à son instrument, un stradivarius qui lui a coûté 2,000 louis sterling. Jolie somme pour cinq petits morceaux de bois et quatre boyaux de chat!

Le soir du 18 mai, illumination générale des jardins de l'Exposition, et musique excellente dans les kiosques. Comme je m'étais envolé au pays idéal des rêveries, sur les ailes de la ravissante mélodie de Gounod: *O Balkis, reine du matin!* et que déjà il me semblait être un des personnages mystérieux de cette délicieuse légende de la reine de Saba, apportée d'Orient par Gérard de Nerval, le doux poète, voilà qu'une exclamation générale de la foule me ramena parmi mes contemporains. C'étaient les eaux de la grande fontaine centrale qui jouaient, et sur lesquelles on dirigeait des flots de lumière électrique aux reflets changeant à chaque instant de couleur. La gerbe d'eau du grand cercle extérieur forma d'abord comme un lys au calice énorme, tandis que, pétale gigantesque, le jet central s'élançait à cent cinquante pieds en l'air, comme une fusée qui s'éteignait soudain pour resplendir l'instant d'après et rebondir de nouveau dans la nuit. D'abord diamantés, ces jaillissements des fontaines prirent une teinte d'ambre qui devint or fauve; et puis, ils se firent vert tendre pour se parer des tons plus graves de l'émeraude et pour passer encore par des teintes bleu pâle et azur foncé. Enfin, cette transparente masse, toujours bondissante,

s'embrasa et parut être de la fonte ardente dont le rouge vif descendit au violet et finit par s'endormir dans la demi-teinte langoureuse des lilas tendres.

Placidement, tout en haut, dans le ciel pur, souriaient les étoiles, elles qui, sans effort, sous le regard de Dieu qui les créa d'une pensée, éclairent notre chétive planète depuis des milliers d'années, à des cent millions de lieues !

Le 20 mai, comme je suis occupé à surveiller le déballage de mes livres, arrive le marquis de Lorne à qui je suis présenté. Il me dit être heureux de faire la connaissance de l'un des membres de sa Société Royale du Canada. Après quelques moments d'entretien au sujet des livres canadiens envoyés à l'Exposition, il me demande si j'ai vu le salon des peintures canadiennes. Je lui réponds que non. — Oh ! reprend-il, il faut voir cela, venez donc ! Et il me conduisit à l'Albert Hall, une promenade d'un quart d'heure par les galeries et les jardins.

Ce fut avec plaisir que je retrouvai des peintures canadiennes dont j'avais fait une étude dans les journaux de Montréal et de Québec, quelques semaines auparavant, et je fus heureux d'apprendre, de la bouche de lord Lorne lui-même, combien le talent de MM. Brymner, Edson, Lawson, Peel, Watson, Woodcock, etc., trouvaient d'admirateurs à Londres.

Bref, le marquis resta au moins une heure à me montrer des choses qu'il avait déjà dû voir vingt fois, et cela par pure amabilité et pour honorer l'un des membres de la société littéraire et scientifique qu'il est si fier d'avoir fondée chez nous. — Vous allez bientôt voir, me dit-il en me quittant, combien votre titre de membre de la Société Royale du Canada va vous valoir ici d'honneurs et d'invitations flatteuses.

Le lendemain, 21 mai, à midi, la Reine vient visiter l'Exposition, qui reste fermée au public ; il n'y a que nous, les délégués des différentes colonies. Je me place à l'entrée de notre section réservée pour la bibliothèque et l'exposition scolaire canadiennes, afin de mieux voir défilier le cortège royal. La Reine vient en tête, guidée par sir Charles et lady Tupper et s'appuyant au bras du prince de Galles. Comme Sa Majesté va dépasser notre section, arrive tout à coup le marquis de Lorne qui, me désignant, dit au prince de Galles : — " Mr Joseph Marmette, of the Royal Society of Canada." A peine ai-je fait un respectueux plongeon, que le prince de Galles se tourne vers la Reine et lui décline mon nom et mon titre. Je resalue plus profondément encore et j'aperçois, en revenant à flot, la Reine qui me sourit

gracieusement. J'étais tout étourdi de l'honneur qui m'était fait et auquel j'avais d'autant moins droit de m'attendre qu'il avait été bien compris que, seuls, les commissaires généraux seraient présentés. Je ressentais donc déjà les effets de la bienveillante et si délicate attention du marquis de Lorne.

Le jour qui suivit, j'étais à causer, dans notre petit bureau, avec l'honorable M. Ouimet, surintendant de l'instruction publique à Québec, lorsque le marquis de Lorne survint. Il fait avec nous un bout de causerie, part et revient l'instant d'après avec la princesse Louise, la princesse Victoria de Prusse et une autre princesse, belle à ravir, mais dont nous ne saisissons malheureusement pas le nom. Le marquis nous présente, M. Ouimet et moi, et tout ce beau monde s'assoit dans notre modeste bureau. Nouvelle conversation de dix minutes, toujours en français, que la princesse Louise prononce avec l'adorable grassement des Parisiennes. Comme ces dames nous parlaient d'une intéressante collection d'animaux de la Nouvelle-Zélande qui avoisinait notre section, M. Ouimet, se redressant de toute sa belle stature, dit aux princesses: — " Ici, Mesdames, c'est la cage aux lions!" Ce mot les fit rire aux éclats. Avant de nous quitter, le marquis de Lorne m'invite à l'aller voir le lendemain au Kensington Palace, qu'il habite; et les princesses s'en vont, après nous avoir donné une poignée de main que nous nous étions bien gardés de leur offrir.

Le 22 mai, grande soirée chez lady Tupper. Beaucoup de beau monde, de la musique et souper à la fin, avec intermèdes de punch au champagne. J'aperçois l'Albani qui, à mon grand déplaisir, ne chante pas. Sir Charles et lady Tupper sont très empressés auprès de leurs invités, charmants pour chacun d'eux.

Le 23 mai, sur les trois heures, je me rends seul au Kensington Palace situé dans Kensington Garden, qui n'est autre chose que la continuation de Hyde Park. J'envoie ma carte par un valet de pied qui me fait traverser une longue galerie toute peuplée de bustes, de statues, de portraits, de tableaux, de vieux bahuts de grand prix, de curiosités de tout genre. Le valet jette mon nom à l'entrée d'une vaste pièce d'où le marquis vient au-devant de moi. Il me fait prendre un cigare, et le voilà parti dans une longue conversation sur le Canada qu'il aime beaucoup. Il parle aussi politique, éducation anglaise. — Votre système d'instruction publique vaut mieux que le nôtre, en Angleterre, me dit-il entre autres choses.

A ce moment, on annonce le père de lord Lorne, le duc d'Argyle, un très aimable vieillard. Le marquis me demande s'il me plaît de les accompagner à l'Exposition. Je n'ai garde de refuser. Nous sortons. La sentinelle présente les armes, et nous montons en landeau. Rendu à l'Exposition, je fais les honneurs de la section canadienne aux deux illustres visiteurs. En me laissant, le marquis me dit qu'il a fait mettre mon nom sur la liste des invitations qui vont être faites par la Reine, le prince de Galles et les grandes familles anglaises aux délégués des différents gouvernements coloniaux.

Le récit de ces fêtes fera le sujet de la deuxième partie de ce travail.

JOSEPH MARMETTE.

LA NATIONALITÉ FRANCO-CANADIENNE ¹

Depuis 1841, époque de l'union des Canadas, il s'est toujours joué un double jeu dans la politique canadienne. Dans la section de la province du Canada qui s'appelait alors le Haut-Canada et qui s'appelle maintenant la province d'Ontario, le parti de l'opposition accusait d'ordinaire le ministère, quel qu'il fût, d'être trop favorable aux Canadiens français et aux catholiques; de même le parti de l'opposition, dans la section du Bas-Canada qui forme maintenant la province de Québec, accusait les mêmes ministres d'être injustes envers les mêmes éléments de la société.

Tel était pour bien dire l'état normal des choses avant la confédération; depuis tout s'est encore compliqué, et au lieu d'un double jeu c'est quelquefois un quadruple jeu qu'il faudrait dire. Il arrive, en effet, que le parti de l'opposition au gouvernement local de chaque province, n'est pas nécessairement le même que le parti de l'opposition au gouvernement fédéral. En ce moment, par exemple, les gouvernements d'Ontario et de Québec sont l'un et l'autre opposés au gouvernement fédéral, qui cependant est appuyé par de fortes majorités de la députation de chacune de ces provinces à Ottawa.

Sous l'ancienne constitution le *Globe*, l'organe libéral dans le Haut-Canada, vivait et faisait vivre son parti en faisant de la *french canadian domination* le texte de ses diatribes. Aujourd'hui les choses ont bien changé. Le parti libéral d'Ontario qui s'est emparé du pouvoir dans la législature locale s'appuie en partie sur l'élément catholique, et, par contre, l'opposition conservatrice dans la même province s'appuie aussi en partie sur l'élément anti-catholique et anti-français.

Le *Mail*, qui avait été longtemps l'organe du gouvernement conservateur d'Ottawa, a publié dernièrement des articles qui rappelaient les anciennes invectives du *Globe*, et les choses ont été poussées si loin que l'on a dû fonder à Toronto une nouvelle feuille, l'*Empire*. Ce journal se dévoue aux intérêts conservateurs sans épouser la francophobie du *Mail*.

1. *The French question*, by Joseph Tassé. — Montréal, Imprimerie générale. — Jacques Cartier square, 1888. 87 pp. in-8vo.

Ces observations étaient nécessaires pour indiquer à ceux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS qui connaissent peu notre histoire politique, l'origine d'une très intéressante brochure qui fait le sujet de ce compte rendu, et mieux encore l'origine des luttes qui ont donné lieu à sa publication. L'auteur, M. Joseph Tassé, est un ancien membre du parlement fédéral; il y a représenté Ottawa, la capitale fédérale, située comme on le sait, dans la province d'Ontario; il est le rédacteur en chef de la *Mine-ve*, le plus ancien journal français de Montréal; il est membre de notre Société Royale, et est bien connu en Europe et en Amérique par son remarquable ouvrage " *Les Canadiens de l'Ouest* 1."

Voyant à quels excès se portaient les ennemis de notre race et de notre religion, M. Tassé a écrit au *Mail* quelques lettres que le rédacteur de ce journal a publiées en les accompagnant de réfutations plus ou moins malheureuses; puis sous prétexte que la controverse se prolongeait démesurément, il a refusé à son nouveau correspondant l'hospitalité qu'il lui avait accordée d'abord d'assez mauvaise grâce, et celui-ci a été obligé de publier ses dernières lettres dans l'*Empire*. M. Tassé n'en est pas moins à louer, d'avoir bravé le double danger d'écrire dans une langue qui n'est point sa langue maternelle et de se produire dans un milieu aussi peu sympathique.

Disons de suite, à l'honneur de la presse française de notre province, que, sans distinction de partis politiques, elle a fait bon accueil à la brochure qui reproduit ces lettres.

Les deux épigraphes qui figurent en tête de cette œuvre patriotique sont empruntées, l'une à un discours de Sir John Macdonald, chef actuel du parti conservateur dans toute la confédération, l'autre à M. Alexander MacKenzie, ancien chef du parti libéral. C'a été une heureuse idée d'accoupler ces deux textes, et, sans trop approfondir les motifs qui ont pu les inspirer, nous devons nous féliciter, nous Canadiens français, d'avoir obtenu ces bons certificats et surtout de les avoir mérités.

Si l'on voulait recueillir des extraits des discours ou des écrits de lord Gosford, de lord Elgin, de lord Dufferin, de lord Lorne et d'autres hommes d'Etat anglais, dans le même sens, on en ferait un volume d'une dimension assez respectable. Quant aux deux épigraphes, pour nous servir d'une expression anglaise très usitée, *they speak volumes*.

1. Voir l'étude que j'ai publiée sur cet ouvrage dans la *Revue de Montréal*, vols. 3, 4 et 5.

La thèse soutenue par M. Tassé peut se résumer comme suit :

1° Les autres races n'ont rien à craindre de l'expansion de la race française sur ce continent.

2° Cette race ne demande rien autre chose que sa place au soleil ; elle a été longtemps, elle est encore sur plusieurs points, menacée d'absorption.

3° Il est souverainement injuste, il est même ridicule, de nous reprocher une expansion qui est surtout le fait d'une fécondité relativement plus grande.

4° Si la proportion de notre population dans la province de Québec, où, il y a cinquante ans l'on prédisait son extinction, va toujours en augmentant, cela n'est dû à aucune prépondérance induite, à aucun moyen d'oppression de sa part ; elle s'est servie, pour se protéger contre d'injustes agressions, des moyens que la constitution anglaise mettait à sa disposition ; et c'est surtout à son esprit de résistance que les populations d'origine britannique doivent d'avoir pu arracher à la métropole les libertés dont elles jouissent en commun avec nous.

5° Dans la province de Québec, les Canadiens français en tout et partout, dans les élections populaires, dans les nominations aux diverses charges, ont toujours fait aux anglologues, ou leur ont toujours permis de se faire, une part beaucoup plus large que celle que le chiffre de leur population leur eût attribuée, une part incomparablement plus large que celle qui est faite aux hommes de notre origine dans les autres provinces où ils sont en minorité.

6° Si les anglologues, tant catholiques que protestants, paraissent abandonner la province de Québec, cela n'est dû à aucune machination ; c'est parce qu'un bon nombre d'entr'eux manquent de la patience, disons mieux, de l'entêtement que nous avons montrés pendant si longtemps ; ils ne sauraient se résoudre à ne pas dominer, à vivre en minorité ; mais pour le plus grand nombre c'est surtout parce qu'ils suivent le conseil d'Horace Greeley " Young man, go west " : " Jeune homme, si tu veux parvenir, dirige-toi vers l'ouest ". C'est ce conseil donné aux jeunes gens de la Nouvelle-Angleterre et si bien suivi par eux qui permet à tant de Canadiens français de les y remplacer.

7° Les Canadiens français émigrent eux-mêmes vers l'ouest, vers le sud, vers l'est, et, comme l'a si bien dit M. Rameau, ils sont peut-être le seul peuple qui se soit avisé de s'étendre vers le nord. Est-ce parce qu'ils sont opprimés ? Aujourd'hui l'on pourrait dire : est-ce parce qu'ils s'oppriment eux-mêmes ?

8° Les autres races auraient bien tort de se détourner de nous avec horreur, comme on le leur conseille ; nous ne leur sommes inférieurs en rien, et la preuve, ce sont les progrès que nous avons faits contre toute probabilité ; la preuve, c'est la terreur ridicule que nous inspirons à ceux qui nous méprisaient naguère si complètement.

9° Enfin, en supposant que notre race fit de nouvelles conquêtes, conquêtes toutes pacifiques, en supposant que l'esprit d'assimilation de la race anglo-saxonne n'eût pas de prise sur nous, où serait le mal ? Où est la nécessité de l'unité de langage, de mœurs et d'usages dans le monde entier ? Et si l'unité de langage doit se faire pourquoi ne se ferait-elle pas aussi bien au profit de la langue allemande, de la langue française, de la langue espagnole, de la langue russe, voire de la langue chinoise, qu'au profit de la langue anglaise ? Mais les langues elles-mêmes ne se transforment-elles pas continuellement ?

Tel est un rapide aperçu des idées que M. Tassé a développées ou que l'on peut inférer de ses lettres. Toutes ces propositions, qui ne sont pas extraites textuellement de l'œuvre de M. Tassé, s'y trouvent en substance, appuyées de faits, de statistiques et de citations.

Parmi ces dernières, deux des plus curieuses sont tirées de deux discours prononcés par lord Dufferin. Dans l'un notre ancien gouverneur général s'adressait à des Canadiens français ; dans l'autre il parlait à John Bull, dans son île, comme dirait Max O'Rell.

La première citation est très originale : elle est l'expression d'une idée esthétique, qui sera peut-être peu goûtée des partisans de l'unité sociale à tout prix ; mais qui n'en a pas moins une très grande valeur.

“ Je ne pense pas, dit le noble lord, que l'homogénéité ethnologique soit un bien sans mélange pour n'importe quel pays. Bien certainement le caractère le moins attrayant de ce continent, c'est la monotonie de l'aspect qu'il nous offre à bien des égards ; et je trouve que le Canada doit s'estimer heureux de devoir sa prospérité au mélange de plusieurs races. L'action et la réaction de plusieurs idiosyncrasies nationales les unes sur les autres donnent à notre société une fraîcheur, un coloris, une élasticité, une vigueur, qui sans cela lui feraient défaut. L'homme d'Etat, qui chercherait à oblitérer ces traits distinctifs serait vraiment mal inspiré. Mes vœux les plus ambitieux pour cette province de Québec seraient de lui voir jouer au Canada le rôle que la France remplit si bien en Europe.”

Dans l'autre discours l'orateur exagère peut-être l'absence d'acrimonie au point de vue religieux et national dans nos luttes politiques ; mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où il s'exprimait ainsi, nous jouissions d'un calme relatif sous ce rapport.

“ Maintenant, dit lord Dufferin, on me permettra peut-être de parler de la remarquable habileté et de l'intelligence dont les sujets de Sa Majesté d'origine française ont fait preuve en se joignant à leurs concitoyens d'origine britannique pour se servir, en commun des libertés constitutionnelles qu'ils ont été les premiers à demander à la métropole. De fait, les Canadiens français sont plus *parlementaires* que les Anglais eux-mêmes, et dans les diverses évolutions de la politique coloniale, il s'est toujours trouvé parmi eux des hommes éminents prêts à prendre, dans ce que je puis appeler l'élaboration de l'histoire de leur pays, une part égale à celle des Anglais. Quoi qu'il puisse en être ailleurs, la race française au Canada a su apprécier les avantages de la modération, cette règle d'or des sociétés, et la nécessité de parvenir à des résultats pratiques, en sacrifiant les exigences d'une logique trop implacable et en réglant de graves difficultés par de généreux compromis. (Applaudissements.)

“ Comme conséquence de cette heureuse disposition d'esprit, il est arrivé que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la population canadienne ne se divise pas dans ses luttes en factions religieuses ou ethnologiques. Origine et religion sont sans doute des forces actives et très visibles dans l'organisme politique ; mais elles se font sentir plutôt à la base qu'à la surface, *more perpendicular than horizontal*.

“ Dans telle élection de ville ou de comté, il ne sera pas rare de voir catholique contre catholique, orangiste contre orangiste, français contre français et, ce qui paraîtra peut-être moins surprenant, irlandais contre irlandais.”

Dans cette longue correspondance écrite au jour le jour, dans laquelle chacun faisait flèche de tout bois, M. Tassé a eu à répondre à une foule d'attaques, parties quelquefois de points de vue opposés, et il a su profiter des contradictions de ses adversaires.

M. Tassé fait bon marché des articles dans lesquels on nous traite d'ignorants et d'amis de l'ignorance, et de ceux où l'on nous accuse de monopoliser l'enseignement. Il repousse, pièces en mains, les réclamations des protestants au sujet des dîmes, qu'ils n'ont jamais à payer, et des cotisations pour la construction des églises catholiques, qu'ils ne paient point non plus, mais

dont ils doivent tenir compte, comme de toute autre hypothèque, pour les sommes dues au moment où ils achètent la propriété d'un catholique. D'autres griefs de haute fantaisie, comme ceux que l'on fait valoir au sujet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, dans laquelle les protestants avaient reçu beaucoup plus que leur part à proportion de leur population, ce qu'ils ne pouvaient croire et ce qui fait qu'ils ont été bien désappointés lorsqu'ils ont obtenu leur demande, prouvent qu'une certaine classe d'entre eux ne veut reconnaître aucuns droits à la minorité lorsqu'ils sont en majorité, et veulent avoir tous les droits d'une majorité lorsqu'ils sont en minorité.

Le véritable objectif de cette nouvelle campagne est cependant plus encore la langue que la religion ; c'est de la francophobie plus que du fanatisme religieux. Il semble que l'on ait deviné certaines antipathies *ethnologiques*. — suivant l'expression de lord Dufferin, — que l'on espère exploiter : on s'adresse aux anglologues plus qu'aux protestants. La tactique ne manque point d'habileté, et il faudra aux catholiques de langue anglaise beaucoup de bon sens et de fermeté pour ne pas écouter les appels, très directs, qui leur sont faits. Que pourraient-ils gagner du reste à anglifier les Canadiens français ? L'éveil est donné partout aux États-Unis, dans Ontario, dans les provinces maritimes. Ou nos groupes lutteront contre les groupes anglo-saxons et il en résultera des haines et des discordes bien déplorables entre coreligionnaires, ou ils cèderont et alors ayant abandonné leur langue ils perdront aussi leur foi. Les cas où les groupes canadiens français un peu considérables se laisseront tranquillement absorber par les catholiques anglologues seront bien rares. Du reste une fois anglifiés ou yankifiés, ils s'éparpillent et, comme cela est déjà arrivé trop souvent, ils iront se perdre dans la grande masse anglo-saxonne et protestante.

Si d'un autre côté les catholiques de langue anglaise craignent l'absorption, qu'ils soient bien certains que les Canadiens français leur donneront toujours leurs coudées franches. À Montréal, à Québec et dans plusieurs paroisses, il y a longtemps que tout en restant unis avec nous dans une même foi, ils ont obtenu facilement leur autonomie dans les choses du culte. Telle a été la sollicitude des autorités religieuses que, ne trouvant pas dans le clergé séculier un nombre suffisant de sujets, elles ont fait appel à des ordres religieux qui fournissent des hommes de langue et d'origine identique à celles des congrégations qu'il s'agit de diriger. Car les *anglologues*, et parmi eux,

les Irlandais surtout, ne se contentent point de la langue, il leur faut encore l'origine nationale. Faut-il s'étonner qu'il en soit de même des Canadiens français en dehors de notre province ?

Il est étrange de voir celui des éléments de la nationalité britannique, qui a été le plus maltraité par l'Angleterre, non seulement tenir exclusivement à la langue anglaise, mais encore vouloir, en beaucoup d'endroits, l'imposer aux Canadiens français. En général les Écossais se fusionnent plus volontiers avec nous, et tandis qu'une certaine répugnance, une certaine hostilité pour la langue française, se manifeste chez les Irlandais catholiques, assez souvent les protestants, — comme en font foi plusieurs articles du *Montreal Witness*, écrits peut-être, il est vrai, dans un but de prosélytisme, — sont plus favorables à l'enseignement du français.

Et cependant le rôle brillant qu'ont joué ceux des fils de la verte Erin qui, ayant appris le français, se sont identifiés avec nous, serait bien propre à tenter les autres ! Pas plus que ceux de nos compatriotes qui, s'étant donné la peine d'apprendre l'anglais, en font un usage convenable, ils n'ont pu être accusés d'apostasie nationale. ¹

Une autre anomalie en sens inverse, c'est de voir des *français de France* se montrer moins disposés que nous à travailler à la conservation de notre langue, et, sous un prétexte ou sous un autre, coopérer à notre *anglification* !

Un des écrivains qui se sont placés au premier rang dans cette levée de boucliers qui se fait contre nous, c'est M. Goldwin Smith, dont certains antécédents auraient pu faire espérer mieux, bien qu'il eût d'ores et déjà ménagé plus d'une surprise à ses admirateurs. Le *Boston Pilot* a relevé avec énergie une étrange élucubration publiée dans l'*Independent* de New-York. M. Gold-

1. M. Drummond, un de nos plus brillants orateurs à qui les deux langues étaient également familières, m'a raconté l'anecdote suivante. On avait proposé à la société Saint-Patrice de Montréal, de choisir pour patron ou président honoraire M. Quiblier, alors supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Un *irlandais* se leva et dit : " that he would not consent to elect a foreigner, one who could not speak the english language ", c'est-à-dire " qu'il ne consentirait pas à élire un étranger qui ne parlait point la langue anglaise. " M. Drummond dit qu'il voterait avec le préopinant pourvu que celui-ci voulût bien mettre son objection par écrit et y ajouter " and that this society will have nothing to do with His Holiness the Pope, who is also a foreigner and does not speak the language of our oppressors ", c'est-à-dire " et que cette société n'aura aucun rapport avec Sa Sainteté le Pape, qui est aussi un étranger et qui ne parle point la langue de nos oppresseurs. " Il va sans dire que cette boutade spirituelle eut un grand succès. M. Drummond était tombé juste en comptant sur l'appréciation que ses compatriotes pourraient faire d'une bonne plaisanterie.

win Smith s'y plaint amèrement de la fécondité de nos femmes et du soin que les femmes de race anglo-saxonne mettent à se soustraire aux dangers et aux inconvénients de la maternité. Il se désole de voir ainsi pulluler *les races inférieures* au grand dommage des *races supérieures*. Le *Boston Pilot* fait voir l'étrange contradiction qu'il y a à proclamer la supériorité de ceux qui mettent si peu d'empressement à accomplir le premier de tous les commandements donnés dans la Genèse.

Et comme le savant écrivain s'écrie douloureusement " qu'en apparence rien ne pourra arrêter l'expansion de la nationalité française sur ce continent, si ce n'est l'action de forces assimilatrices plus puissantes que celles qu'exerce ou même que pourra jamais exercer l'élément anglo-saxon et protestant, " le *Boston Pilot* lui demande où il veut en venir ? En effet, cela fait rêver !

Avec un écrivain aussi *humanitaire* que M. Smith, il ne saurait s'agir d'une nouvelle Saint-Barthélemy, ni d'une déportation en masse comme cela fut pratiqué autrefois à l'égard des Acadiens. Serait-ce quelque nouveau genre de *boycotting* rappelant l'interdiction de l'eau et du feu ? On sait que les Romains éludèrent ainsi le principe que le droit de cité ne peut se perdre que par la perte de la liberté ou par l'émigration. Enfin, ce moyen plus puissant que toutes les forces assimilatrices de la race anglo-saxonne, si vantées jusqu'ici, serait-il la propagation des doctrines Malthusiennes parmi les races inférieures ? Mystère !

Tout est, en effet, bien mystérieux chez le célèbre docteur d'Oxford, et ses évolutions politiques, et ses thèses diverses et contradictoires !

N'ayant pas eu dans son pays natal tout le succès que promettaient ses brillants débuts, il est venu en Amérique, où il a vécu tantôt aux Etats-Unis, tantôt au Canada, jouant un rôle important à Toronto, dans le monde officiel de l'instruction publique et dans le journalisme, puis abandonnant bientôt cette position pour retourner aux Etats-Unis.

M. Goldwin Smith est du reste ce que les Anglais appellent *an Ismaélite* ; il aime à lutter seul contre tous. Libéral avancé, il a publié, il n'y a pas longtemps, un article dans lequel il prenait le parti de Louis XVI contre la révolution ; ennemi des catholiques, il a soutenu, avec un grand courage contre l'opinion prédominante chez les différentes sectes protestantes, les droits du bon sens et des saines doctrines religieuses dans la question de la prohibition absolue des liqueurs enivrantes ; partisan de l'égalité, admirateur des conquêtes de la liberté en Amérique, il semble vouloir provoquer la persécution contre une race et

une langue qui ne sont inférieures à nulle autre; enfin, annexionniste de fraîche date, il offre la jolie perspective de l'ostracisme à des populations dont la coopération est indispensable à l'accomplissement de ses nouveaux projets.

Se reposant peut-être un peu trop sur ses talents, sur ses connaissances, sur la magie de son style, il aime et pratique l'isolement; il regarde de haut en bas ses adversaires d'aujourd'hui comme il regardera ses adversaires de demain; en un mot il fait tout pour qu'on ne puisse pas accoler à son nom l'épithète banale de *sympathique*; ce qui peut expliquer bien des choses, même les anathèmes qu'il vient de lancer contre nous.

Mais qu'importe? En dépit de tous les articles du *Mail* comme autrefois en dépit de tous ceux du *Globe*; en dépit de tous les Brown et de tous les Smith du monde; Jean-Baptiste fera tranquillement son petit bonhomme de chemin.

Pourvu qu'il soit fidèle à ses traditions, pourvu qu'il ne se laisse pas plus éblouir et dominer par la plutocratie américaine qu'il ne s'est laissé dominer et éblouir par le faste et l'arrogance de l'aristocratie anglaise, il jouera le rôle que la Providence lui a préparé sur ce vaste continent, presque tout découvert et parcouru en tous sens par ses ancêtres.

C'est du moins ce que l'expérience du passé peut nous faire présager. Et c'est une singulière coïncidence qu'au moment où nous sommes ainsi discutés dans Ontario et aux Etats-Unis, un ami de notre nationalité qui, il y a près de trente ans, avait prédit notre expansion, alors que ses espérances pouvaient paraître chimériques, soit revenu constater *de visu* leur réalisation.

Le mieux que l'on puisse dire des terreurs feintes ou réelles que nous inspirons après avoir été nous-mêmes tenus en si grand émoi par les prédictions les plus sinistres, c'est que les rôles s'intervertissent dans une certaine mesure et que la *manifest destiny*, cette *ἀναγκή* adorée par nos voisins, semble nous sourire à notre tour.

Peut-être M. Rameau s'exagère-t-il notre développement probable dans les trois prochaines décades; car cette expansion a ses limites dans des causes morales plus encore que matérielles, et en tête de ces causes notre digne ami place avec raison les effets du luxe et de l'ambition.

Peut-être d'un autre côté M. Tassé, dans sa brochure écrite pour calmer d'absurdes terreurs et faire disparaître d'injustes préjugés, a-t-il, entraîné par les exigences de sa thèse, amoindri quelque peu notre importance.

Dans tous les cas nous aurions tort de ne pas voir dans les moyens de l'ordre social et religieux, plus encore que dans ceux de l'ordre politique, des chances de salut qui ne sauraient nous échapper si nous savons les apprécier. Il est clair que la politique dont nous avons su, somme toute, nous servir assez habilement jusqu'ici, nous a beaucoup donné; mais il ne faut point trop nous scandaliser du conseil de ne pas lui *demande plus qu'elle ne peut nous donner*, conseil qui a paru étrange à quelques-uns, lorsque M. Rameau a terminé par là son discours au banquet de l'hôtel Richelieu.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

REVUE EUROPÉENNE

L'Europe, qui, à la fin de l'année dernière, semblait être suspendue entre la guerre et la paix, comme le cercueil de Mahomet entre le ciel et la terre, en est encore là après bien des évolutions et des crises; nous la retrouvons à la fin de la présente année ni plus sincèrement pacifique, ni plus résolument belliqueuse. Est-elle vraiment plus voisine de la guerre que de la paix, ou se tient-elle un peu plus rapprochée de la paix que de la guerre? On ne saurait trop le dire. Est-elle vraiment toujours à égale distance de l'une et de l'autre? Qui pourrait l'affirmer? La paix armée, qui ressemble à la guerre comme l'ombre ressemble au corps, l'ombre projetée au devant du corps, la paix armée ne saurait être indéfiniment à l'ordre du jour. Les gouvernants auront beau faire, les populations se lasseront de subir la vue de cette ombre sinistre, de cette ruineuse déception; elles lui préféreront la fatale et sanglante réalité. Elles auront de ces hideuses convulsions que l'on appelle des révolutions, et qui entraînent après elles une longue suite de malheurs, dont la guerre ou plutôt les guerres sans terme et sans relâche ne sont peut-être pas les moindres.

Ainsi va la pauvre humanité depuis que le monde est monde! C'était un rêve bien candide que celui du bon abbé de Saint-Pierre! Ce rêve, il hante encore les cerveaux d'un certain nombre de philanthropes, que l'on cesse cependant de prendre au sérieux. Il a même été fait par des gens moins naïfs et aussi convaincus pendant une certaine partie du règne de Louis-Philippe; mais il n'a pas été de longue durée.

De fait la paix universelle n'a eu qu'un moment: ce fut celui où les anges vinrent annoncer au monde la naissance du Rédempteur, et offrirent à la pauvre humanité un bonheur dont elle n'a pas voulu.

Il semble que nous en voulions moins que jamais, que partout haines, discordes, cabales et trahisons pullulent avec recrudescence; que non seulement de nation à nation, mais encore de partis à partis, et dans chaque parti de groupes à groupes, et dans chaque groupe d'individus à individus, les mauvaises passions aient détruit toute espèce d'union, tout vestige de confiance et

de solidarité; il semble enfin que le genre humain préfère à la joyeuse et sainte devise de Noël, le sinistre dicton de Plaute : *Homo, homini lupus !*

Et, chose étrange, c'est peut-être à ce manque de cohésion, à cet universel état de doute et de suspicion que tient le semblant de paix que nous avons. Plus d'une nation, anxieuse de voir la nation voisine s'effondrer dans une crise suprême, guette le moment psychologique où elle pourra s'abattre sur elle. Il en est surtout ainsi de la France, où cet effondrement, prédit depuis si longtemps, s'est ajourné jusqu'ici, précisément à cause des combinaisons diverses qu'offre le kaléidoscope de sa politique intérieure.

Voici comment M. le comte de Barral décrit, dans la *Revue du Monde latin*, les éléments divers qui constituent l'opposition actuelle, tandis que, s'il faisait l'énumération des éléments qui composent la phalange ministérielle, il y trouverait probablement encore moins de cohésion... — *a rope of sand* — un cordon de sable, comme disent si énergiquement les Anglais.

“ Ainsi donc, dit le spirituel écrivain, la coterie qui nous gouverne, depuis M. Carnot jusqu'à M. Floquet en passant par M. de Freycinet, M. Ferry et même M. Clémenceau, cette coterie ne fait plus que des fautes, en croyant accomplir des actes de prévoyance et de conservation. Aussi voit-elle la marée montante du mécontentement public envahir de proche en proche la France entière. En présence de ce nouveau déluge, elle cherche à opposer aux flots des digues hâtivement bâties, inconsidérément élevées; mais ces digues sont emportées une à une, et la vague mugissante bat déjà les soubassements du Palais-Bourbon lui-même...

“ En présence d'une pareille situation ne nous attendons plus à faire le dénombrement des forces assiégées et à supputer le plus ou moins de temps qu'elles pourront encore tenir dans la place; cherchons au contraire à nous rendre compte de la composition et du degré de puissance des armées assaillantes ou plutôt de l'armée coalisée qui va donner l'assaut.

“ Elle se compose de trois corps: le premier marche sous la vieille bannière fleurdelysée de nos rois; le second suit l'aigle impériale; le troisième enfin emboîte le pas au bouillant général Boulanger, et se range derrière son panache un peu charlatanesque, il est vrai, mais qui est voyant, qui tire l'œil et qui attire la foule.

“ Ces trois armées sont d'aspect bien différent. Dans la première l'état major est nombreux, trop nombreux peut-être, par rapport aux troupes ; mais il est incontestablement le plus instruit, le plus discipliné, le mieux organisé. Les armes d'élite y sont très perfectionnées, l'artillerie de la parole y tire à longue portée et avec une admirable précision, le train des équipages, représenté par le royaliste riche et contribuant, apporte à l'heure dite les munitions et les vivres aux combattants avec un merveilleux entrain, les feux de mousqueterie de la presse sont nourris, les escarmouches s'y font avec hardiesse et talent.

“ L'armée impériale présente un aspect tout différent : les généraux et les officiers sont peu nombreux, l'unité de commandement fait défaut ; en échange sous-officiers et soldats sont des vétérans de nos luttes politiques, de vieux grognards sur lesquels on peut compter pour marcher à l'ennemi un contre cent. Laissée à elle-même, cette armée manquerait peut-être un peu de direction ; encadrée dans le gros des troupes antirépublicaines, elle a déjà fait merveille en 1885 et peut faire encore mieux en 89.

“ Les hordes boulangistes enfin, je me sers à dessein du mot *hordes*, ne représentent aucune ressemblance avec aucune armée régulière. C'est un chef de barbares, acclamé par des guerriers affamés de carnage et de butin, c'est un Attila ou un Tamerlan suivi d'une foule sans cohésion ni homogénéité. Là point n'est question d'armes savantes, ni même de sous-officiers expérimentés et de vétérans aguerris. Les quelques leudes qui entourent le chef n'ont aucune autorité : on ne voit que lui, on ne suit que lui, on n'obéit qu'à lui. Lui mort, la horde qu'il dirige se débanderait aussitôt. Sa force c'est qu'il leur dit : “ Vous avez été opprimés, trompés, pressurés ; vengez-vous, vengeons-nous. ” Et tout ce qui a souffert, tout ce qui a été opprimé, tout ce qui a été trompé ou baffoué depuis dix ans, se lève à son appel et dit : “ Que m'importe le chef ? que m'importe d'où il vient ? que m'importe où il va ? pourvu qu'il me mène à la victoire ou plutôt à la vengeance. Après on verra ! ”

“ Telles sont les trois armées assaillantes. Elles n'ont entre elles rien de commun. ”

L'Angleterre a bien aussi ses embarras intérieurs, l'Irlande surtout, qu'elle essaie maintenant de pacifier, après lui avoir refusé le *Home rule*, en lui offrant une commutation de tenure, qui, bien qu'imparfaite, est toujours un pas dans une bonne direction. L'Allemagne est parvenue à intéresser l'Angleterre

dans la tentative qu'elle fait de se créer une grande colonie sur les côtes d'Afrique, et cela sous prétexte d'arrêter la traite des nègres. A ce sujet la question du droit de visite, qui a joué un si grand rôle dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, revient sur l'eau — c'est le cas de le dire — et l'on a accusé, bien à tort sans doute, le gouvernement de la République de s'être montré moins ferme et moins résolu que ne l'avait été la monarchie de juillet. Puis il y a l'incident de Suakim, auquel se trouve mêlé le nom de Stanley, dont le roman aura peut-être le dénouement tragique de celui de Gordon. Enfin il y a eu cette singulière incartade de l'ambassadeur anglais à Washington, suivie d'une incartade plus étrange encore de M. Cleveland à la veille des élections ; mais les élections et la politique toute spéciale et assez peu sérieuse qui les précède ne comptent guère dans la véritable diplomatie. Il faut donc espérer que, si l'Angleterre ne remplace pas immédiatement lord Sackville-West, à qui l'on a donné fort imprudemment ses passeports, elle le fera dès que le nouveau président sera installé. Ces événements nous touchent de près, car la lutte électorale a entraîné un commencement d'agitation annexionniste, et elle a paralysé les efforts qui se faisaient pour régler la question des pêcheries.

La Russie, dont l'Angleterre surveille d'un œil jaloux la marche persistante dans l'Asie, se trouve maintenant avoir en Europe assez de complications pour ne point s'attaquer à la puissance britannique. C'est cette éternelle question des principautés danubiennes qui la préoccupe et préoccupe aussi l'Allemagne et l'Autriche. Cette dernière puissance vient d'ajouter une troisième roue au char déjà assez mal équilibré de sa politique intérieure. Au dualisme de la nationalité hongroise et de la nationalité germanique, elle semble reconnaître maintenant qu'il faut ajouter la nationalité tchèque, c'est-à-dire la Bohême. Un de ses hommes d'Etat, appartenant à cette nationalité et qui en était pour bien dire le représentant, a reçu un accroissement de faveur, au moment où il venait d'être dédaigné par le jeune empereur d'Allemagne, lors de sa visite.

Celui-ci, dans le discours par lequel il a ouvert le *Reichstag*, a cru devoir rassurer l'Europe et, tout en rendant compte de cette singulière tournée par laquelle il a inauguré son règne, s'est plu à déclarer — *credat judæus Apella* — que la triple alliance n'a pour objet que la paix ! Est-ce bien sincère et bien honnête ? Qu'importe ! Les mots sont bons à prendre et, s'il se peut, bons à retenir. C'est qu'en effet l'Allemagne, le grand empire d'Alle-

magne a lui aussi ses embarras ; il n'est pas aussi libre de déchaîner le terrible fléau de la guerre et de le lancer sur l'Europe, qu'on pourrait se l'imaginer. Plus que jamais il doit compter avec la Russie et même avec l'Autriche, et de plus avec les socialistes, avec les catholiques surtout, que l'attitude prise dernièrement par le jeune empereur n'a pas trop rassurés ; les catholiques lui sont indispensables pour tenir les socialistes en échec. Pour ce qui est de l'Autriche, M. Auguste Boucher, dans sa dernière chronique du *Correspondant*, s'exprime comme suit :

“ L'arrogance de l'Allemagne fatigue visiblement la bonne volonté, si longtemps craintive, de l'Autriche. Jusque pendant la fête où la fidèle Autriche célébrait le quarantième anniversaire du jour où François-Joseph monta sur le trône, les journaux de Vienne ont eu avec ceux de Berlin une polémique dont ils avaient certes désappris depuis Sadowa la vivacité courageuse ; la domination que l'Allemagne s'arroe dans l'empire austro-hongrois, l'insolence avec laquelle les gazetiers salariés par M. de Bismarck s'ingèrent dans les affaires intérieures de son allié, ont blessé les peuples de François-Joseph, à Pesth et à Prague, aussi bien qu'à Vienne ; quant à François-Joseph, il n'a pas oublié le dédain témoigné à son premier ministre le comte Taaffe par Guillaume II au milieu même de l'hospitalité généreuse qu'il prodiguait au jeune empereur. Sans dire que l'Autriche aille jusqu'à rompre la Triple Alliance, on a le droit de croire qu'elle est dans une de ces heures de méditation où un diplomate pourrait lui démontrer que, demain, le véritable arbitre de l'Europe, entre l'Allemagne et les deux puissances que celle-ci menace tour à tour, ce serait elle, l'Autriche, si elle le voulait.”

La situation générale de l'Europe offrirait bien en effet quelques chances pour la France, si la République ne l'avait complètement isolée des autres puissances et si l'irréparable gâchis de sa situation intérieure ne lui enlevait toute liberté d'action au dehors.

Deux bons symptômes sont à noter cependant : l'un, c'est la déclaration faite par M. Goblet en faveur de la papauté, malgré les restrictions dont la prudence opportuniste l'a entourée, et la majorité assez forte qui, à la suite de ce discours, a maintenu l'ambassade française au Vatican. L'autre, c'est le discours de M. Challamel-Lacours au sénat. Il a fait un pas décisif en demandant carrément l'alliance de la droite au nom des républicains modérés. Mais, s'il y a des républicains modérés, y

a-t-il des royalistes disposés à montrer assez de sagesse pour voir le salut de la France ailleurs que dans les aventures d'une levée de boucliers intempestive ?

M. Boucher, que je citais tantôt, met les paroles suivantes dans la bouche de M. d'Haussonville à l'adresse du général Boulanger : " Général, prenez bien garde de faire fausse route. Si vous avez fait vibrer le cœur de ce pays, c'est que vous lui avez parlé de la formation d'un grand parti national, qui chasserait la coterie qui nous opprime, dans lequel tous les citoyens quels que fussent leur passé, leurs opinions, pourraient prendre rang et qui n'aurait qu'un but : servir la France. Mais votre erreur serait de croire que de ce parti vous puissiez être le chef. Il n'y aura jamais rien de national en France que la monarchie. Vous avez pu être, dans certains départements, l'expression plus ou moins calculée des mécontentements des monarchistes et l'instrument de leur colère. Mais vous vous tromperiez singulièrement, si vous croyiez que les voix qui se sont portées déjà, ou qui seraient disposées à se porter sur vous, soient des voix personnelles et qui vous suivraient partout où il vous plairait de les conduire. Royalistes, nous ne travaillerons jamais que pour le Roi. "

Ainsi voilà un homme bien averti ! Si après cela le général favorise en quoi que ce soit les conservateurs de la nuance de M. d'Haussonville et de M. Boucher, il est bien certain de travailler, sinon pour le roi de Prusse, du moins pour le futur roi de France.

Le chef des hordes dont il a été question plus haut n'avait peut-être pas besoin de cette franche, disons mieux, de cette candide explication. *All is fish that comes into his net.* Il lui importe peu que ceux qui votent pour lui s'imaginent ou non voter pour le comte de Paris, ou pour M. Clémenceau, ou pour la Commune, ou pour le général Cluzeret que les révolutionnaires essaient de mettre en compétition avec lui. Il est lui-même provisoirement le roi de tous les mécontents ; son royaume, s'il se compose de bien des provinces rivales et disjointes, est assez vaste et lui suffit pour le quart d'heure.

Son prestige, qui avait souffert de son duel avec M. Floquet, a gagné quelque chose par les rumeurs d'un coup d'Etat que M. le premier ministre aurait préparé, mais qui aurait avorté. On va jusqu'à dire que les inspecteurs du gouvernement étaient allés visiter les cellules des prisons que l'on destinait au général et à un certain nombre de ses amis. A ceux qui l'accusent de conspirer, Boulanger peut maintenant répondre : mais non, c'est

votre gouvernement qui prépare un fructidor ou un brumaire quelconque, et il n'y va pas de main morte !

Le deux décembre aurait été choisi pour cette audacieuse tentative, sans doute pour donner raison au dicton que l'histoire se répète. Seulement, cette fois, elle n'a pas voulu se répéter. La démonstration faite au tombeau de Baudin, ce grand homme posthume, victime du coup d'Etat, qui, celui-là, était sinon de bonne guerre, du moins de bonne trempe, cette manifestation, dont il paraît que l'on voulait profiter pour arrêter le général Boulanger, n'a eu que ce qu'on appelle au théâtre un succès d'estime quoique la chose elle-même fût peu estimable. Les Boulangistes ont brillé par leur absence, et les communards les plus avancés, soupçonnant qu'ils allaient faire les affaires de M. Floquet, se sont également abstenus. La cérémonie a été froide et sombre, comme cela convenait assez du reste à une pompe funèbre ; mais, comme démonstration politique, elle a manqué de bruit et d'éclat.

Deux événements d'un tout autre genre ont fait diversion à ces préoccupations, à ces craintes réciproques de complots et de coups d'Etat, à ces récriminations des partis. L'un et l'autre relèvent du monde des finances. Le premier de ces événements, c'est le grand succès de l'emprunt russe sur le marché français. Cet emprunt, que l'Allemagne et l'Angleterre contrecarraient plus ou moins ouvertement, a été accueilli en France avec le plus grand empressement. Les populations françaises ont encore, Dieu merci, l'habitude de l'épargne, et ce sont les petits rentiers et les petits capitalistes qui se trouvent, à un moment donné, en mesure de venir au secours d'une grande entreprise ; ce sont des fourmis qui, toutes ensemble, parviennent à traîner un assez lourd fardeau. La pensée de s'acquérir les sympathies d'une grande nation ennemie de l'Allemagne, et tout autant le plaisir de faire pièce à cette dernière puissance, ont été pour beaucoup sans doute dans ce succès ; mais on doit y voir aussi l'indice de merveilleuses ressources chez le peuple français.

On a cru un instant que l'emprunt du canal de Panama participerait à cette bonne fortune ; mais, malgré tous ses efforts, M. de Lesseps, qui avait échoué auprès du gouvernement, n'a pas pu, comme il l'espérait, se refaire par les souscriptions particulières. Sa vaste entreprise se trouve arrêtée et périliclitante. Il est même douteux qu'elle puisse se relever de ce désastre. Cependant le monde civilisé a un trop grand intérêt à voir établir cette voie de communication interocéanique, qui, avec le percement de

l'isthme de Suez, compléterait le tour du globe sur une même zone, pour qu'il n'y ait pas quelque moyen de reprendre le projet du *grand français*. Ce n'en est pas moins pour lui une cruelle épreuve, et une perte de prestige pour la France elle-même. Du reste, M. de Lesseps a assez, pour assurer sa gloire et faire passer son nom à la postérité, du triomphe de sa première entreprise et de la gigantesque conception de la seconde.

Dans ce temps de *statuomanie*, il mériterait bien qu'on lui élevât une statue de son vivant, s'il n'en a pas déjà une quelque part ! Parmi les dernières inaugurations est celle qui a été faite à Lorient, de la statue du poète breton Brizeux, dont les œuvres, toutes nationales, méritaient bien cet hommage. On a rarement vu chez un écrivain un attachement aussi touchant à la province qui lui a donné le jour. A la cérémonie, M. François Coppée lut une poésie, et MM. Renan et Jules Simon prononcèrent des discours. M. Jules Simon est né à Lorient même. On a rappelé les hommes célèbres que la Bretagne a fournis, entr'autres Lamennais et Chateaubriand ; sur le piédestal de la statue on a gravé ces vers :

Vous mettrez sur ma tombe un chêne, un chêne sombre,
Et le rossignol noir soupire dans l'ombre :
C'est un barde qu'ici la mort vient d'enfermer
Il chantait son pays et le faisait aimer.

Une autre inauguration plus solennelle et plus imposante a été celle du monument élevé à Mgr Dupanloup, dans sa cathédrale d'Orléans.

Elle n'a pas laissé les fâcheuses impressions qu'ont dû créer, chez les catholiques, à la cérémonie de Lorient, la présence de Renan et le souvenir de Lamennais. Un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de membres distingués du clergé de France tant régulier que séculier, y assistaient, et le Souverain Pontife a daigné exprimer, dans une lettre, la satisfaction que lui avait causée cette grande démonstration religieuse.

Par une bien douloureuse coïncidence, Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui avait prononcé le panegyrique de l'illustré évêque d'Orléans, est mort peu de temps après, laissant un grand vide dans l'épiscopat, et, comme si Mgr Dupanloup avait voulu profiter de cette circonstance pour appeler auprès de lui ceux qu'il avait le plus connus, Mgr Bougaud, nommé il n'y a guère plus d'un an à l'évêché de Laval, est allé aussi lui recevoir la récompense de sa vertu et de ses grands travaux. Qui ne con-

naît la vie de sainte Monique, celles de sainte Jeanne de Chantal, de la bienheureuse Marguerite Marie ? Qui n'a pas lu avec émotion quelques-unes des belles pages de son grand ouvrage *Le Christianisme et les temps présents ?*

A ces deux décès vient s'ajouter celui de Mgr Ozanam, le biographe de son illustre frère Frédéric Ozanam. Prêlat romain, chanoine honoraire de plusieurs nobles chapitres, Mgr Ozanam jouissait d'une très grande réputation ; c'est à l'âge de quatre-vingt-cinq ans que, rempli de jours et de mérites, il est allé lui aussi rejoindre ceux qui avaient combattu avec lui les bons combats de la science et de la religion.

Parlons de choses plus consolantes et terminons par là cette revue trimestrielle. C'est dans le cours de ce trimestre, c'est-à-dire le quinze novembre dernier, qu'a eu lieu à Rome l'inauguration du *Collège canadien* fondé par la maison de Saint-Sulpice de Montréal, qui avec l'autorisation du gouvernement canadien et celle du gouvernement britannique, a dépensé des sommes considérables pour les constructions qui feront de cet édifice un des plus beaux monuments de la Ville Eternelle.

Son Eminence le cardinal Parrocchi, Mgr Jacobini secrétaire de la Propagande, Mgr Fabre archevêque de Montréal, Mgr Duhamel archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Lorrain vicaire apostolique de Pontiac, plusieurs autres archevêques et évêques de divers pays, M. Colin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, M. Palin d'Abonville, prêtre canadien qui doit être à la tête de la nouvelle institution, Mgr Pâquet recteur de l'Université Laval, plusieurs religieux et prêtres du Canada, assistaient à la cérémonie et au banquet qui suivit. On y remarquait aussi M. Kennedy, chargé d'affaires du gouvernement britannique auprès du Saint-Siège et M. le juge Baby, membre du Conseil Privé du Canada.

Après un excellent discours de M. Colin, le cardinal Parrocchi et M. Kennedy ont adressé de vives félicitations aux fondateurs. Sa Sainteté Léon XIII, à qui M. Colin disait plus tard que ce collège était un cadeau que la maison de Saint-Sulpice lui offrait pour son jubilé, a daigné dire que, de tous les présents qu'il avait reçus, c'était bien celui qu'il appréciait le plus. C'est en effet un nouveau trait d'union entre Rome, la France et le Canada, et, en ces jours mauvais, un grand sujet d'espérance pour l'Eglise.

En ce moment se termine ce grand jubilé qui a été si joyeusement célébré par l'univers catholique ; à l'instar de ce qui se passe à Rome, un *Te Deum* vient d'être chanté dans la vénérable

basilique de Notre-Dame de Québec, voisine de la jolie chapelle du Séminaire qui, au premier de janvier de cette année, était consumée par les flammes avec les peintures remarquables qu'elle contenait. Souhaitons un meilleur sort à la cathédrale, où sont inhumés tant d'évêques, de gouverneurs et d'hommes illustres, et qui, elle aussi, possède une riche collection de tableaux et d'antiquités précieuses. Puisse ce noble et simple monument, vénéré et aimé par tant de générations, voir encore bien d'autres catholiques se presser dans ses nefs trop étroites et prier là où prièrent leurs ancêtres !

PIERRE-J.-O.-CHAUVEAU.

Québec, 31 décembre 1888.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

CANADA

THE DOMINION ILLUSTRATED. — Montréal. — Revue hebdomadaire. — Prix \$4 par année.

Dans notre livraison d'avril nous constatons que la province de Québec, où se publiaient naguère deux journaux illustrés, n'en avait plus qu'un : le *Monde illustré*. La lacune qu'avait faite la disparition du *Canadian illustrated News* vient d'être comblée par l'excellente publication de M. Desbarats : le *Dominion illustrated*.

La rédaction en est confiée à M. John Lespérance, membre de la Société Royale et ancien rédacteur du *Canadian illustrated News*.

On a déjà remarqué le singulier chassé-croisé qu'il y avait entre les deux feuilles hebdomadaires de MM. Desbarats et Borland. La feuille française, l'*Opinion publique*, était rédigée à un moment donné par feu M. Oscar Dunn, cet écrivain si élégant, ce puriste français, qui cependant portait un nom anglais, tandis que le rédacteur de la feuille anglaise portait un nom français.

Le *Dominion illustrated* se publie simultanément à Toronto et à Montréal, mais s'imprime dans cette dernière ville.

Il faut bien que la nouvelle publication justifie son titre et surtout qu'elle se fasse une clientèle dans les autres provinces : on trouve cependant que la part faite à la province de Québec et à l'élément qui y domine aurait pu être plus large. Dans tous les cas nous pouvons être certains que M. Lespérance, qui a lutté avec talent et énergie dans les journaux et les revues d'Ontario pour notre cause, traitera d'une manière sympathique toutes les choses auxquelles s'intéresse le Canada français.

La partie artistique ne laisse guère à désirer. Les publications illustrées ont ce grand avantage de faire l'éducation du peuple par les yeux, en frappant l'imagination et en gravant plus profondément dans les mémoires hommes, choses, événements.

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

ETATS-UNIS

THE CATHOLIC WORLD. — November, 1888. — New-York, Park Place, No. 6.

Children as suicides, by Agnes Repplier.

Cet article est un véritable cri d'alarme et, malheureusement, il n'est que trop motivé.

La statistique a constaté plus d'une fois de notre temps l'accroissement de ce mal dans une classe spéciale et dans un pays en particulier, car il est question des enfants et des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale. Si, grâce à la multiplicité des écoles de réforme et des institutions du même genre, les autres crimes se rencortrent moins souvent que par le passé chez les enfants, d'un autre côté il est presque impossible de parcourir aujourd'hui un journal quelconque sans apprendre qu'un enfant de neuf ou dix ans, garçon ou fille, a tué son petit frère ou sa petite sœur qui le gênait, ou qu'il est arrivé lui-même à cette conclusion que la vie est un mal plutôt qu'un bien, et que finalement, soit au moyen d'une dose de laudanum, soit d'une autre manière, il a mis un terme à son existence, bravant ainsi, sans sourciller, les terreurs de l'éternité. De fait, le paragraphe "A youthful suicide" est devenu si fréquent dans les journaux américains qu'il y passe presque inaperçu.

Il y a huit ans, dit l'auteur de cet article, un écrivain anglais établissait, après des recherches sérieuses, que, sur environ soixante mille européens qui chaque année se donnent la mort, deux mille étaient des enfants. Mais aujourd'hui ce nombre est de beaucoup plus élevé ; aux Etats-Unis surtout ce chiffre est proportionnellement dépassé, et il arrive qu'un enfant sur sept succombe, pour des motifs presque toujours futiles, au dégoût de l'existence. Nous ne pouvons, faute de temps et d'espace, entrer dans les détails et citer les faits de suicide que raconte avec des preuves convaincantes l'auteur de cette étude ; nos lecteurs les trouveront, s'ils veulent les y chercher, dans le *Catholic World*. Nous préférons nous demander quelles sont les causes de ce mal et de quels remèdes on pourrait user pour le guérir ou le prévenir.

Il y a d'abord des causes que nous appellerons naturelles, parce qu'elles tiennent à la nature même des enfants.

On le sait, les enfants sont enclins à exagérer leurs chagrins et les maux dont ils souffrent. Cela vient de ce qu'ils manquent d'expérience et, par conséquent, de termes de comparaison de perspective, dans leurs appréciations des choses de la vie et dans leurs jugements. Ils s'imaginent aussi que leur vie entière ressemblera toujours, du mauvais côté, au moment actuel où ils souffrent réellement mais au fond beaucoup moins qu'ils ne le croient. Quel est celui de nos lecteurs qui ne s'est pas entendu dire à propos d'un gros chagrin, arrosé de larmes

brûlantes : " console-toi, mon enfant,..... crois-moi, tu ne t'en ressentiras plus..... le jour de tes noces " ? Cette pensée ne laisse pas, sous cette enveloppe vulgaire, de renfermer une bonne philosophie. Le temps est le meilleur des médecins, il guérit, il cicatrise les plaies. Hélas ! quel ne serait pas notre sort à tous, s'il ne venait pas adoucir, de ses touches délicates et presque insensibles, l'amertume de nos douleurs !

Vient ensuite le rôle de l'orgueil. L'enfant, sans armes contre la tentation, découragé, se replie sur lui-même ; il s'imagine que, en recourant au suicide, il va se grandir, s'illustrer et prendre rang parmi les enfants célèbres.

Cette dernière considération nous conduit à une autre cause du suicide, la plus élevée et la plus profonde, et aussi elle nous indique le remède. Cette cause, c'est le manque d'une instruction religieuse suffisante et l'ignorance des vrais principes qui sont la base de la moralité.

L'écrivain auquel le *Catholic World* a emprunté la statistique du suicide, confesse *avec regret* que la religion est la seule barrière solide que l'on puisse opposer avec succès à l'envahissement de cette affreuse maladie et le seul remède capable de guérir ceux qui en ont déjà senti les premières atteintes. Il fait cet aveu malgré lui, " car, dit-il, il aurait voulu s'appuyer, pour traiter cette question, sur des idées plus larges et plus libérales ", et cet aveu ajoute une grande force à son témoignage. Quoiqu'il en ait, il est contraint de reconnaître qu'il n'y a pas, contre la tentation du suicide, de préservatif plus sûr que l'espérance du ciel et la terreur de l'enfer. Oui, l'horreur du suicide inspirée par la religion donne seule le moyen de résister à ce fatal entraînement. Et c'est la disparition ou l'affaiblissement de cette salutaire *antipathie* qui explique surtout le progrès de ce mal dans les sociétés actuelles. Il faut donc insister sur l'utilité pratique et les bienfaisants effets des *objections* que fournissent contre le suicide les principes de la religion.

M.-E. M.

EUROPE

THE DUBLIN REVIEW. Third Series, No. XL. — Dublin, M. H. Gill and Son. — London, Burns & Oates. — New York, Catholic publication society, Barclay street, 9.

The Lambeth Conference.

Un événement remarquable a eu lieu cette année au sein de l'église anglicane : c'est l'assemblée qu'ont tenue à Londres, sous le nom de " Conférence de Lambeth ", les évêques anglicans répandus dans les diverses parties du monde.

Ces évêques étaient au nombre de cent quarante-cinq. On y voyait d'abord les archevêques de Cantorbéry, de York, d'Armagh et de Dublin, avec cinquante-cinq évêques appartenant

aux provinces de Cantorbéry et de York, neuf évêques irlandais, trente évêques américains, le métropolitain de Fredericton et huit évêques canadiens, plusieurs autres venus des Indes, le métropolitain de Sidney et trois évêques australiens, les évêques de Jérusalem et de Gibraltar et quelques autres.

La conférence a duré depuis le sept de juillet jusqu'au vingt-huit inclusivement. L'archevêque de Cantorbéry, qui occupa résolument dans cette circonstance la chaire de saint-Augustin, présidait.

Leurs travaux terminés, les membres de la conférence ont publié une lettre, que le *Times* appelle assez singulièrement "An Encyclical Letter", adressée au peuple chrétien tout entier.

Le *Dublin Review* consacre à cette lettre, dans son numéro d'octobre, un intéressant article que nous voulons résumer brièvement.

On se demande avant tout, en lisant cette lettre, si les personnes qui sont censées l'avoir écrite étaient bien qualifiées pour s'acquitter de cette besogne. Quelle est l'origine de ces évêques — *so called* — presque tous sujets de l'empire britannique, qui s'adressent ainsi à tous les chrétiens? Ne proviennent-ils pas d'un certain Mathew Parker? Cet homme ne fut-il pas institué évêque, non par le chef de l'Eglise universelle, comme cela s'était pratiqué en Angleterre pendant neuf cents ans, mais par une reine, dénuée de toute juridiction spirituelle? C'est pourtant de là que les cent quarante-cinq évêques de la conférence de Lambeth tirent leur prétendue juridiction. Et lors même qu'ils seraient réellement honorés du sacerdoce et qu'ils jouiraient d'une juridiction véritable dans leurs diocèses, quel droit auraient-ils de se faire entendre en dehors de leur pays?

Mais l'ordre leur manque aussi bien que la juridiction. On n'ignore pas, en effet, que bien souvent cette question de la validité des ordinations de l'Eglise anglicane a été sérieusement étudiée et discutée par les catholiques et les protestants; et nous croyons qu'aujourd'hui, sinon la majorité des évêques et des ministres de l'*Etablissement*, beaucoup d'entre eux au moins n'admettent plus cette validité et ne voient dans la collation des ordres qu'une pure cérémonie, respectable à cause de son antiquité.

Quant à nous, catholiques, outre les arguments par lesquels on a prouvé dans des ouvrages écrits *ex professo* la nullité de l'ordination anglicane, nous avons et nous aurons toujours une preuve de fait qui est celle-ci: tandis que l'Eglise catholique n'hésite pas à ouvrir les rangs de son sacerdoce aux prêtres orientaux qui abjurent leurs hérésies et renoncent au schisme, elle n'a jamais reconnu la valeur de l'ordre chez les anglicans; chaque fois qu'un ministre de cette secte a fait retour au catholicisme et a voulu entrer dans le clergé, il a été traité comme un laïque et a dû recevoir les divers ordres. Et certes, ce n'est pas après cette pratique constante de plusieurs siècles que nous verrons l'Eglise revenir sur ses pas.

On voit, par son *encyclique*, que la conférence s'est très légèrement préoccupée de réunir en une foi commune et bien définie

les membres de son église. Au reste, ce travail d'Hercule, vu les dissensions si nombreuses et si profondes qui la divisent, aurait été aussi difficile qu'infructueux. Par contre, ces messieurs ont manifesté le désir " de confirmer et de développer les relations amicales " qui, suivant eux, existent déjà entre leur église et celles des schismatiques orientaux et occidentaux.

Il n'est pas facile d'expliquer clairement en quoi consistent de telles relations. En effet, ces diverses églises — nous employons ici la terminologie protestante, car en vérité il n'y a qu'une seule Eglise (Döllinger, *L'Eglise et les églises*), — n'ont presque rien de commun avec les anglicans, qui ne reconnaissent que deux sacrements et rejettent, entre autres choses, la confession auriculaire ainsi que le culte des saints et des images, cette croyance si chère aux chrétiens d'Orient. En tout cas, nous le reconnaissons volontiers, si les rédacteurs de l'encyclique affectent, en s'adressant aux fidèles étrangers, un ton protecteur, ils ne s'en montrent pas moins remplis à leur égard d'une grande bienveillance.

La charité fraternelle des évêques de Lambeth s'étend même jusqu'aux vieux-catholiques. Ici cette charité s'enflamme, se dilate. Malgré la ruine imminente de cette misérable secte, ces messieurs surabondent de joie. " Il nous est impossible, disent-ils, de ne pas témoigner notre sympathie à ces généreux chrétiens qui, au milieu de difficultés de toutes sortes, ont entrepris de réformer l'Eglise, en retenant néanmoins comme nous l'institution apostolique de l'épiscopat. " On sait qu'ils ont en effet l'évêque Reinkens, mais il n'a aucune juridiction.

Il est vrai, il existe dans le monde une autre Eglise, qui compte des centaines de millions de fidèles, la plus ancienne, la plus une, la plus traditionnelle, Eglise dont s'est séparé au seizième siècle Mathew Parker, et dont se tiennent encore éloignés ses successeurs. Mais, à l'égard de cette Eglise, bien différents sont les sentiments, tout autre est le langage dont usent les membres de la conférence. " En offrant aux églises d'Orient, disent-ils, l'expression de leur sympathie et le service de leur charité, ils ne rencontrent aucun obstacle qui rende impossibles des rapports avec elles, tandis que, au contraire, plusieurs points de doctrine, tels que les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité du Pape, établissent entre eux et l'église latine un mur de séparation absolument infranchissable. De plus, ajoutent-ils, l'église de Rome a toujours maltraité ses sœurs de l'Orient et de l'Occident, car elle a osé établir, par une coupable intrusion, et elle maintient au milieu d'elles, dans ces anciens diocèses, ses propres évêques ; et, chose pire encore sans doute, elle ne cesse d'exercer envers elles un prosélytisme très actif. "

Mais si l'on fait un crime aux catholiques d'instituer des évêques dans les pays schismatiques, dites-nous pourquoi il serait permis aux archevêques de Cantorbéry, de York ou d'Armagh d'en entretenir à Jérusalem, et même à Gibraltar qui a toujours fait partie du patriarcat d'Occident ?

Au reste, on peut l'affirmer hardiment, cette encyclique ne produira aucun effet sensible, pas plus sur les autres communions que sur les anglicans. Elle n'a pas même été acceptée par tous les membres de la conférence.

Le quatorze août 1888, l'évêque de Liverpool se hâtait d'écrire au *Times* :

“ On suppose généralement que l'encyclique de Lambeth exprime les opinions des cent quarante-cinq évêques qui ont assisté à la conférence. C'est une erreur. Pour moi du moins, je n'ai eu aucune part ni dans la composition ni dans la rédaction de cette lettre. Je n'en avais jamais lu une ligne avant son apparition dans le *Times*.” Il ajoute qu'il déplore beaucoup qu'il n'y ait dans ce document aucune allusion aux dissensions qui agitent l'église d'Angleterre touchant la doctrine et les rites de la cène du Seigneur, dissensions qui ne manqueront pas sans doute, si l'on n'y apporte aucun remède, d'aboutir à une rupture ou même à la ruine de l'*Etablissement*.

Le doyen de Durham a fait entendre aussi ses protestations dans une longue lettre adressée au même journal :

“ J'éprouve, dit-il, un profond sentiment de respect pour cette réunion d'un aussi grand nombre d'évêques, et une vive reconnaissance pour les soins qu'ils ont pris de traiter plusieurs questions importantes au double point de vue de la religion et de la morale. Mais je regrette que les membres de cette assemblée se soient abstenus de venir au secours de l'Eglise dans ses pressants besoins, et qu'ils n'aient pas essayé de mettre un terme aux divisions qui la déchirent. Si je ne me trompe, ils auraient mieux employé leur temps si, au lieu de travailler à nous unir intimement avec les églises orientales, danoise, scandinave, voire même avec les vieux-catholiques, ils s'étaient sérieusement occupés des affaires intérieures de l'église d'Angleterre. ” Cris inutiles de Cassandre !

Nous ne saurions omettre une dernière protestation contre la conférence de Lambeth, c'est celle des femmes et des filles des évêques qui les avaient accompagnés à Londres. Elles ont prétendu que, liées si étroitement aux pères du concile, elles auraient eu droit à plus de considération et d'égards.

Et vraiment leur réclamation n'est-elle pas raisonnable ?

De notre temps, on s'occupe beaucoup des femmes, de leurs droits, de leurs privilèges. Dans certains pays, on les admet à la pratique du Droit et de la Médecine. On propose de leur ouvrir les portes des parlements, etc. Suivant notre humble opinion, les femmes feraient mieux de se contenter de la dignité et de la liberté que la prédication de l'Évangile leur a conquises et assurées dans le monde. Mais enfin, si l'on veut absolument les charger de devoirs et de fonctions jusqu'à présent réservés aux hommes, comme les professions libérales, l'administration des affaires publiques, pourquoi n'irait-on pas plus loin et ne serait-il pas permis aux femmes et aux filles des évêques anglicans de siéger à côté de leurs mères et de leurs pères, dans les conférences “ *tanquam definientes et subscribentes* ” ?

LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN. — Novembre 1888. —
L'arbitrage des papes dans les démêlés politiques et internatio-
naux, par le R. P. Dumas, S. J.

Il n'est personne, sauf certains anarchistes, qui n'admette, pour les nations, la nécessité absolue d'un gouvernement.

Il n'y a pas, dit Guizot, une société qui puisse subsister huit jours, que dis-je ? une heure, sans gouvernement. C'est en vain, dit aussi Bellarmin, que le genre humain se réunirait tout entier, il ne pourra jamais ni établir ni décider qu'il n'existera parmi les hommes ni chefs, ni gouvernants.

Mais les hommes sont libres, et s'ils doivent être gouvernés, ils le doivent être dans une certaine mesure. Là git la difficulté. Comment établir et maintenir un juste équilibre entre la liberté " ce don très excellent de la nature " et l'autorité ? *Hic est labor, hoc est opus*. C'est là assurément un sujet qui mérite bien d'être étudié. Suivant De Maistre, " Il faut que, dans un état, le droit de résistance contre les excès du pouvoir, vrais ou supposés, soit attribué à un corps ou bien à un individu, car autrement il ne sera exercé que par la révolte, remède terrible et pire que tous les maux ".

Pourquoi ne rapprocherions-nous pas de cette assertion du grand défenseur de l'autorité, ces autres paroles de Louis Blanc ? " Louis XIV, dit-il, en dégageant la monarchie de tout contrôle ¹, crut l'établir sur des bases éternelles, mais vraiment son erreur fait pitié. Le droit de contrôle existe toujours sous une forme ou sous une autre ; et le grand roi, en enlevant au pape tout contrôle sur le temporel des souverains, ne fit que déplacer ce droit. Il fut transporté d'abord aux anciens parlements, et ensuite il passa nécessairement à la multitude. Qu'arriva-t-il ? La sentence papale fut remplacée, sous le règne du faible Louis XVI, par la sentence du peuple, qui fut un arrêt de mort. "

On a donc cherché le moyen d'établir, soit dans l'intérêt de chaque état en particulier, soit pour le maintien de bons rapports entre les nations, cet équilibre entre l'autorité ou la force et la liberté. Or on a cru le trouver dans la représentation nationale, dans la diplomatie, dans les congrès internationaux, puis enfin dans la guerre ; nous parlerons surtout des difficultés internationales et des moyens que l'on voudrait employer pour les résoudre.

* Ces moyens sont-ils efficaces ? Assurément la diplomatie est une grande chose ; mais à quoi sert-elle ? Elle discute, elle éclaire les questions, mais elle ne saurait les résoudre définitivement. Que deviennent en effet les traités lorsqu'on ne veut plus tenir à la foi promise ? On les dénonce avec plus ou moins de cérémonie, ou bien on les déchire sans prendre même la peine de les dénoncer.

1. C'était l'objet de la fameuse Déclaration de 1682.

Mais les congrès ? Non seulement ils présentent mille difficultés ; il y a plus, car, après tout, leur action aboutit en définitive à l'adoption d'une résolution ou à la conclusion d'un traité. Cette résolution, lorsqu'il s'agit de divisions entre les diverses classes ou parties d'un état, et ce traité, quand il faut résoudre des difficultés entre des peuples différents, sont sans doute plus solides, étant garantis par un grand nombre de suffrages, mais il n'y a pas là néanmoins une véritable sentence, même arbitrale.

Quelle est donc la véritable ressource de la civilisation ? La guerre, c'est-à-dire le fléau de Dieu, dont le terme est quelquefois l'anéantissement des peuples. Mais si la guerre, vu la condition ordinaire des choses humaines, est une nécessité aussi cruelle qu'elle est souvent inévitable, ne doit-on pas plutôt la prévenir, ou du moins en diminuer les horreurs ?

C'est ainsi que l'on agissait autrefois.

Il fut un temps où le monde civilisé formait une vaste réunion de tous les peuples ; on l'appelait, cette réunion, la chrétienté, car alors toutes les nations avaient la même foi et professaient la même obéissance au Souverain Pontife, représentant du Christ, et aux lois de l'Eglise. Les rois reconnaissaient le Pape non seulement comme leur chef spirituel, mais encore comme le juge de leurs actions privées et — au point de vue de la morale — de leur gouvernement. Ils voyaient en lui un arbitre auquel ils devaient recourir dans les difficultés qui s'élevaient soit entre eux et leurs sujets, soit entre eux et les autres souverains. Le pontife rendait son jugement ; et le peuple, le roi ou les rois intéressés se soumettaient, ou, s'ils refusaient de le faire, d'autres souverains, d'eux-mêmes ou appelés par le Pape, se chargeaient de les y contraindre, car on n'avait pas encore inventé le système de la non-intervention, ni le principe des faits accomplis ; c'était la république chrétienne, composée des nations et des rois, auxquels les papes avaient décerné, en récompense de leur foi et de leur soumission filiale, des titres magnifiques, des noms d'honneur : le roi très chrétien, ou la France fille aînée de l'Eglise, la catholique Espagne, l'empereur apostolique, le roi très fidèle, le défenseur de la foi. De nos jours encore, plusieurs souverains se glorifient de ces titres, et nous voyons notre gracieuse souveraine, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, bien que ses prédécesseurs aient depuis longtemps répudié leur *allégeance* envers le Saint-Siège, se dire encore le défenseur de la foi, *Fidei Defensor*.¹

Nous n'avons pas à démontrer ici que cette magistrature des papes était légitimement fondée sur leur titre de maître et de protecteur de la morale, et sur le consentement et l'acceptation des peuples, qui souvent même n'hésitaient point, par piété ou par intérêt, à se déclarer les vassaux du Pontife Romain et à lui

1. Concession faite à Henri VIII par Léon X, à propos de son livre intitulé *Assertio septem sacramentorum* . . . Il est assez généralement admis aujourd'hui que cet ouvrage fut composé par le bienheureux Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. Le roi ne fit qu'y mettre sa signature.

payer tribut, mais nous voulons constater que la papauté n'a pas fléchi sous le glorieux fardeau que sa dignité et la confiance universelle lui imposaient.

Ce fardeau, elle l'acceptait comme une charge qui lui venait naturellement et, appuyée sur ses propres forces et soutenue de l'assistance divine, elle le portait sans fatigue. Qu'on se rappelle seulement les sentences rendues par le Pape dans les démêlés qu'eurent avec leurs sujets Jean Sans Terre, Philippe le Bel et le comte de Toulouse. Qu'on se rappelle aussi toutes ces guerres prévenues ou promptement terminées par l'intervention des successeurs de saint Pierre ; si l'on veut être impartial, on ne saura qu'y admirer le plus, soit la prudence de leurs démarches ou la sagesse de leurs décisions, soit l'équité qui caractérise leurs jugements ou leur intrépidité dans la défense et la protection des faibles.

C'est alors aussi qu'on lisait, inscrites dans les lois de plusieurs états, ces nobles et touchantes paroles : " Tous, principalement les opprimés, doivent avoir recours à l'église romaine, comme à leur mère. Elle les nourrira de son lait ; elle les défendra par son autorité ; elle les délivrera de l'oppression, car une mère ne doit ni ne peut oublier ses enfants."

Nous n'ignorons certes pas les accusations qui ont été répétées tant de fois, depuis la Réforme jusqu'à nos jours, contre l'hégémonie des papes et leur politique ; mais, grâce à l'impartialité dont plusieurs écrivains protestants ont donné les premiers l'exemple, et aux travaux d'un grand nombre de savants catholiques, on a fait de notre temps bonne justice de ces accusations qui ne sont pour la plupart que d'odieuses calomnies. C'est à ces habiles défenseurs de la vérité, aux De Maistre, aux Hurter, aux Cantu, aux Rohrbacher, aux Darras, aux abbés Gorini et Gosselin, qu'on le doit, si l'on ne peut plus appliquer au dix-neuvième siècle ce que l'on disait des siècles précédents, " que l'histoire est en général une conspiration contre la vérité ".¹

On voudra peut-être nous faire cette objection, facile d'ailleurs à résoudre : " Nous ne nions nullement que la suprématie pontificale ait été durant une longue période une institution utile et appropriée aux besoins du temps ; mais les choses ont bien changé, et maintenant elle n'est plus possible. Le prestige de la papauté est détruit et son influence est nulle. Le passé est bien mort, et il ne faut pas songer à y revenir. " Voilà l'objection contre le rétablissement de la magistrature pontificale. Nous le répétons, il n'est pas difficile d'y répondre.

La papauté, dites-vous, n'a plus d'influence ni de prestige dans le monde. Est-ce bien vrai ? Nous ne le croyons pas, et bien des faits sont là qui prouvent le contraire.

Et d'abord, que direz-vous du jubilé de Léon XIII ? de sa célébration ? de ce mouvement universel qui a conduit aux

1. Du Pape. — Vie d'Innocent III. — Histoire universelle. — Histoire générale de l'Eglise. — Défense de l'Eglise. — Pouvoir du Pape au moyen âge.

pieds du Pontife les représentants des rois et les peuples eux-mêmes? Ce mouvement ne proclame-t-il pas bien haut que la tiare est loin d'avoir perdu son auréole?

Et le fameux conflit touchant la possession des Iles Carolines, dans lequel le prince de Bismarck, l'auteur de la formule " La force prime le droit ", prit néanmoins le Pape pour juge? Pourtant, ce n'était pas lui qui devait redouter l'épée de la guerre, s'il avait fallu en venir aux armes. Le Pape a jugé ce procès entre une nation protestante et une nation catholique, et sa décision, contraire aux prétentions de la partie la plus forte, a été immédiatement acceptée.

On aurait tort de dire que ce fait est uniquement dû à la haute estime que le pape actuel s'est conciliée par sa sagesse et son habileté dans le maniement des affaires, et non pas à sa dignité. Il n'en est point ainsi, et le prince de Bismarck a pris soin de l'établir lui-même. En effet, avant que le pape eût porté son jugement, le chancelier faisait insérer dans l'un de ses journaux, le *Post*, ces paroles remarquables: " Le pape ne doit pas se borner dans cette question au rôle de médiateur. Sa charge exige qu'il aille plus loin, car il lui serait peu glorieux de travailler diplomatiquement à une simple réconciliation. Il faut qu'il fasse connaître au monde la raison de son jugement, *parce que sa décision deviendra la base du droit des gens*. Le monde attend de lui une sentence qui confirme l'*union de la civilisation moderne avec les lois du christianisme*." ¹ La chaire de saint Pierre n'est-elle pas ici clairement désignée? n'est-ce pas son autorité qu'on invoque?

La visite récente de l'empereur Guillaume au Vatican n'est-elle pas une nouvelle preuve de la vérité de notre thèse? est-ce que cet hommage rendu à la papauté n'en atteste pas bien le prestige?

Il est vrai, nous l'avouons, qu'après avoir été saluer le Souverain Pontife avec tout le cérémonial dont on était convenu, le jeune empereur, cédant à une mauvaise inspiration, a voulu jouer, à l'égard du roi d'Italie, le rôle d'Achille, dont la lance, dit-on, guérissait les blessures qu'elle avait faites. Voilà sans doute pourquoy, au sortir du Vatican, il a tâché d'appliquer, par certaines paroles et certains actes beaucoup trop *tudesques*, tranchons le mot, vraiment impertinents, un baume réparateur sur les blessures que cette visite avait infligées à l'amour-propre du Piémontais. D'ailleurs l'intérêt de la Triple Alliance exigeait probablement que l'Allemagne, pour avoir son concours, fit des cajoleries à l'Italie, et que celle-ci s'assurât par des bassesses la protection de l'Allemagne. Au demeurant, cela est fâcheux et ignoble, mais cette visite d'un souverain si puissant n'en reste pas moins un *magnifique hommage rendu à la papauté*.

Donc, en résumé, les nations formant une sorte d'unité morale, ayant besoin de communiquer les unes avec les autres et de se prêter un mutuel appui, d'une part, un droit international et

1. Les italiques sont de nous.

une magistrature pour l'interpréter sont indispensables ; de l'autre, le Pape seul, rétabli dans son indépendance de souverain, réunit en sa personne toutes les conditions nécessaires à l'exercice de cette charge ; et le respect universel qu'il inspire à toutes les nations, l'Italie toujours exceptée, le prestige dont la papauté n'a pas cessé de jouir, permettent d'espérer le rétablissement de l'antique république chrétienne appuyée sur le pouvoir modérateur du Souverain Pontife. Et pourquoi aujourd'hui même les nations de l'Europe surtout, qui se jalourent les unes les autres, qui s'épuisent en armements et se ruinent en impôts de guerre, au lieu de consacrer leurs ressources aux besoins de la colonisation, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pourquoi ne recourraient-elles pas à leur arbitre naturel, pour rétablir entre elles la confiance et asseoir la paix universelle sur des bases solides ? C'est la conclusion du R. P. Dumas, et nous croyons que nos lecteurs l'admettront volontiers.

Quant à nous, habitants du Canada, que l'on commence à regarder comme une nation, nous sommes, il est vrai, bien éloignés des vieux pays de l'Europe, et il semble que, à l'heure présente, nous n'ayons rien à redouter de ces terribles conflits pour la solution desquels ils pourraient et devraient s'adresser à la magistrature du Pontife Romain.

Mais la situation des peuples est sujette à changer comme celle des particuliers, et, avant longtemps peut-être, nous aurons à choisir entre l'indépendance, la fédération impériale et l'annexion, et ensuite à compter avec les autres peuples... Mais Dieu nous garde de nous aventurer sur ce terrain. Au reste, nos lecteurs sont hommes et chrétiens surtout, et ils partagent sans doute le noble sentiment qu'exprimait le poète lorsqu'il disait : " Homo sum, et nihil humanum a me alienum puto ". Nous croyons donc que ces quelques lignes ne sont pas de nature à leur déplaire.

M.-E. M.

OUVRAGES ADRESSÉS AU CANADA-FRANÇAIS

KANADA UND NEW-FUNDLAND, von G. v. Hesse-Wartegg. — Description du Canada et de Terre-Neuve, illustrée de beaucoup de gravures. — 1 vol. in-8 de 224 pages, texte *allemand*. — Librairie Herde, Fribourg en Brisgau.

CONVENTION DE NASHUA. Résumé des travaux de la Convention générale canadienne tenue à Nashua, New-Hampshire, les 26 et 27 juin 1888.

Petite brochure in-12 de 28 pages, sans indication de lieu d'impression, mais que nous croyons avoir été publiée à Bourbonnais, Illinois, par le R. P. F.-X. Chouinard, C. S. V. — C'est un compte rendu succinct et intéressant de ce qui s'est passé dans cette importante réunion.

HISTOIRE D'UN ÉTABLISSEMENT PAROISSIAL DE COLONISATION. ST-JEAN DE MATHA. Par T. Provost, Ptre, Curé. — Prix, 25 centins. — 1 vol. in-18 de 154 pages. — Joliette, au bureau de l'*Étudiant*. — 1888.

Intéressante monographie, remplie de faits et d'idées. En vente, à Montréal chez Cadieux et Derome, à Québec chez Garant et Langlais.

THE LIFE OF FATHER LOUIS DELLA VAGNA, Capuchin Friar, pastor of St. Mary's Church, Toronto. — By H.-F. McIntosh. Toronto. — 1888.

Cette pieuse biographie de 22 pages in-8 est précédée d'une introduction de Mgr Walsh, évêque de London et successeur du P. della Vagna à l'église St. Mary de Toronto.

HISTOIRE BIBLIQUE ET ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SAINTE, par le Dr Schuster. — 1 vol. in-8 de 296 pages, et 1 vol. in-18 de 90 pages.

Ouvrages traduits de l'allemand par l'abbé Cnuissinier, honorés d'un bref de Pie IX, ornés de beaucoup de gravures, avec recommandation d'un bon nombre d'archevêques et évêques, entre autres de N.V. SS. les évêques de Chicoutimi, St-Hyacinthe et Sherbrooke. — Librairie Herder, Fribourg en Brisgau.

NOTA. — Il y a eu des erreurs de brochage dans plusieurs exemplaires, notamment de la dernière livraison du 1^{er} volume. Nous sommes prêts à fournir un certain nombre de feuillets qui pourraient manquer ; ou, si l'on nous renvoie les livraisons défectueuses, nous les remplacerons par des livraisons complètes.

L'ADMINISTRATION.